

# SÉANCE DU 24 MAI 2013

## CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 24 MAI 2013 à 19H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

*Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques*

**1 - POLITIQUE TARIFAIRE : ACTUALISATION ANNUELLE**

**2 - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**3 - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE TAXE LOCALE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

**4 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEANNE HACHETTE : LANCEMENT D'UN CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE**

**5 - RÉSILIATION DU BAIL À CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SA HLM DE L'OISE - PARCELLES A 172 ET A 175**

*Administration générale, travaux et vie associative*

**6 - MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE À LA DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ**

**7 - GALERIE NATIONALE DE LA TAPISSERIE - CONCESSION DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**8 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SECTION DE VOISINLIEU ET AU COMITÉ DE DÉFENSE DES LOCATAIRES DE LA ZUP ARGENTINE**

**9 - ADHÉSION DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS (RNMA)**

**10 - SUBVENTION SUR PROJET À L'ASSOCIATION BEAUVAIS-ANADOLU ET À L'ASSOCIATION DESTIN DE FEMMES**

**11 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE**

**12 - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ASSISTANCE DES COMMUNES PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE BEAUVAIS**

**13 - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2013**

*Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville*

**14 - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2013 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES**

**15 - RENOUVELLEMENT DU CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE**

*Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire*

**16 - MALICES ET MERVEILLES - CONVENTION DE PARTENARIAT URBANISME, CIRCULATION ET STATIONNEMENT, ENVIRONNEMENT**

**17 - MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT**

**18 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU THÉÂTRE**

**19 - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF PARCELLE A 173**

**20 - DÉLÉGATION DU DROIT DE PRIORITÉ À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIEN PARC DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES AVENUE J.F. KENNEDY**

**21 - TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES - AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES RUE DU THORET ET RUE DE VILLERS SAINT LUCIEN**

**22 - DEMANDE D'AGRÉMENT AU TITRE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF INTERMÉDIAIRE DIT 'DUFLOT'**

**23 - ENQUÊTE PUBLIQUE DE DÉCLASSEMENT SENTIER RUE JEAN-JACQUES FENOT - DEMANDE DES CONSORTS LOCQUET**

**24 - RÉSERVES FONCIÈRES MARISSSEL - ACQUISITION MADAME MAHE**

**25 - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS**

**26 - LOTISSEMENT DU TILLOY - VENTE DE LOTS À LA SOCIÉTÉ CIRMAD**

**27 - RETIRÉE**

**28 - VENTE D'UNE MAISON 13 RUE DE GESVRES - MONSIEUR ET MADAME JAWORSKI**

**29 - AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVIATION DE TROISSEREUX - RD 901**

*Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse*

**30 - RÈGLEMENT DU SERVICE 'PORTAIL CITOYEN'**

**31 - SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX 'ECLAIR'**

**32 - INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITU-TEURS**

*Sécurité, prévention de la délinquance*

**33 - SUBVENTION ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE : PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ROUTIÈRE**

*Sport, jeunesse*

**34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Fait à Beauvais, le 17 mai 2013

**Le vendredi 24 mai 2013 à 19h30,**

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT :** Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENTS :** M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile PARAGE, Mme Odette BLEIN, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR (départ au dossier n°4, représentée par Mme LALOI), M. José HIBERTY, Mme Béatrice PERNIER (représentée par M. Bourgeois, arrivée au dossier n°4), Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU (départ au dossier n°18, représenté par Mme Cayeux), Mme Cécile CHAMORIN (représentée par M. VIBERT, arrivée au dossier n°4), Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE (arrivée au dossier n°3), Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOUI

**ABSENTS :** Mme Jacqueline MENOUBE (absente jusqu'au dossier n°2)

**POUVOIRS :** M. Richard HAUDOIRE à M. Charles LOCQUET, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, M. Xavier CNOCKAERT à M. Mehdi RAHOUI

Date d'affichage :	31/05/2013
Date de la convocation :	17/05/2013
Nombre de présents :	39 jusqu'au dossier n°2 40 au dossier n°3 41 jusqu'au dossier n°17 40 à partir du dossier n°18
Nombre de votants :	44 jusqu'au dossier n°2 45 à partir du dossier n°3

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Hélène de Nattes.

**Politique tarifaire : actualisation annuelle****M. JEAN-MARIE JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Le présent rapport a pour objet de procéder aux ajustements des tarifs municipaux. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2013, sauf indication contraire.

Il est donc proposé d'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous.

Num	DÉSIGNATION	Proposit. tarifs 2013 (1)	Date entrée en vigueur (1)	Observations 2013
<b>(1) Tarifs applicables au 01/09/2013 sauf mention contraire dans la colonne "date entrée en vigueur"</b>				
3	<b>Enfance / Jeunesse</b>			
4	<b>Point cyber espaces multimédia</b>			
5	Abonnement résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	gratuit		
6	Abonnement résident CAB adultes (consommables compris)	gratuit		
7	Abonnement résident CAB famille (consommables compris)	gratuit		
8	Abonnement non résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	gratuit		
9	Abonnement non résident CAB adultes (consommables compris)	gratuit		
10	Abonnement non résident CAB famille (consommables compris)	gratuit		
12	titulaire de la carte <b>BOP</b> selon tranches horaires	gratuit		
13	<b>Tarification des animations de quartier-Carnet A (Bleu)</b>			
14	Tarif « extérieur »: à ajouter au tarif pour les jeunes n'habitant pas la commune (tarif A)	1,00		

15	Contribution transport à ajouter au tarif pour sorties hors Beauvais nécessitant un transport(tarif B)	1,00		
16	Tarif Détente sortie ou animation d'un coût d'entrée inférieur à 2,50 € (tarif C)	1,00		
17	Tarif escapade sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 2,51€ et 6,00 € (tarif D)	2,50		
18	Tarif évasion sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 6,01 € et 12,00€ (tarif E)	5,00		
19	Tarif « Passion » sortie ou animation d'un coût supérieur à 12€ (tarif F)	9,50		
20	Tarif « Engagement » sortie ou animation pour laquelle une contrepartie est réalisée par le jeune (tarif G)	6,50		
21	Tarif « Séjour » par nuit (de 1 à 3 nuits) (tarif H)	10,00		
22	Tarif « séjour projet spécifique » par nuit dans le cadre d'une sortie ou animation relevant d'un projet (tarif I)	5,00		
23	Séjour court par jour (1 nuitée au moins)	8,50		
24	Résident CAB stage technique encadrement ville	7,50		
25	Non résident CAB stage technique encadrement ville	10,00		
26	Résident CAB stage technique avec prestation extérieure	10,50		
27	Non résident CAB stage technique avec prestation extérieure	14,00		
28	Résident CAB stage d'approfondissement ou qualifiant	21,00		
29	Non résident CAB stage d'approfondissement ou qualifiant	28,00		
30	Beauvais Raid Aventure (2 jours+1nuit)	supprimé		
31	Beauvais Raid Aventure tarif pour 1 jour	supprimé		
32	Beauvais Raid Aventure Tarif pour 1 nuit	supprimé		
33	Beauvais Raid Nature tarif pour 1 jour	supprimé		
34	Beauvais Raid Nature Tarif pour 1 nuit	supprimé		
35	<b>Spectacle Noël pour tous</b>			

36	Tarif beauvaisien	gratuit		
37	Tarif extérieur	8,00		
38	<b>Artistes en scène</b>	supprimé		
39	<b>Patinoire de Noël</b>			
40	Avec location de patin	3,00		
41	Sauf pour les titulaires de la carte BOP de moins de 18 ans de la CAB et pour les étudiants	1,00		
42	Sans location de patins	2,00		
43	Sauf pour les titulaires de la carte BOP de moins de 18 ans de la CAB et pour les étudiants	gratuit		
44	Mur escalade	2,00		
45	Parcours aventure	2,00		
46	Luge (10 descentes)	3,00		nouveauté
47	snowboard mécanique (temps de 5mn)	1,00		nouveauté
48				
49	<b>Club science : animation régulière de 2 h le mercredi (hors vacances) sur H2O, tarif annuel</b>	22,00	01/06/13	
50				
51	<b>Activités de découverte : animation ponctuelle de 2 heures sur H2O, tarif à la séance</b>	2,50		
52	Animation d'un groupe de 8 enfants de – 7 ans *	31,00		
53	Animation d'un groupe de 12 enfants de 7 ans et plus *	31,00		
54	Résident CAB : stage technique encadrement ville (2 heures / jour pendant une semaine)	7,50		
55	Résident CAB : stage technique avec prestation extérieure (2 heures / jour pendant une semaine)	10,50		
56	Non résident CAB : stage technique encadrement ville (2 heures / jour pendant une semaine)	10,00	01/06/2013	nouveauté

57	Non résident CAB : stage technique avec prestation extérieure (2 heures / jour pendant une semaine)	14,00	01/06/2013	nouveauté
58				
59	<b>Activités / Équipements sportifs et de loisirs</b>			
60	<b>École municipale d'initiation sportive</b>			
61	Droits d'inscription (pour un an)	22,00		
62	<b>Base nautique - activités (la 1/2 heure)</b>			
63	bateaux à pédales, barque	6,50		
64	Véhicule à pédales 4 places	6,50		
65	Véhicule à pédales 6 places	9,00	28/03/13	nouveauté : délibération du 28/03/2013
66	Blob jump	5,00	01/06/13	nouveauté
67	Trampoline aquatique (le 1/4 d'heure)	0,50	01/06/13	nouveauté
68	<b>Base nautique - location de matériel 2 heures</b>			
69	Catamaran	9,00	01/01/14	
70	Dériveur	9,00	01/01/14	
71	Planche à voile	9,00	01/01/14	
72	Canoë Kayak	9,00	01/01/14	
73	Optimist	9,00	01/01/14	
74	Combinaison	2,50	01/01/14	
75	<b>Base nautique - Embarcation particulière</b>			
76	Mise à l'eau pour les propriétaires de bateau	10,00	01/01/14	
77	Abonnement mensuel (mise à l'eau pour les propriétaires de bateau)	40,00	01/01/14	
78	Descente du Thérain en Kayak, à partir de 12 ans, par groupe de 12 personnes maximum, encadrement par un moniteur et sur réservation-tarif par personne	17,00	01/01/14	
79	<b>École de Voile et de Kayak - stage initiation ou perfectionnement (la semaine) -</b>			
80	Résident CAB – moins de 18 ans	25,00	01/01/14	

81	Résident CAB – plus de 18 ans	50,00	01/01/14	
82	Non résident CAB – moins de 18 ans	50,00	01/01/14	
83	Non résident CAB – plus de 18 ans	100,00	01/01/14	
84	Groupe scolaire hors 1er degré - mise à disposition du matériel (les 2 heures)	37,00	01/01/14	
85	Groupe scolaire hors premier degré ou association - mise à disposition du matériel et d'un moniteur (la séance)	70,00	01/01/14	
86	<b>Base nautique-activités terrestres de plein air avec encadrement( la séance)</b>			
87	La séance	3,00	01/01/14	
88	Les 10 séances	25,00	01/01/14	
89	<b>Mise à disposition des Équipements sportifs AUX LYCÉES/IUFM/UNSS et organismes d'enseignement et de formation professionnelle.</b>			
90	Salle des sports / heure	9,60		
91	Terrain de plein air / heure	5,55		
92	Piscine : le couloir / heure	9,60		
93	Piscine : les 4 couloirs / heure	26,80		
94	<b>Piscines</b>			
95	titulaire de la carte BOP selon tranches horaires	gratuit		
96	moins de 25 ans (l'entrée)	2,00		
97	adultes (l'entrée)	2,50		
98	Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	20,00		
99	Abonnements adultes (12 entrées)	25,00		
100	Titulaire de la carte Privilège selon tranches horaires	gratuit		
101	<b>Baignade du Plan d'eau du Canada</b>			
102	titulaire de la carte BOP selon tranches horaires	gratuit		
103	moins de 25 ans (l'entrée)	2,00		
104	adultes (l'entrée)	2,50		
105	Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	20,00		
106	Abonnements adultes (12 entrées)	25,00		

107	<b>Pêche au Plan d'eau du Canada (petit plan d'eau sauf partie Sud)</b>			
108	Abonnement à l'année (26 ans dans l'année)	60,00	01/01/2014	
109	Abonnement 18 - 25 ans (18 ans dans l'année)	36,00	01/01/2014	
110	Abonnement de 15 jours consécutifs	25,00	01/01/2014	
111	Abonnement à la journée	7,00	01/01/2014	
112	Abonnement pour personnes handicapées à 80%	gratuit	01/01/2014	
113	Abonnement moins de 18 ans	gratuit	01/01/2014	
114	Concours par jour et par pêcheur :		01/01/2014	
115	- de 18 ans	36,00	01/01/2014	
116	+ de 18 ans	60,00	01/01/2014	
123				
124	<b>Occupations commerciales du domaine public</b>			
125	<b>Marchés</b>			
126	chalet rue piétonne (par semaine)	50,00		
127	<b>Marché du mercredi</b>			
128	par abonné, par mois/mètre linéaire	4,00		arrondi pour rendu de monnaie
129	par volant, par jour/mètre linéaire	1,50		
130	<b>Marché du samedi</b>			
131	par abonné, par mois/mètre linéaire	6,50		arrondi pour rendu de monnaie
132	par volant, par jour/mètre linéaire	2,50		
133	<b>Marché de quartier</b>			
134	par abonné, par mois/mètre linéaire	2,50		
135	par volant, par jour/mètre linéaire	1,00		
136	<b>Espace piéton et place Jeanne Hachette</b>			
137	Démonstrateur et posticheurs	14,00		
138	mercredi et samedi/jour			
139	<b>Redevance d'animations &amp; promotion du marché du centre ville</b>			

140	forfait mensuel par emplacement pour le marché du mercredi	supprimé		
141	forfait mensuel par emplacement pour le marché du samedi	supprimé		
142	<b>Brocanteurs rue St Pierre limité à 8 mètres</b>	20,00		
143	<b>Marchands ambulants et forains</b>			
144	<b>Hyper Centre (à l'intérieur de l'anneau de circulation)</b>			
145	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	32,00		
146	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	250,00		
147	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait journalier	33,00		
148	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel	280,00		
149	<b>Centre-ville (entre l'anneau de circulation et les boulevards)</b>			
150	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	19,00		
151	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	180,00		
152	<b>Périphérie (à l'extérieur des boulevards)</b>			
153	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	7,00		
154	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	124,00		
155	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel( $\leq 3$ kwatts)	155,00		
156	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel( $> 3$ kwatts à $\leq 12$ k watts)	170,00		
157	<b>Exposition de voitures sur le domaine public</b>			
158	Par voiture et par jour	15,00		

159	<b>Animation foraine de juin sur le domaine public (au m<sup>2</sup>)</b>			
160	Métiers jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	gratuit	01/06/2013	
161	Métiers de 51m <sup>2</sup> à 100 m <sup>2</sup>	gratuit	01/06/2013	
162	Métiers de plus de 100 m <sup>2</sup>	gratuit	01/06/2013	
163	Caravane-forfait par fête	gratuit	01/06/2013	
164	<b>Carrousel Place Jeanne Hachette</b>			
165	Par mois	438,00		
166				
167	<b>Occupation privative et commerciale du domaine public</b>			
168	Terrasses de plein air en Centre-ville (le m <sup>2</sup> par an)	18,50	01/01/2014	
169	Terrasses de plein air hors centre-ville (le m <sup>2</sup> par an)	8,50	01/01/2014	
170	Terrasses fermées (le m <sup>2</sup> par an)	36,50	01/01/2014	
171	Terrasses couvertes (le m <sup>2</sup> /an)	23,00	01/01/2014	Les terrasses couvertes sont celles dont les éléments de couverture sont fixés au sol de manière permanente
172	<b>B r a n c h e m e n t - f o r f a i t</b> annuel<=3kwatts(terrasses) en sus de la redevance d'occupation du domaine public	254,00	01/06/2013	
173	Étalages non réfrigérés pour saillie mobile sur la voie publique (le m <sup>2</sup> par an)	13,50	01/06/2013	

174	Porte-revues ou menus, tourniquets, congélateurs, distributeurs électriques ou non, rôtissoires, étals réfrigérés, plaques électriques et triporteur (le m <sup>2</sup> par an)	34,50	01/06/2013	les panneaux mobiles sont installés par les commerçants devant leur boutique ou à proximité et occupent le domaine public. Si le commerce est déjà taxé au titre "des terrasses", il ne devra pas s'acquitter d'une redevance supplémentaire. Par contre, ce droit pour occupation du domaine public est indépendant de la taxe locale sur la publicité extérieure et s'y ajoute.
175	Panneau publicitaire ou information	50,00	01/06/2013	supports autres que ceux listés ligne précédente. Mêmes conditions d'application.
176				
177	<b>Parking giratoire de la Marette/an (droits et obligations définis par convention)</b>	15,00		
178				
179	<b>Mise à disposition des riverains de sente desservant leur habitation en échange d'entretien</b>	gratuit		
180				
181	<b>Occupation commerciale du domaine public par les véhicules 2 roues à moteurs</b>			
182	le m <sup>2</sup> par an, dans la limite de 12 m <sup>2</sup>	58,00		
183	<b>Manifestations *</b>			
184	Spectacle de variétés payant sous chapiteau-par jour	supprimé		
185	Spectacle de variétés payant sous chapiteau-caution *	supprimé		
186	Cirque, spectacle -par jour	supprimé		
187	Cirque, spectacle -caution *	supprimé		
188	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin –jusqu'à 300 m <sup>2</sup> - par jour	150,00	01/06/2013	nouveauté

189	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin –de 301 m2 à jusqu'à 1.000 m2- par jour	250,00	01/06/2013	nouveauté
190	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin – totalité - par jour y compris les jours de montage et démontage	400,00	01/06/2013	
191	Mise à disposition du Parc St Quentin - totalité - caution *	supprimé		
192	Mise à disposition de la place Jeanne Hachette - par jour	555,00		
193	Mise à disposition de la place Jeanne Hachette - caution *	supprimé		
194	Exposition ou vente sur le domaine public de moins de 100 m <sup>2</sup> -par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin	145,00		
195	Exposition ou vente sur le domaine public de plus de 100 m <sup>2</sup> -par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin	190,00		
196	* les cautions sont supprimées au profit d'une facturation des dégradations constatées selon un état des lieux contradictoire			
197	<b>Vente en camion magasin</b>			
198	Forfait par jour	100,00		
199	<b>Taxis</b>			
200	Forfait par mois	20,00		
201	<b>Emplacements vente de fleurs</b>			
202	Toussaint, Rameaux	28,00		
203	<b>Sanitaires publics</b>			
204	Sanitaires publics	0,30		
205	<b>Plan d'eau du Canada :</b>			cf. convention d'occupation
206	Le chalet : mois avril, mai, juin, juillet, août et septembre (avec terrasse)/le mois	200,00	01/01/2014	
207	Le chalet : autres mois de l'année /le mois	100,00	01/01/2014	
208	Le bungalow : mois de juillet et aout/mois	150,00	01/01/2014	nouveauté

209	Jeux et structures d'animations juillet/août : emprise par m2 et par mois	1,00	01/06/2013	nouveauté
210	<b>Marché de Noël</b>			cf délégation service public
211	Pendant la durée du marché et par chalet	160,00		
212	<b>Cimetières</b>			
213	<b>Concession</b>			
214	10 ans enfants	36,50		
215	10 ans adultes	81,00		
216	30 ans	285,00		
217	50 ans	680,00		
218	<b>M<sup>2</sup> supplémentaire</b>			
219	10 ans enfants	51,00		
220	10 ans adultes	57,00		
221	30 ans	172,00		
222	50 ans	465,00		
223	<b>Droits annexes</b>			
224	<b>Superposition de corps</b>			
225	10 ans	33,50		
226	30 ans	78,50		
227	50 ans	145,00		
228	Perpétuelle	740,00		
229	<b>Réunion de corps</b>			
230	10 ans	17,50		arrondi pour rendu de monnaie
231	30 ans	51,00		
232	50 ans	85,00		
233	Perpétuelle	400,00		
234	<b>Droits de creusement de fosses</b>			
235	1er corps	178,00		
236	2ème corps	204,00		
237	3ème corps	234,00		
238				
239	<b>Creusement de fosse enfant</b>	87,50		

240			
241	<b>Droits d'ouverture de caveaux</b>		
242	Avant ou arrière caveau	97,50	
243	Caveau parisien	46,50	
244	Dépôt urne dans concession pleine terre	89,00	
245	<b>Remise en état des allées par la Ville</b>		
246	Fourniture, mise en œuvre et cylindrage de tarmacadam	31,50	
247	Dépose et repose bordures de trottoirs (le ml)	25,50	
248	Dépose et repose de caniveaux (le ml)	28,50	
249	Droits de pose et repose monument	16,50	
250	Droits de construction de caveaux	28,50	
251	<b>Dépôts provisoires</b>		
252	1er mois	55,00	
253	2ème au 6ème inclus par jour	2,50	
254	<b>Columbarium</b>		
255	Location d'une case - 10 ans	100,00	
256	Location d'une case - 30 ans	320,00	
257	Location d'une caverne - 10 ans	100,00	
258	Location d'une caverne – 30 ans	320,00	
259	Droits d'ouverture d'une case/caverne	75,00	
260	Dispersion des cendres au jardin du souvenir	37,50	
261	Droit d'exhumation	16,50	
262	Vacation de police mesures de surveillance prescrites à l'occasion des inhumations, exhumations et transports de corps	20,30	
263	<b>Vente de caveau</b>		
264	1 place	600,00	
265	2 places	750,00	
266	3 places	850,00	
267	4 places	1 000,00	
268			
269	<b>Vente de bois de feu</b>		

270	<b>Produits de dépressage et de nettoyage</b>			
271	Sur pied diamètre < 10 cm			
272	<b>Stère</b>	5,00		tarif en lien avec barème ONF
273	<b>M3</b>	8,00		idem
274	Sur pied diamètre > 10 cm			
275	<b>Stère</b>	10,00		idem
276	<b>M3</b>	15,00		idem
277	Bois coupés mais non façonnés			
278				
279	<b>Stère</b>	14,00		idem
280	<b>M3</b>	22,00		idem
281				
282	<b>Bois façonnés à 1 mètre</b>			
283	Sur coupe			
284	<b>Stère</b>	32,00		idem
285	<b>M3</b>	49,00		idem
286	Bord de route			
287	<b>Stère</b>	38,00		idem
288	<b>M3</b>	59,00		idem
289	_			
293	<b>Administration générale</b>			
294	Communication du fichier électoral (Production d'un CD)	2,75		Tarif encadré
295	Communication du fichier électoral par feuille A4 noir et blanc/page	0,18		Tarif encadré
296	Photocopie document administratif A4/page	0,18		
297	Photocopie document administratif A3/page	0,36		
298	Photocopie document administratif A2/page	0,72		
299	Photocopie document administratif A1/page	1,44		
300	Photocopie document administratif A0/page	2,88		
301				
303	Délivrance carte "Beauvaisis on pass" (BOP) et "pass multiservice"	gratuit		

304	Duplicata carte "Beauvaisis on pass" (BOP) et "pass multiservice" suite à détérioration causée par le porteur	10,00		
305	Duplicata carte "Beauvaisis on pass" (BOP) et "pass multiservice" suite à détérioration non causée par le porteur	gratuit		
307	Expédition des copies ou extraits d'actes d'état civil (tarif par page) plus de 75 ans (non modifiable décret n°2001-771 du 28 août 2001)	3,20		
308	Expédition des copies ou extraits d'actes d'état civil (tarif par page) moins de 75 ans	gratuit		
309	Photocopie de documents administratifs (tarif par page)	0,18		
310				
311	Duplicatas livrets de famille à partir 2ème duplicata	11,00		
312				
313	<b>Restauration scolaire</b>			
314	Repas enfant (plateau et pique-nique) - tarif beauvaisien :			
315	QF<=180	0,26		
316	180<QF<=620	0,26+ (QF-180)X(1,860 24/440)		
317	QF>620	2,12		
318	Tarif agglomération	4,24		
319	Repas enfant (plateau et pique-nique) extérieur	5,43		
320	NB : l'Agglomération compense la différence entre le tarif extérieur et le tarif agglomération.			
321				
322	Accueil avec repas préparé (PAI) Beauvais et Agglo	1,00		
323	Accueil avec repas préparé (PAI) extérieur	2,00		
324	Plateau repas anti allergie fourni par la ville	4,60		
325	Repas fourni au CCAS	6,47		
326	Repas fourni et facturé au COS:			

327	Formule complète (entrée+plat+dessert, dont les tarifs détaillés suivent)	4,75		
328	Entrée ou Dessert	0,85		
329	Plat	3,05		
330	Salade	0,30		
331	Fromage	0,50		
332	Légumes seuls	0,90		
333	Surveillant	1,65		
334	Repas adulte commensal	5,40		
335	Stagiaire ville non rémunéré	0,55		
336	Prestations extérieures	12,60		
337				
359	<b>Stationnement en surface *</b>			* tous les jours sauf dimanches , jours fériés,lundi matin et mois d'août
360	Zone verte / heure (limitation à 2 heures )	0,50		
361	Zone verte, abonnement résidentiel (mensuel)	11,00		
362	Zone verte, abonnement résidentiel (annuel)	100,00		
365	Zone rouge / heure (limitation à 2 heures)	1,00		
366	Option SMS d' alerte de fin de stationnement	0,15	01/06/2013	nouveauté
367	* voir autres dispositions décidées par délibération du 24/05/2013 sur les modifications de la politique tarifaire du stationnement			
368	<b>Stationnement en parking souterrain Hôtel de Ville</b>			
369	0H30	gratuit		
370	1H00	0,70		
371	2H00	1,40		
372	3H00	2,10		
373	4H00	2,70		
374	5H00	3,30		
375	6H00	3,90		
376	7H00	4,50		

377	8H00	5,10		
378	9H00	5,70		
379	10H00	6,30		
380	24H00	7,00		
381	Abonnement jour/mois	48,00		
382	Abonnement jour/trimestre	144,00		
383	Abonnement jour/an	576,00		
384	Abonnement nuit / mois	38,00		
385	Abonnement nuit / trimestre	114,00		
386	Abonnement nuit / année	456,00		
387	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 1 semaine	25,00		nouveauté
388	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 2 semaines	45,00		nouveauté
389	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 3 semaines	60,00		nouveauté
390	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 4 semaines	75,00		nouveauté
391	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / mois	69,00		
392	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / trimestre	207,00		
393	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / an	828,00		
394				
395	<b>Tarif abonnement pour motos dans le parking Hôtel de Ville</b>			
396	Abonnement mensuel jour	20,00		
397	Abonnement mensuel nuit	15,00		
398	Abonnement mensuel permanent 7/7	31,00		
399				
400	<b>Stationnement place Foch*</b>			
401	0 à 30 min	gratuit		
402	30 min à 1H00	0,50		

403	1H00 à 2H00	1,00		
404	2H00 à 3H00	1,80		
405	3H00 à 4H00	2,60		
406	4H00 à 5H00	3,40		
407	5H00 à 6H00	4,20		
408	6H00 à 24H00	5,00		
409	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 1 semaine	25,00		nouveauté
410	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 2 semaines	45,00		nouveauté
411	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 3 semaines	60,00		nouveauté
412	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 4 semaines	75,00		nouveauté
413	Abonnement mensuel	45,00		
414	*tous les jours, sauf dimanche, jours fériés et mois d'Août de 8h30 à 18h30			
418	<b>Matériels (tarifs journaliers)</b>			
419	<b>Matériels</b>			
420	Barnum	31,50		
421	Barrière	1,60		
422	Chalet	31,50		
423	Grille d'exposition	1,30		
424	Guérite	31,50		
425	Plateau (module 1,20x1,20)	31,50		
426	Podium course bâché 4x2,5	142,70		
427	Podium roulant 6x3,5	195,40		
428	Podium roulant 7x5	279,20		
429	Praticable 2x1	8,50		
430	Banc	2,50		
431	Chaise	1,00		
432	Porte manteau	3,20		
433	Pupitre	17,60		

434	Table	3,60		
435	Table Brasserie	2,40		
436	Cimaise	6,00		
437	Écusson	1,00		
438	Mat	2,50		
439	Panneau de signalisation	6,30		
440	Pavillon, Drapeau, Oriflamme	4,20		
441	Plot chromé ou à ruban	6,30		
442	Isoloir	21,20		
443	Urne	21,20		
444	Panneau d'affichage électoral	4,20		
445	<b>Matériels de sonorisation</b>			
446	Porte voix	10,00		
447	Pupitre Itec	62,00		
448	Sono à piles	17,60		
449	Sono enceinte amplifiée	34,10		
450	Sono officielle ou spectacle 2000 W	264,70		
451	Sono ligne 100 volts	34,10		
452	Sono kermesse	34,10		
453	<b>Matériels électriques</b>			
454	Armoire électrique 12Kw Triphasé	68,20		
455	Armoire électrique 36Kw triphasé	110,60		
456	Câble 5G10 h07 rnf 50 mètres	21,70		
457	Câble 5G16 h07 rnf 50 mètres	31,00		
458	Câble 5G25 h07 rnf 50 mètres	44,90		
459	Coffret électrique 36Kw Triphasé 32	40,70		
460	Coffret électrique Monophasé	21,40		
461	Projecteur 2000 watts	16,10		
462	Projecteur 500 watts	4,10		
463	<b>Prestations annexes</b>			
464	Camion Nacelle	92,90		
465	Camion VL	45,50		
466	Fourgonnette	29,80		

467	Chariot de chantier	46,50		
468	Balayeuse	79,80		
469	Compresseur	19,20		
470	Mini-Chargeur	36,90		
471	Camion sono	31,30		
472	Pelle à pneus	118,70		
473	Camion PL	77,30		
474	Mini-Balayeuse	31,30		
475	Laveuse	50,00		
476	Hydrogommeuse	45,50		
477	Mini Pelle chenille	70,20		
478	Rouleau auto porté	49,50		
479	<b>Enlèvement de publicité sauvage</b>			
480	Par affiche	62,10		
481	Par autocollant	20,70		
482	<b>Personnel</b>			
483	Encadrement (H normale; H sup.)	30,00		
484	Agent d'exécution (H normale; H sup.)	26,90		
485	<b><u>Salles Municipales *</u></b>			
486	Salle du Franc Marché Banquet - Location journalière	360,00		
488	Salle du Franc Marché Réunion - Location journalière	117,00		
490	Salle de Marissel, Voisinlieu, Saint Just des Marais - Location journalière	95,00		
492	Salle de réunion de Saint Just - Location journalière	59,00		
494	Salle Notre Dame du Thil - Location journalière	88,00		
496	Pré Martinet - Amphithéâtre - Location journalière	284,00		
498	Pré Martinet - Salle de réunions - Location journalière	59,00		
500	Pré Martinet - Salle de restauration/heure	50,00		
501	Pré Martinet - Salle derestauration/jour	202,00		

502	Pré Martinet - Salle de restauration/week end	303,00		
503	Salle Dubuffet/jour	supprimé		
504	Salle dubuffet/week end	supprimé		
505				
506	Maison de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine - Tarif weekend end	212,00		
508	Maison de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine/jour	105,00		
510	Ancienne mairie Marissel salle rdc/jour	30,00		
511	Ancienne mairie Marissel salle du conseil/jour	30,00		
512	Ancienne mairie Marissel salle annexe/jour	30,00		
513				
514	Ancienne mairie Marissel salle rdc/week end	50,00		
515	Ancienne mairie Marissel salle du conseil/week end	50,00		
516	Ancienne mairie Marissel salle annexe/week end	50,00		
517				
518	<b>Tarifs horaires</b>			
519				
520	<b>Salles des fêtes:</b>			
521	location/heure	32,00		
522	Par heure de dépassement	53,00		
524				
525	<b>Salles de réunion:</b>			
526	location/heure	16,00		
527	Par heure de dépassement	38,00		
529				
530	*Gratuité pour les associations ayant leur siège social à Beauvais et les employés municipaux actifs et retraités(hors emplois saisonniers).Pour les week end, la gratuité est limitée à 4 jours /an et par association.Une caution égale à 50% du prix de la location est exigée y compris en cas de gratuité.Une retenue sur la caution est appliquée en cas d'annulation: 0% si l'annulation est notifiée à minima 15 jours avant le début de la location, 50% dans un délai inférieur et de 100 % en l'absence de notification dans tous les cas.			

531	<b>Maison de la Jeunesse et des associations, Quartier Saint Jean</b>			
532	NB : les tarifs qui suivent ne s'appliquent pas aux associations beauvaisiennes et aux établissements scolaires primaires beauvaisiens (Maternelles et Élémentaires). La gratuité restant de mise pour eux.			
533				
534	Cuisine pédagogique équipée/jour	211,00		
535	Cuisine pédagogique équipée-caution	211,00		
536	Auditorium 50 places/jour	159,00		
537	Auditorium 50 places-caution	159,00		
538	Salle de danse et expression artistique/jour	211,00		
539	Salle de danse et expression artistique-caution	211,00		
540				
541	Cuisine pédagogique équipée/heure	37,00		
542	Auditorium 50 places/jour	31,70		
543	Salle de danse et expression artistique/heure	31,70		
544				
545	<b>ECOSPACE de la Mie au Roy*</b>			
546	* ne sont pas soumises à ce tarif les structures missionnées par la Ville pour mener des actions pédagogiques, ni les associations conventionnées pour un usage régulier des salles			
547	Club 21 : Accueil de 2 h 30 le mercredi, tarif annuel	21,50		
548	Salles animation rdc /jour (8 heures)	34,00		
549	Salles animation rdc /jour (8 heures) + ménage	47,00		nouveauté
550	Salles animation rdc / 1/2journée (4 heures)	32,00		
551	Salles animation rdc / 1/2journée (4 heures) + ménage	45,00		nouveauté
552	Salle réunion 1er étage /jour (8 heures)	33,00		
553	Salle réunion 1er étage /jour (8 heures) + ménage	46,00		nouveauté
554	Salle réunion 1er étage /1/2 journée (4 heures)	31,00		
555	Salle réunion 1er étage /1/2 journée (4 heures) + ménage	44,00		nouveauté

556	Camping (espace camping+salle réunion +douches) /jour + ménage	72,00		nouveauté
557	Pénalité à ajouter en cas de non remise en état après usage	supprimé		
558				
559	<b>Utilisation des installations sportives</b>			
560	NB : les tarifs qui suivent s'appliquent aux entités sportives nationales, DOM-TOM compris. Ils seront majorés de 20% pour les entités sportives d'origine internationales et de 30 % pour les entités privées ou publiques non sportives. La gratuité pour les associations beauvaisiennes reste de mise.			
561				
562	<b>Gymnases</b>			
563				
564	<b>Leo Lagrange</b>			
565	/heure			
566	Dojo	22,20		
567	Petite salle	11,60		
568	Grand plateau	27,30		
569	Polyvalente	11,60		
570	Boxe	22,20		
571				
572	/ Journée(8h)			
573	Dojo	150,30		
574	Petite salle	54,00		
575	Grand plateau	135,00		
576	Polyvalente	54,00		
577	Boxe	108,00		
578				
579	/3 jours			
580	Dojo	423,20		
581	Petite salle	150,30		
582	Grand plateau	376,50		
583	Polyvalente	150,30		
584	Boxe	300,80		
585				

586	/journée supplémentaire			
587	Dojo	128,60		
588	Petite salle	43,60		
589	Grand plateau	108,00		
590	Polyvalente	43,60		
591	Boxe	86,00		
592				
593				
594	<b>Pierre de Coubertin</b>			
595	/heure			
596	Grande salle	38,00		
597	Dojo Le Nan	22,20		
598	Dojo n°2	22,20		nouvelle appellation salle polyvalente
599	Tennis de table	11,60		
600	Escrime (BOUC)	32,80		
601	Boxe	32,80		
602				
603	/journée(8h)			
604	Grande salle	188,30		
605	Dojo Le Nan	108,00		
606	Dojo n°2	108,00		nouvelle appellation salle polyvalente
607	Tennis de table	53,90		
608	Escrime (BOUC)	162,00		
609	Boxe	162,00		
610				
611	/ 3 jours			
612	Grande salle	527,00		
613	Dojo Le Nan	301,50		
614	Dojo n°2	301,50		
615	Tennis de table	150,20		
616	Escrime (BOUC)	451,70		
617	Boxe	451,70		

618				
619	/journée sup			
620	Grande salle	150,20		
621	Dojo Le Nan	85,60		
622	Dojo n°2	85,60		nouvelle appellation salle polyvalente
623	Tennis de table	43,40		
624	Escrime (BOUC)	129,00		
625	Boxe	129,00		
626				
627	<b>A Ambroise, R Aubaud, R Porte, F Truffaut, F Faure, Corot</b>			
628	/heure	26,50		
629	/journée (8h)	134,40		
630	/ 3 jours	376,80		
631	/journée sup	108,00		
632				
633	<b>J.Moulin, Morvan, L.Roger, G.Sand, R.Briard</b>			
634	/heure	21,10		
635	/journée (8h)	111,10		
636	/ 3 jours	195,70		
637	/journée sup	85,60		
638				
639	<b>L.Louchard</b>			
640	/heure	32,80		
641	/journée (8h)	161,90		
642	/ 3 jours	451,70		
643	/journée sup	129,00		
644				
645	<b>Stades</b>			
646				
647	<b>B.Barbier, P.Omet, M.Communeau (terrain hockey, rugby, football)</b>			
648	/heure	26,50		

649	/journée (8h)	134,40		
650	/ 3 jours	376,80		
651	/journée sup	108,00		
652				
653	<b>P.Omet synthétique</b>			
654	/heure	38,00		
655	/journée (8h)	188,30		
656	/ 3 jours	527,00		
657	/journée sup	150,20		
658				
659	<b>P.Brisson</b>			
660	/heure	54,00		
661	/journée (8h)	269,00		
662	/ 3 jours	755,00		
663	/journée sup	215,00		
664				
665	<b>O.Sahnoun</b>			
666	/heure	43,40		
667	/journée (8h)	215,00		
668	/ 3 jours	603,00		
669	/journée sup	172,50		
670				
671	<b>Complexe P.Brisson/O.Sahnoun</b>			
672	Configuration «Grande rencontre », par événement	3 030,00		
673				
674	<b>Bois Quequet (1 terrain)</b>			
675	/heure	21,10		
676	/journée (8h)	108,00		
677	/ 3 jours	301,60		
678	/journée sup	85,70		
679				
680	<b>Vélodrome</b>			
681	/heure	26,50		

682	/journée (8 h)	134,40		
683	/ 3 jours	376,60		
684	/journée sup	108,00		
685				
686	<b>Site du plan d'eau sans fermeture au public/jour</b>			
687	Parcelle extérieure< 500m <sup>2</sup> sans vestiaire	635,00		
688	Parcelle extérieure> 500m <sup>2</sup> sans vestiaire	740,00		
689	Parcelle extérieure< 500m <sup>2</sup> avec vestiaire	1 058,00		
690	Parcelle extérieure>500m <sup>2</sup> avec vestiaire	1 270,00		
691	Location salle de réunion à la journée	127,00		
692	Location salle de réunion à la 1/2 journée	81,00		
693	Agent mis à disposition/heure	27,00		
694				
695	<b>Piscines M.Dassault, A.Bellier</b>			
696	Ligne d'eau/heure	21,10		
697	Ligne d'eau/journée (8h)	150,20		
698	Ligne d'eau/ 3 jours	430,60		
699	Ligne d'eau/ journée sup	108,00		
700				
705	<b>Centre de loisirs sans hébergement/jour *: non résident CAB</b>	11,70		
706	Absent non excusé non résident CAB	11,70		cf. conditions d'application définies par délibération du 13/04/2012
707	<b>Beauvaisiens :</b>			
708	<b>Revenus/mois inférieurs ou égaux à 513 €</b>			
709	1 enfant	1,23		
710	2 enfants	1,13		
711	3 enfants	1,02		
712	4 enfants et plus	0,92		
713				

714	<b>Revenus/mois &gt; 513€ et &lt; 3000€</b>			
715	1 enfant	0,0024xR		
716	2 enfants	0,0022xR		
717	3 enfants	0,0020xR		
718	4 enfants et plus	0,0018xR		
719				
720	<b>Revenus/mois supérieurs ou égaux à 3000€</b>			
721	1 enfant	7,20		
722	2 enfants	6,60		
723	3 enfants	6,00		
724	4 enfants et plus	5,40		
725				
726	Absent non excusé (maximum)	7,20		cf. conditions d'application définies par délibération du 13/04/2012
727				
728	* Pour une demi-journée, le tarif sera de 50% du tarif journée et de 25% du tarif journée pour l'accueil du matin et post scolaire.			
729	* conformément à l'article 4 du règlement intérieur des accueils de loisirs (conseil municipal du 17/12/2010).			
730	<b>Séjours enfance( Coût journalier)</b>			
731	Revenus de 0 à 513 € (prix minimum de 12,31 €)	-		
732	Revenus de 514 € à 2 999 €	-		
733	Revenus de 3 000€ et plus ( prix maximum de 72,00€)	-		
734	Dégradation ou perte jeu de société	-		
735	Dégradation, perte linge (l'unité)	-		
736	*Remboursement des dépenses de santé jusqu'à due concurrence			
751	<b>Tarif des crèches Saint Lucien et Saint Jean</b>			Barème révisé au 01/01 par la caisse nationale allocations familiales

752	Taux horaire appliqué aux ressources mensuelles des familles *			
753	1 enfant taux effort	0,06%		
754	minimum	0,37		
755	maximum	2,83		
756	2 enfants taux effort	0,05%		
757	minimum	0,30		
758	maximum	2,36		
759	3 enfants taux effort	0,04%		
760	minimum	0,24		
761	maximum	1,89		
762	4 enfants taux effort	0,03%		
763	minimum	0,18		
764	maximum	1,42		
765	<b>Tarif de L'accueil familial</b>			Idem
766	Taux horaire appliqué aux ressources mensuelles des familles *			
767	1 enfant taux effort	0,05%		
768	minimum	0,30		
769	maximum	2,36		
770	2 enfants taux effort	0,04%		
771	minimum	0,24		
772	maximum	1,89		
773	3 enfants taux effort	0,03%		
774	minimum	0,18		
775	maximum	1,42		
776	4 enfants taux effort	0,02%		
777	minimum	0,12		
778	maximum	0,94		
779	* Plancher de ressources mensuelles fixé à 608,88€ et à 4 722,11€ pour le plafond de 2013. Révision chaque année au 1er janvier.			
780	<b>Relais assistantes maternelles (RAM)</b>			

781	Caution prêt poussette aux assistantes maternelles	supprimé		Nouvelle compétence agglomération depuis le 1/01/2013
782				
783	<b>ELISPACE (tarifs hors taxe)</b>			
784	<b>Location du site *</b>			
785	Grande salle/jour ouverture au public	2 500,00		
786	Grande salle pour spectacle jauge < 800	1 450,00		
787	Salon de réception	730,00		
788	Extension/jour	1 200,00		
789	Droit de place parking privatif pour exposition ou			
790	vente /jour/1000 m <sup>2</sup>	425,00		
791	Salle de presse	80,00		
792	Grande salle:1/2 journée montage/démontage	1 030,00		
793	Salle annexe:1/2 journée montage /démontage	400,00		
794	Hall pour utilisation commerciale/jour	200,00		
795	Emplacement publicitaire hall/grille/jour	50,00		
796	* Dégressivité pour journées successives : -35 % le 2ème jour et -50% les suivants			
797				
798	<b>Prestations :</b>			
799	Nettoyage après spectacle	305,00		
800	Nettoyage après congrès	140,00		
801	Nettoyage après manifestation sportive	260,00		
802	Location et installation du grill	345,00		
803	Montage/démontage scène	345,00		
804	Montage / démontage parquet de danse	120,00		
805	Location du tapis de danse	120,00		
806	Installation des chaises(au delà de 500 chaises)	170,00		

807	Electricité : été	180,00		
808	Electricité : hiver	265,00		
809	Chauffage	230,00		
810	Secours	320,00		
811	Equipe ssiap/heure	62,00		selon coût marché
812	ssiap1/heure	20,00		Idem
813	Maitre chien/heure	19,50		Idem
814	Agent de sécurité ADS/heure	19,50		Idem
815	Accès internet, la ligne	15,00		
816	Location benne la tonne pour un jour	185,00		
817	La tonne supplémentaire	100,00		
818	Sonorisation pupitre discours	supprimé		
819	Vidéo projecteur et écran 4*3	supprimé		
820	Eclairage et sonorisation de podium pour assemblée	supprimé		
821	Eclairage piste de danse et salle	supprimé		
822				
823	<b>Divers</b>			
824	Droit de place merchandising – de 1 500 spectateurs	85,00		
825	Droit de place merchandising + de 1 500 spectateurs	115,00		
826	Droit de place merchandising + de 2 600	165,00		
827	Pendrillonage de la salle	165,00		
828	Agent de permanence /heure	20,50		
829	Heure de dépassement agent de permanence	35,00		
830				
831	<b>Caution pour mise à disposition de matériel</b>			
832	Clefs de locaux spécifiques	70,00		
833	Matériel électrique, outillage	60,00		
834	serviette/jour	supprimé		
835				

840	<b>Espace verts *</b>			
841	Plante annuelle ou bisannuelle	0,80		
842	Plante vivace en godet de 9	1,80		
843	Plante vivace en godet de 11(1,3 litres)	3,50		
844	Plante vivace en godet de 13(2,1 litres)	4,50		
845	Plante vivace en conteneur de 1 litres	3,50		
846	Plante vivace en conteneur de 2 litres	4,50		
847	Plante vivace en conteneur de 3 litres	5,50		
848	Plante vivace en conteneur de 5 litres	9,00		
849	Plante vivace en conteneur de 7 litres	13,00		
850	Gazon en plaque, par m <sup>2</sup>	7,00		
851	Paillage plaquettes de bois, par tonne	55,00		
852	Terreau par m <sup>3</sup>	60,00		
853	Terre végétale par m <sup>3</sup>	28,00		
854	Tondeuse autoportée 1,20m de largeur de coupe / heure	12,00		
855	Tondeuse autoportée 1,80m de largeur de coupe / heure	16,00	-	
856	Tondeuse autotractée 0,65m de largeur de coupe / heure	1,50		
857	Débrousailluse/heure	0,50		
858	Tronçonneuse / heure	0,75		
859	Taille haie / heure	0,75		
860	Dessouchage diam 20/30	50,00		
861	Dessouchage diam 40/50	60,00		
862	Dessouchage diam 50/60	70,00		
863	Dessouchage diam 60/70	80,00		
864	Dessouchage diam 70/80	90,00		
865	Dessouchage diam 80/90	100,00		
866	Dessouchage diam 90/100	110,00		
867	Dessouchage diam 100/110	120,00		
868	Dessouchage diam 110/120	130,00		
869	Tracteur gyrobroyeur /heure	49,00		
870	Micro tracteur avec outil porté 3 points / heure	18,00		

871	Tracteur avec outil porté 3 points à l'heure	49,00		
872	Gazon fleuri au kg	135,00		
873	Gazon classique au kg	4,00		
874	Composition florale à l'unité	35,00		
875	Location de plantes vertes à l'unité	8,00		
876	Location paniers fleuris à l'unité	20,00		
877	Mise en décharge de déchets verts/tonne	17,00		
878				
879	* champ d'intervention limité à la refacturation suite à destruction domaine public ou privé de la Ville.ou refacturation dans le cadre de mise à disposition avec d'autres entités publiques			
880	<b>Exécution de travaux sur la voie publique</b>			
881	Dégâts causés aux pelouses : <b>tarif au m<sup>2</sup></b> comprenant les travaux de préparation du sol, l'apport de terre complémentaire, l'ensemencement, le premier entretien			
882	De 1 à 5 m <sup>2</sup>	8,00		
883	De 6 à 20m <sup>2</sup>	6,00		
884	De 21 à 50 m <sup>2</sup>	5,00		
885	Au dessus de 50 m <sup>2</sup>	4,00		

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 16/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN** : Il s'agit de délibérations que nous retrouvons traditionnellement chaque année : la réactualisation des tarifs municipaux. La règle générale appliquée est simplement basée sur l'évolution de l'inflation des 12 derniers mois, à hauteur de 1 %, avec bien sûr quelques ajustements liés à des arrondis.

Sur les 602 tarifs recensés sur le projet de délibération :

- 239 tarifs sont simplement augmentés de 1 %, avec éventuellement l'arrondi ;

- 284 tarifs ne sont pas modifiés, car soit une augmentation de 1 % n'est pas envisageable compte tenu de leur relatif faible montant, soit il y a volonté délibérée de ne pas augmenter les tarifs payés par les usagers ; c'est par exemple le cas des tarifs de restauration scolaire, des centres de loisirs sans hébergement, et des activités de découverte de H2O ;

- 25 nouveaux tarifs sont instaurés pour de nouveaux dispositifs, signalés en observation dans le projet de délibération ;

- 7 tarifs sont diminués ;
- 23 tarifs devenus inutiles sont supprimés ;
- 24 gratuités sont reconduites.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir valider ces évolutions de tarifs au titre de l'exercice 2013, conformément au projet de délibération qui vous est soumis.

**M. AURY** : J'ai une remarque de forme tout d'abord, et ce n'est malheureusement pas la première fois que je suis amené à la faire. Comme chaque année lorsque vous nous présentez ce dossier, je vous fais remarquer que je souhaiterais que chaque conseiller municipal dispose du même document que vous, Madame le Maire, c'est-à-dire celui présentant le comparatif sur l'année précédente, en l'occurrence sur l'année 2012. Ceci faciliterait le travail d'étude des élus, puisque nous n'avons pas moins de 885 tarifs à comparer. J'ajouterai que les rubriques n'ont pas toutes été classées dans le même ordre que l'an dernier. Donc, mis à part imposer une petite tracasserie aux élus, je ne vois pas l'intérêt de cela. D'autant que, je le répète vous avez disposé, évidemment, d'un document où il y avait le comparatif ; c'est-à-dire qu'avant de nous l'envoyer, vous avez demandé aux services de tronquer la référence à l'année 2012.

Cette remarque de forme faite, je voudrais faire une petite digression à l'occasion de ce dossier, car

nous y retrouvons beaucoup de tarifs concernant des animations jeunesse. Je souhaiterais vous interroger, Madame le Maire, sur le devenir d'un lieu qui n'est pas soumis à une tarification municipale : la friche industrielle du hangar de Bracheux. Depuis un certain temps, elle a été réinvestie de manière créative par des jeunes (jeunes graffeurs, jeunes skaters), et elle est devenue, vous l'avez vous-même dit dans la presse, un véritable lieu de patrimoine artistique d'aujourd'hui. Puisqu'il y a interrogation sur son devenir, y compris de la part des utilisateurs actuels de ce lieu, nous souhaiterions que soit étudiée sérieusement sa préservation en tant qu'espace dédié aux arts et pratiques urbains, et qu'il continue d'être en quelque sorte autogéré par ses utilisateurs qui font preuve de beaucoup de responsabilités, comme vous avez pu le constater par vous-même. Je profitais d'une digression pour vous interroger à ce sujet, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE :** Monsieur AURY, je vais commencer par la digression puisque vous avez constaté que je m'étais intéressée à ces « hangars d'expression urbaine », comme nous allons les appeler. Figurez-vous que ces hangars et ces terrains n'appartiennent pas à la ville, mais à un propriétaire privé que nous harcelons depuis un certain temps pour qu'il les mette hors de danger.

Mon attention a également été attirée par ANOVO, qui trouve que ces hangars situés à côté de leur entreprise font « un peu désordre » pour dire les choses gentiment, lors des visites de clients susceptibles de passer des commandes. Donc, une fois que j'ai pu visiter les lieux, nous avons pris un « arrêté de péril » pour des raisons de sécurité. Vous imaginez bien que nous ne pouvions continuer à prendre le risque qu'il y ait des accidents, des enfants blessés, car nous aurions été pénalement responsables. Je pense que cela, vous pouvez en convenir.

En ce qui concerne les lieux aménagés par les jeunes, si vous avez aussi lu mes interventions, vous avez pu voir que, parce qu'il y avait du verre par terre, des tas de débris, l'entreprise retenue par la ville pour faire à minima du nettoyage de sécurité est malgré mon intervention intervenue au-delà de nos espérances, disons-le de cette façon. Ils se sont d'ailleurs dépêchés de nous faire parvenir la facture, qu'aujourd'hui nous allons adresser au propriétaire de ces hangars et de ces terrains. Je suis d'accord avec vous sur le fait que les jeunes ont fait beaucoup de choses, et que leurs réalisations sont loin d'être antipathiques. Mais, si demain le propriétaire privé s'adresse à nous, ce sera bien à lui de décider de ce qu'il veut faire de ses terrains et non à la mairie de Beauvais. Voilà où nous en sommes. Une réunion est prévue au début du mois de juin avec des représentants de ces « graffeurs » afin d'envisager s'il serait possible de leur laisser à disposition le hangar où ils s'expriment, de continuer à les y accueillir sous réserve de l'attitude du propriétaire privé qui, je le répète, n'est pas la mairie de Beauvais. Pour conclure, ce matin tout a été nettoyé en présence des jeunes qui ont d'ailleurs vu que ce travail était mené surtout dans un souci de sécurité. Certains de ces utilisateurs sont extrêmement jeunes (13 ou 14 ans), et je ne voudrais pas qu'un jour les parents viennent nous dire que nous avons favorisé des animations « accidentogènes ». Je pense que nous avons une responsabilité d'élus et d'adultes pour protéger ces enfants, même si cela peut être sympathique de les voir faire du skate,

sauter, dessiner, peindre, s'exprimer. Voilà, Monsieur AURY, je suis sûre que vous partagez mon analyse.

**M. AURY :** Avant d'être sûr de partager votre analyse, quelques mots en réaction de votre propos. J'ai bien entendu vos préoccupations, évidemment, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi et j'entends bien les responsabilités que peut avoir le maire de la ville. Mais, en même temps je relève 2 faits :

il s'agit d'un lieu abandonné dont la destination initiale est changée (par ailleurs, il semblerait — je n'ai pas tous les éléments sur cette éventualité — qu'un processus judiciaire soit en cours à l'encontre du propriétaire de l'entreprise),

ces terrains ne sembleraient plus convenir à la réinstallation d'entreprises (notamment parce que les sols ne sont pas très stables).

Je pense donc qu'il est intéressant de maintenir l'utilisation actuelle de ce lieu, y compris parce que les interlocuteurs/utilisateurs n'ont pas tous 13 ans, beaucoup sont de jeunes adultes, et je me suis laissé dire que des parents y emmenaient leurs enfants, car cet endroit était réinvesti, et de belle manière. Je ne souhaite pas allonger davantage ce point, mais j'aimerais que nous étudiions sérieusement cette possibilité d'autant que nous sommes dans un lieu à l'écart d'habitations (ce qui évite d'éventuelles nuisances), le lieu existe, la structure même des bâtiments semble en bon état (le toit ne menace pas de tomber sur les utilisateurs). Je souhaitais vous faire part de cela et j'ai le sentiment que beaucoup d'utilisateurs, en-tout-cas parmi ceux que j'ai pu rencontrer, souhaitent que cette solution soit étudiée sérieusement.

**Mme LE MAIRE :** Monsieur AURY, nous sommes tout à fait sur la même ligne, mais il faut prendre en compte les limites :

- la sécurité ;
- le fait que nous ne sommes pas chez nous.

Si demain nous sommes propriétaires, alors il n'y aura aucun problème. Ce lieu est ce que j'appelle une friche industrielle, dans la mesure où il n'y a pas pollution de l'environnement des entreprises voisines, sous ces conditions, je suis partante.

**M. JULLIEN :** Une petite précision sur l'autre aspect de votre question, mon cher collègue. Vous vous plaignez que nous ne vous fournissons pas suffisamment d'informations sur cette délibération, parce que nous n'avons pas mis une colonne supplémentaire indiquant les tarifs de 2012. Je vous connais suffisamment, et vous avez suffisamment d'expérience au sein de ce conseil municipal, depuis de nombreuses années, pour savoir très pertinément où retrouver vos documents de l'année dernière et faire très utilement la comparaison. Je sais que vous êtes capable de le faire, je suis même certain que vous avez effectivement fait cette comparaison. Je suis sûr même, et voyez que je change de propos, qu'à travers les comparaisons que vous avez pu faire vous avez remarqué que les augmentations n'étaient absolument pas abusives et tout à fait conformes aux propos que je vous ai tenus. Donc, à mon avis, il n'y a pas de critiques de fond sur les évolutions de ces tarifs municipaux qui sont tout à fait raisonnables.

**M. AURY :** Sur ce point, très honnêtement et entre nous, Monsieur JULLIEN et Madame le Maire, vous savez que vous avez eu entre les mains une feuille où étaient présentés le tarif proposé cette année et

le tarif 2012, ce qui vous a permis très aisément de faire la comparaison. Ce que je vous demande, ce que nous vous demandons depuis longtemps, c'est simplement de demander aux services de ne pas supprimer la colonne « 2012 » pour nous ennuyer un petit peu, mais de la maintenir et de nous envoyer le document que vous avez eu. Ceci vous a permis d'étudier facilement les tarifs, car vous n'avez pas été obligés d'aller à la pêche tarif par tarif, qui plus est parfois indiqués dans un ordre différent, et vous avez pu faire les comparatifs sans effort. Ce que nous vous demandons n'est pas exorbitant.

**Mme ROUBI** : Pour continuer sur le sujet, j'ai pris le temps de comparer les tarifs, et cela m'a quand même demandé, au moins, une bonne heure et demie. Et cette comparaison nous permet de remarquer qu'en effet les augmentations sont de 1 % ou proche de 1 % (0,9 % à 1,1 %). Les tarifs concernant la base nautique, le plan d'eau, les équipements sportifs, la restauration scolaire, la location de matériel des salles municipales, des gymnases et de l'Elispace, augmentent à peu près de 1 %. Certains tarifs sont stables : les tarifs Enfance/Jeunesse, ceux des accueils de loisirs, les tarifs de stationnement, les tarifs des cimetières et marchés. J'ai remarqué et je voulais savoir s'il y a une explication particulière à la baisse de quelques tarifs ayant trait aux marchands ambulants et forains, et au tarif du camion-magasin. Par exemple, le tarif du camion-magasin passe de 150 € l'année dernière à 100 € cette année. De la même façon, pour les marchands ambulants et forains, il y a de fortes diminutions sur les mètres linéaires (tarifs de 153 à 156) : ils passent de 305 € à 170 €. Y a-t-il une explication particulière à ces tarifs ? Merci.

**Mme LE MAIRE** : Madame ROUBI, 7 tarifs ont diminué, et je pense que vous vous êtes rendu compte qu'il s'agit de tarifs appliqués les années précédentes pour lesquels il avait fallu tenir compte de travaux rendus nécessaires. Maintenant qu'il n'y a pas plus de travaux, ou qu'ils sont amortis, nous avons pu baisser à nouveau ces tarifs.

**Mme ROUBI** : Je n'ai pas eu le temps de reprendre les tarifs de 2010 et 2011 ; je n'ai comparé que 2012 et 2013.

**Mme LE MAIRE** : Votre analyse est parfaite. Il n'y a qu'une seule chose que j'ai cru ne pas comprendre, vous avez dit que les tarifs de la cantine étaient augmentés de 1 % : non.

**Mme ROUBI** : Ah, si !

**Mme LE MAIRE** : Les tarifs ont été maintenus à l'identique, le prix est le même pour les enfants. Ils vont de 26 cents à 2,12 €. Ils n'ont pas bougé. Voulez-vous parler des tarifs pour les adultes ?

**Mme ROUBI** : Oui, c'est à partir de « 317 » qu'il y a une augmentation, à partir du quotient familial supérieur, puisque de 2,10 l'an dernier, nous passons à 2,12, cela fait bien + 0,9 %. Ensuite, il s'agit des tarifs « agglomération » et « repas extérieurs » qui augmentent de 1,1 %. Excusez-moi, en effet le tarif général n'augmente pas.

**Mme LE MAIRE** : Y a-t-il des votes contraires, des abstentions ? Le vote a lieu à l'UNANIMITÉ. Je vous remercie.

## MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 23 mai 2008, le conseil municipal a désigné les représentants des associations suivantes, afin de siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

< pour le service de la fourrière automobile : La Prévention Routière ;

< pour le Parking Clémenceau : Vellovaque et l'U.C.A.B ;

< pour la Distribution de l'eau : Beauvais Argentine Aquariophilie, A l'écoute de la Nature et l'Association de Lutte pour l'environnement ;

< pour la gestion de Crématorium : Association des Crématistes de l'Oise ;

< pour la Gestion de l'Elispace : Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, Bouc Volley et Le Comptoir Magique ;

< pour le Réseau de Chaleur : ADIL 60.

Cette liste des représentants des associations au sein de la CCSPL doit être mise à jour et il est proposé au conseil municipal de désigner :

< pour le service de la fourrière automobile : La Prévention Routière ;

< pour le Parking Clémenceau : Vellovaque et Beauvais Boutiques Plaisirs ;

< pour la Distribution de l'eau : Beauvais Argentine Aquariophilie, A l'écoute de la Nature et l'Association de Lutte pour l'environnement en Picardie ;

< pour la gestion de Crématorium : Association des Crématistes de l'Oise ;

< pour la Gestion de l'Elispace : Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, Bouc Volley et Le Comptoir Magique ;

< pour le Réseau de Chaleur : Les Ateliers de la bergerette.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 16/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE TAXE LOCALE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le conseil municipal a décidé par délibération du 7 juillet 2011 d'actualiser annuellement la taxe locale sur la consommation finale d'électricité et fixé par délibération du 27 septembre 2011 à 8,12 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par MWh selon la nature de l'utilisateur).

Considérant le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2333-4 qui prévoit, qu'à compter de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur publiée le 4 juillet 2011 qui précise que l'indexation annuelle des coefficients maximaux nécessitera pour l'autorité concernée de prendre une délibération tous les ans,

Vu l'arrêté du 3 août 2012 actualisant pour 2013 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer, avant le 1er octobre de chaque année, afin de prévoir l'indexation du coefficient multiplicateur,

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 8,28 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par MWh selon la nature de l'utilisateur).

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 16/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEANNE HACHETTE : LANCEMENT D'UN CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE

### MME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Dans le cadre du projet « Nouveau cœur de ville, nouveau cœur de vie » un premier concours d'architecture a été lancé pour la construction d'une halle couverte sur la place des Halles. Afin d'améliorer l'image de la place Jeanne Hachette, un nouveau concours national d'architecture doit être lancé avec comme objectif d'inviter à présenter des solutions techniques,

architecturales et paysagères innovantes, adaptées à l'identité de Beauvais, quant au traitement du sol, des façades, et des volumes de la place et de ses abords. L'embellissement de la place s'accompagnera de la création d'une nouvelle fontaine ou d'un miroir d'eau mettant en valeur l'actuelle statue Jeanne Hachette avec une nouvelle lecture. L'aménagement sera conçu pour favoriser la halte et le rassemblement des promeneurs. La mise en lumière des sols et façades et la couverture numérique de l'espace public devront être intégrées dans les projets présentés, lesquels tiendront compte des engagements de la municipalité en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique ainsi que de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La réflexion devra être étendue aux liaisons entre les places de l'hôtel de ville et des halles d'une part et d'autre part entre les places de l'hôtel de ville et Foch.

Dans cette perspective et conformément aux articles 38, 52, 70 et 74 du code des marchés publics, il convient de lancer une procédure de concours en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération (mission de base conformément à la loi n°856704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).

Le nombre de candidats admis à concourir sera limité à 3 au maximum et une indemnité de participation est fixée à 32 000 € HT maximum par candidat. Les conditions de son attribution seront précisées par le règlement de concours.

Conformément à l'article 24 du code des marchés publics, un jury sera constitué de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi le conseil municipal et de personnalités compétentes ou qualifiées désignées par voie d'arrêté par le président du jury.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement de la procédure de concours ;
- de désigner les membres du jury ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers des partenaires institutionnels ou non et notamment l'Etat, la région Picardie, le conseil général de l'Oise, au taux le plus élevé et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé afin d'être en capacité de lancer le concours dans les meilleurs délais sans attendre les décisions de subventions ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 16/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre et 5 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné à l'UNANIMITÉ les membres du jury concernant l'aménagement de la place Jeanne Hachette: lancement d'un concours national d'architecture, sont désignés membres titulaires: Monsieur Bourgeois, Monsieur Locquet, Madame Lesure, Madame Thieblin, Madame Abla, sont désignés membres suppléants: Madame Corillion, Madame

Parage, Monsieur Doridam, Monsieur Pia, Monsieur Borgne.

**M. AURY :** Madame le Maire, vous nous proposez le lancement d'un concours national d'architecture afin, dites-vous dans la délibération, « d'améliorer l'image de la place Jeanne Hachette ». Dans cette délibération, vous précisez quelques axes conducteurs pour ce « projet d'embellissement », notamment, je cite : « la création d'une nouvelle fontaine ou d'un miroir d'eau mettant en valeur l'actuelle statue Jeanne Hachette, avec une nouvelle lecture ». Je voudrais formuler plusieurs observations à ce sujet. Tout d'abord, si nous connaissons l'indemnité de participation pour les architectes candidats à ce concours, vous l'avez dit, un montant de 32 000 € HT par candidat, rien ne nous est annoncé sur le coût prévisionnel global de cette opération qui risque de se chiffrer en millions : nous n'en savons rien et nous souhaiterions en tout état de cause être informés sur ce point.

Deuxième remarque, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit là d'un projet dont, en tout état de cause, la réalisation ne pourrait se faire avant la fin de votre mandat municipal, avant la fin de « ce » mandat municipal. Ceci signifie que vous engagez la prochaine équipe municipale sur un projet, je dirai quand même un peu sorti du chapeau en fin de mandat ; et qui plus est un projet qui risque de ne pas faire consensus.

Troisième remarque, plus fondamentalement, nous nous interrogeons vraiment sur l'urgence, sur l'utilité d'un tel projet visant, je cite « à améliorer l'image de la place Jeanne Hachette ». J'avoue que nous n'avions pas perçu dans l'opinion publique beauvaisienne une exigence, une revendication forte en ce sens.

Tout ceci nous amène à nous demander s'il ne s'agit pas en quelque sorte d'essayer de rattraper un peu, par une sorte de coup d'éclat, les conséquences plutôt négatives sur le rayonnement et le dynamisme du centre-ville d'une série de décisions prises par la ville ces dernières années. Avant de les détailler, je voudrais dire qu'évidemment il ne s'agit pas d'imputer à la seule politique municipale les problèmes rencontrés, notamment par le commerce du centre-ville. Je crois que quel que soit l'axe d'analyse, la question fondamentale du niveau des salaires et des retraites dans notre pays, et donc à Beauvais pour ce qui nous concerne est le principal handicap rencontré par le commerce et l'activité économique. Mais de ce point de vue, je crois qu'il y a malheureusement un certain consensus entre l'UMP et le gouvernement. Cependant, je voudrais en revenir à quelques points de votre politique municipale concernant le centre-ville. Je vais dire quelques mots de cette politique, de ses incohérences qui selon moi s'apparentent un peu à une sorte de politique de gribouille qui ne pourra être compensée seulement par la création d'un miroir d'eau où pourra se mirer Jeanne Hachette. Je voudrais citer quelques points qui dépendent complètement de la politique municipale et qui ont concouru à cette situation difficile de l'animation, de la vie, du rayonnement du centre-ville.

1- Pourquoi avoir encouragé le départ de multiples professions libérales (médecins généralistes et spécialistes, avocats, laboratoires), les avoir encouragés à quitter le centre-ville en leur offrant notamment de venir sur la zone franche où elles ont bénéficié d'avantages divers, sans d'ailleurs à mon avis créer beaucoup d'emplois (et nous allons

en rester simplement sur cette formule), parfois pas du tout. En tout cas, le fait est que tous les commerçants du centre-ville le disent : ce départ a été un coup dur pour l'animation quotidienne du centre-ville, beaucoup de gens y descendaient par exemple dès le matin, ce qui profitait au reste de l'activité du centre ville.

2- Je veux rappeler la rénovation coûteuse, mais manquée de la place des Halles, où à l'époque, malheureusement, vous aviez écarté a priori, sans discussion, la construction d'une halle couverte, où le nombre d'emplacements de marchands a été réduit sans qu'au total une vraie amélioration et une redynamisation des marchés hebdomadaires soient enregistrées.

Dix ans presque ont été perdus, je souhaite vraiment que le projet en cours ait un bien meilleur sort de ce point de vue.

3- La presse est revenue ces derniers jours sur l'expulsion (nous allons utiliser ce terme) de la fête foraine du centre-ville, pour l'installer sur un terrain totalement excentré, peu adapté malgré de coûteux aménagements. Là encore, de fait, c'est de l'animation qui a été écartée du centre-ville plusieurs semaines par an.

4- Cet exemple touche directement la place Jeanne Hachette. Je ne prétends évidemment pas que la décision a été délibérée et volontaire, mais je reviens sur ses conséquences. Le fait que la ville ait, à un moment donné, décidé de ne plus acheter en centre-ville les 500 000 € de livres destinés chaque année aux médiathèques et aux écoles de la ville, pour les acheter ailleurs — vous avez souvent parlé d'évasion commerciale, là vous l'avez organisée — a été un coup dur pour la librairie Gibert Univers du Livre et cette librairie drainait un important public. Je pense qu'elle faisait beaucoup plus pour amener du monde place Jeanne Hachette que ne le ferait n'importe quel miroir d'eau.

5- Enfin, je ne peux pas manquer d'évoquer votre obstination à vouloir imposer le projet Hammerson sur la place du Jeu de paume, projet qui est pour l'instant un coup dur de plus pour le centre-ville. À la fois par son objectif de déplacer le centre de gravité du centre-ville vers cette galerie commerciale, à la place de l'axe Gambetta/Carnot et des 2 places Jeanne Hachette et place des Halles, et aussi par le gel total de tout investissement au centre-ville que ce déplacement provoque tant l'incertitude est grande sur l'avenir. Et enfin, par la suppression d'une très grande place publique et des importantes capacités de stationnement gratuit qu'elle offrait pour une grande part de ceux qui se rendaient en centre-ville.

Pour toutes ces raisons, nous avons vraiment le sentiment que l'ambition d'un « Nouveau cœur de ville » pour reprendre votre expression, dépasse de beaucoup la question de l'amélioration « de l'image de la place Jeanne Hachette » dont nous craignons qu'elle ne soit qu'un leurre destiné à calmer les inquiétudes profondes et légitimes de beaucoup des acteurs de la vie économique et sociale du centre-ville, et que le projet qui nous est présenté ici soit tout à la fois inutilement coûteux et n'apporte pas de réponse profonde aux défis de l'avenir de notre centre-ville.

**Mme LE MAIRE :** Monsieur AURY, vous avez quand même une vision assez partisane du com-

merce et des réponses que l'on peut y donner. Je vais reprendre dans l'ordre les points que vous avez soulevés.

D'abord, je voudrais vous signaler qu'en 2001, quand nous sommes arrivés, nous avons échappé de peu, je le dis, de peu, et mes collègues le savent, à la fermeture des Galeries Lafayette pour des raisons d'insécurité et de commerce mort dans la ville. Je le précise parce que c'est ce qui a aussi dicté pour nous les différentes interventions que nous avons menées depuis 13 ans.

1- Alors, pourquoi avoir encouragé le départ des médecins libéraux ? Mais dites-moi, dans leur définition même de médecins, ils sont libéraux et ils décident de l'endroit où ils veulent aller. Je n'ai rien encouragé et d'ailleurs les laboratoires médicaux se sont installés près de la compagnie d'assurances Aréas et il y a un cabinet de médecins qui s'est installé dans la zone franche à Argentine. Croyez-vous qu'ils soient venus nous demander la permission ? Et les seuls avec lesquels nous avons négocié, ce sont les médecins qui faisaient les analyses : sur Argentine, nous les avons obligés à assumer leur loyer jusqu'au bout, ils ne devaient partir qu'après avoir trouvé un remplaçant. Vous comprenez bien qu'ils ont décidé ce qu'ils avaient envie de faire, eux, et ils ne nous ont rien demandé.

2- En ce qui concerne la rénovation coûteuse de la Place des Halles ; d'accord, il y a eu un loupé, mais il a été réparé et payé par les assurances, cela n'a pas coûté un centime à la mairie de Beauvais ni donc aux Beauvaisiens. Et les grands problèmes de la Place du marché sont d'une part la durée des marchés, les commerçants installés autour et qui travaillent nous disent que jusqu'à 5 h du soir le samedi personne ne peut se garer pour venir consommer, d'autre part le douloureux problème de la retraite des commerces de bouche qui ne trouvent plus de successeurs parce que les enfants ont choisi de faire autre chose. De ce fait, le marché de bouche fonctionne à peu près jusqu'à 14 h, et il est remplacé uniquement par des magasins de vêtements qui ne conviennent pas forcément à tous les Beauvaisiens.

3- « L'expulsion de la fête foraine », vous ne manquez pas d'air monsieur AURY ! Nous ne les avons pas expulsés, nous avons été obligés de leur trouver un autre endroit. Je ne voulais pas les envoyer là où ils sont allés. Nous avons négocié, ce fut un bras de fer avec les forains pour un tas de raisons. Ils ont choisi cet endroit, alors que je souhaitais qu'ils aillent s'installer au parc Marcel Dassault, ce qui me paraissait cohérent en prenant en compte les parkings, les nuisances et les installations. Finalement, ils ont choisi d'être là où ils sont, nous avons mené une négociation, et une négociation n'est jamais dans un seul sens.

4- Vous me parlez des 500 000 € perdus par l'Univers du Livre. D'une part, il ne s'agit pas de 500 000 €, c'est 300 000 €, vérifiez vos chiffres. D'autre part, ils n'ont jamais répondu à un appel d'offres : je le répète, ils n'ont jamais répondu à un appel d'offres. Je peux vous dire que nous avons essayé de les solliciter : ils n'ont jamais répondu à un appel d'offres. Et d'ailleurs, dans ce domaine, pour les commerces de Beauvais, la semaine dernière, j'ai dit à un commerçant qui répondait à des appels d'offres pour l'école des beaux-arts

de continuer à le faire, car il n'y a aucune raison pour que nous soyons obligés de nous fournir à l'extérieur. Je peux vous dire que ce magasin va apporter sa réponse qui sera, je l'espère, retenue pour fournir l'école des beaux-arts. Donc, croyez bien que nous sommes extrêmement vigilants sur le commerce intra-muros et que nous essayons de le défendre par tous les moyens.

5- Quant au coup dur de « Hammerson », excusez-moi, c'est l'arroseur arrosé ! C'est vous qui avez fait un coup dur avec vos collègues de l'opposition en faisant retarder pendant 2 ans la création de ce centre commercial, après lequel aujourd'hui tous les commerçants de centre-ville pleurent car il n'y a plus personne qui vient en centre-ville parce que les propriétaires privés se croient aux Champs-Élysées, font des tarifs absolument démentiels pour la location de leurs baux. Et vous, vous avez joué à empêcher, je le répète à empêcher, la réalisation de ce centre. Vous devriez regarder ce qui se passe à Compiègne : l'opposition est nettement plus raisonnable. Leur centre commercial de centre-ville a été construit et réalisé en 18 mois. Je peux vous dire qu'ils ont essayé de nous piquer le centre commercial. C'est comme ça.

De votre part c'est toujours « non », vous êtes toujours contre tout, vous n'avez jamais de propositions, et inlassablement vous arrivez à paralyser les choses. Je suis désolée, balayez devant votre porte avant de nous dire que nous avons supprimé du public. Jamais le commerce de centre-ville n'a été autant aidé que depuis 12 ans. Vous pouvez demander à Charles LOCQUET, à tous les collègues présents, nous donnons des subventions que les commerçants n'avaient jamais eues auparavant. Il n'y avait jamais eu les FISAC que nous avons obtenus. Vous ne pouvez vraiment pas nous dire que nous avons des leçons à recevoir sur le soutien au commerce de centre-ville. Tout a été fait pendant les 24 ans au cours desquels vous avez siégé pour éloigner le commerce de centre-ville et créer une zone commerciale de bric et de broc, sans cohérence. Je peux vous dire que depuis 12 ans, nous avons œuvré d'arrache-pied pour aider le centre-ville.

**M. TABOUREUX :** Pour compléter les propos de Madame le Maire, et loin de moi l'idée de la contredire, il y a une exception pour l'Univers du Livre : il s'agit des dictionnaires des écoles. Les dictionnaires étant des livres particuliers, ils peuvent être mis dans un lot à part. Il se trouve qu'avant 2001 ces dictionnaires étaient achetés à Marseille, mais pas à Marseille-en-Beauvais ! Les livres n'étaient pas achetés à Beauvais, mais les dictionnaires non plus. Effectivement, les marchands de livres beauvaisiens ne sont pas très organisés pour répondre aux appels d'offres, c'est un fait, et tous les ans nous les informons que l'appel d'offres était disponible sur le site Internet et ainsi nous avons eu des réponses, dont celle de l'Univers du Livre pour les dictionnaires. Mais dès qu'il s'agissait d'autres types de livres, ou de bordereaux complexes, il n'y avait pas de réponses. Nous sommes réellement désolés, mais je le répète, auparavant les livres pas plus que les dictionnaires destinés aux écoles n'étaient achetés à Beauvais.

**Mme LE MAIRE :** Nous disons ce qui est vrai.

**M. TABOUREUX :** Madame HOUSSIN, c'est inscrit au PV. Vous pouvez vérifier ou demander des vérifi-

cations, je pense que j'ai également l'adresse de la société en cause. Alors ne dites pas : « On dit ça ». Mes propos sont tout à fait vérifiables.

**M. PIA :** Je voulais préciser à monsieur AURY que nous savons bien qu'il a toujours été contre la zone franche. Pourtant, cette zone franche a créé de très nombreux emplois et vous le savez très bien. Quand vous dites que les professions libérales ont rejoint cette zone franche, effectivement, comme le dit Madame le Maire, il n'est pas possible de l'interdire à une entreprise, à un commerce, car nous sommes encore dans une économie libre, et bien heureusement. Je dirais que de ce point de vue-là nous ne nous rejoignons peut-être pas forcément, car vous n'avez pas tout à fait la même conception de la liberté économique. Je voudrais vous répondre que j'en ai vraiment assez d'entendre ce discours qui consiste à dire que dans la zone franche, bientôt il n'y aurait plus que des médecins, des avocats et autres professions libérales. Sur 198 entreprises, il y a peut-être à peu près 25 sociétés qui sont effectivement des sociétés d'avocats ou d'autres professions libérales. Donc il faut arrêter ces contrevérités, c'est vraiment faire injure à tous ceux qui ont travaillé sur le dossier de la zone franche. Je pense que c'est une belle réussite, et une fois de plus, ce sont les dossiers sur lesquels nous réussissons qui vous gênent. C'est normal, vous vous défendez, mais nous avons également le droit de défendre notre bilan pour ce qui est de la question de l'emploi.

**M. RAHOU :** Vous avez dit que vous dites la vérité, systématiquement, je n'en doute pas, mais j'aimerais vous poser une question. Est-ce que lors de vos permanences, par exemple, vous avez déjà croisé des Beauvaisiens qui vous ont dit : « Madame le Maire, il y a une chose à faire dans cette ville, c'est procéder à la requalification de la place Jeanne Hachette ». Avez-vous croisé, en vous promenant dans Beauvais, des commerçants qui vous ont dit : « Madame le Maire, il y a une chose à faire dans cette ville, c'est procéder à la requalification de la place Jeanne Hachette ». Je ne le pense pas, vous allez peut-être pouvoir nous répondre. Je ne le pense pas parce qu'aujourd'hui l'action publique doit se recentrer sur l'essentiel. Je ne crois pas qu'aujourd'hui les Beauvaisiens attendent essentiellement des élus que nous sommes, de nous engager sur un chantier de ce type-là. D'une part, parce que ce projet ne figurait dans aucun programme électoral en 2008, vous n'en aviez pas parlé ; personne n'avait l'intention de vous suivre dans cette démarche. D'autre part, parce qu'il y a d'autres choses plus importantes à faire aujourd'hui dans cette ville : déjà de commencer par terminer les projets engagés.

Nous avons aujourd'hui un cratère géant place du Jeu de paume, vous allez vous engager ensuite sur la requalification de la place Jeanne Hachette, que vous allez léguer à ceux qui vont vous succéder, peu importe leur couleur politique, peu importe l'équipe qui va succéder à celle en place aujourd'hui. Une équipe va hériter d'une situation qui n'est aujourd'hui pas budgétisée.

Vous nous annoncez des coûts réglementaires pour que les différents candidats puissent participer à la présentation de ce projet. Or, nous en reparlerons peut-être un peu plus tard lors de l'étude des prochains dossiers de conseil : nous manquons de lisibilité budgétaire dans votre approche des projets de la ville.

Engager un certain nombre d'actions : très bien ! Mais combien vont coûter ces actions aux Beauvaisiens ? Combien vont représenter ces actions dans les enveloppes budgétaires des mandats prochains ? Systématiquement, depuis quelques années, et même depuis le début de votre mandat puisqu'un certain nombre de choses ne sont pas achevées, vous nous envoyez des projets, desancements de concours, un peu comme de l'intox. Au final, cela ressemble à de la poudre aux yeux lancée aux Beauvaisiens.

Vous avez dit, Madame le Maire, que nous étions responsables du retard du projet du centre commercial de la place du Jeu de Paume : c'est totalement faux. Ce n'est même pas moi qui le dis, c'est la société Hammerson elle-même. Elle a expliqué noir sur blanc, lorsqu'elle était interrogée à ce sujet que les retards liés à ce projet relevaient d'aspects beaucoup plus commerciaux que politiques. Il y a des raisons qui justifient ce retard, ce n'est absolument pas la prise de position des élus d'opposition de la ville de Beauvais qui va empêcher Hammerson de lancer son projet.

**Mme LE MAIRE :** Ce sont les recours !

**M. RAHOU :** Et si vous parlez de recours, Madame le Maire, est-ce que ce sont les élus de l'opposition qui ont déposé un recours ? Vous qui êtes bien informée ! Vous savez très bien qui l'a déposé.

**Mme LE MAIRE :** Mais quelle hypocrisie !

**M. RAHOU :** Ce sont les Beauvaisiens, et ce n'est absolument pas le Parti socialiste de Beauvais, ou un autre parti politique de gauche qui a été à l'origine de ce projet. Vous ne cessez, Madame le Maire, d'essayer de trouver un autre moyen de justifier l'échec possible de ce projet et également l'instabilité économique. Dans Beauvais, nous observons aujourd'hui les dommages collatéraux de vos engagements. Vous avez dit précédemment qu'à votre arrivée, les Galeries Lafayette envisageaient une fermeture : je constate que depuis que vous êtes là l'un des 2 bâtiments a disparu. 2 bâtiments étaient occupés par les Galeries Lafayette en 2001, vous en souvenez-vous ? Aujourd'hui, l'activité a dû se réduire et je vous épargnerai l'énumération des nombreux commerces fermés à ce jour dans cette ville. Pensez-vous vraiment, Madame le Maire, que c'est en procédant à une requalification de ce type que vous allez redynamiser le commerce et l'activité de cette ville ? Je n'en suis pas sûr. Vous savez qu'il y a d'autres leviers à actionner. Vous savez que la première chose que vous allez pouvoir faire pour relancer ce centre-ville, et qui ne nous coûtera pas grand-chose, c'est de cesser immédiatement ce projet de centre commercial place du Jeu de Paume. C'est la première chose que vous avez à faire pour redynamiser le commerce à Beauvais.

Alors, en quelques mots, il est important de vous rappeler ces enjeux. Je pense que c'est un débat sain à avoir, sans polémique sur des arguments : un argument contre un autre pour pouvoir faire avancer aujourd'hui la ville. Vous observez des enseignes qui ferment et des emplois qui disparaissent avec elles. Vous avez parlé des centaines d'emplois qui seraient amenés au travers de ce centre commercial place du Jeu de Paume. La presse a restauré à juste titre un peu plus de vérité en revoyant à la baisse les engagements. Je pense qu'il faut d'abord protéger ce que nous avons aujourd'hui dans notre ville, consolider l'existant. Plusieurs centres-villes souffrent, nous ne sommes pas les seuls, mais nous avons une aggra-

vation de la situation à cause de ce projet. Votre projet Cœur de ville, Madame le Maire, vous avez eu le droit de le mettre en place, vous avez une certaine légitimité, mais qui a des limites.

À quelques mois d'une élection municipale, pensez-vous qu'il soit honnête, intellectuellement, d'imposer de telles choses qui ne figuraient pas dans votre programme ?

**Mme LE MAIRE :** Monsieur RAHOUI. Dans le domaine de la compétition sur l'honnêteté intellectuelle, je ne sais pas qui sera le grand perdant. Parce que, souvenez-vous, vous avez la mémoire un peu courte monsieur RAHOUI, vous avez dit un soir, en conseil municipal : « Ce projet Hammerson, nous ferons tout pour l'empêcher, et ensuite, la campagne municipale se fera sur ce thème », sur ce thème ! « Et nous en reparlerons ». Oui, vous, monsieur RAHOUI ! Mes collègues s'en souviennent ; cela aussi se trouve dans les procès-verbaux. Nous avons vite compris quel était l'enjeu : ce n'était pas l'intérêt du commerce beauvaisien qui vous animait, c'était de faire chuter la municipalité en place. Allons ! Soyez un peu plus franc du collier ! Vous vous apercevez aujourd'hui que vous êtes un peu piégés par votre jeu, parce que les uns ou les autres, je n'accuse pas monsieur RAHOUI particulièrement, ont fait organiser par les associations des pique-niques, de petites fêtes sur l'endroit des fouilles pour paralyser l'opération. Vous me direz que nous en avons l'habitude ! L'opération de rénovation urbaine a été paralysée pendant 2 ans ; nous avons perdu 2 ans, nous sommes tombés dans la crise et aujourd'hui nous avons un peu de mal à finir parce que les promoteurs ont moins d'argent qu'il y a 4 ans. Et la ville aussi a perdu beaucoup à cause de ces attermoissements. Dans d'autres villes, j'ai des collègues qui ont obtenu 50 % de subventions : nous sommes arrivés un peu plus tard dans le dispositif et nous n'avons eu que 30 % de l'État. C'est dommage ! Voilà aussi ce que rapportent les « non », les votes contraires, la paralysie des projets. Parce que tout simplement cela vous dérange que la ville change, que cela se voit et que les gens le disent. J'ai rencontré des Beauvaisiens qui me parlent, nous ne devons pas rencontrer les mêmes, c'est certain !

**M. TABOUREUX :** Je suis pour les raisonnements simples, et je pense qu'ici le raisonnement est assez simple : il y a un problème de commerce dans les centres-villes des villes moyennes et plus importantes, cela ne date pas d'aujourd'hui. Ce n'est pas uniquement à Beauvais, mais cela s'y passe également, et même avec des champions de la culture et du livre comme vous : dans le mandat qui a précédé notre arrivée, il y a eu fermeture de la librairie de La Poste et nous ne vous avons pas dit que c'était de votre faute. Vous étiez super forts, surtout vous Madame HOUSSIN, donc cela vous gêne que nous en parlions. Vous avez défendu la culture, mais la librairie DELBECQ a fermé également, c'était quand même une grosse librairie beauvaisienne qui avait des marchés communaux, cela ne l'a pas empêché de fermer et j'ai beaucoup d'amitié et d'affection pour cette famille. Les derniers magasins de disques ont fermé aussi Music lovers, les établissements DUBOIS (remplacés par la Française des jeux), et un peu avant les établissements BOUTEILLE. Il y a simplement un problème de commerces dans les centres des villes telles que Beauvais, et même dans des villes plus importantes comme Amiens où des magasins ferment actuellement. Je ne suis pas sûr que vous soyez

prête à monter sur vos ergots pour aller dire la même chose que ce que vous nous dites à M. DEMAILLY et au maire de Creil également ; je suis loin d'en être certain. Donc, il fallait prendre ce problème à bras-le-corps, et quand vous parlez du projet Hammerson, il s'agit d'un projet dans le projet Beauvais cœur de ville. Tout le monde comprend que nous souhaitons agrandir l'attractivité du centre-ville, donc agrandir le centre-ville commerçant. Je crois que les Beauvaisiens l'ont bien compris. Monsieur AURY disait tout à l'heure que nous étions en train de changer le centre de gravité : à chaque fois que l'on agrandit une figure géométrique, le centre de gravité est déplacé. Donc, effectivement, nous changeons le centre de gravité et c'est plutôt un compliment, car cela veut dire que le centre-ville s'agrandit. Et s'il s'agrandit, il doit dans le même temps être plus attractif et tout le monde comprend que la place Jeanne Hachette doit rester un pôle commercial très important, donc qu'il doit rester attractif.

Les derniers travaux place Jeanne Hachette datent d'il y a 24 ans ; franchement ce n'est pas scandaleux de lancer un projet pour que dans 1, 2 ou 3 ans nous ayons une place attractive qui soit un joyau de Beauvais cœur de ville et qui soit le pendant du centre commercial place du Jeu de Paume. Cela, je pense que vous le comprenez aussi, mais vous ne voulez pas le dire.

**M. LOCQUET :** Comme nous avons de grands professionnels de la stratégie commerciale devant nous, c'est toujours très agréable. Comme d'habitude, lorsque nous parlons de commerces du centre-ville, c'est toujours la même rengaine, ce qui est quand même assez exceptionnel. L'opposition municipale a d'ailleurs ces derniers temps communiqué à tout va sur le sujet et je pense qu'il faut rétablir certaines choses. Messieurs, franchement, il faut prendre le temps de réfléchir avant de palabrer sur l'activité commerciale, et ceci est assez important. Je réponds à ces messieurs qui viennent de parler. Comme toujours, vous essayez de convaincre les Beauvaisiens que les fermetures des boutiques sont imputables à la politique conduite par notre équipe municipale. Permettez-moi donc de vous dire que je trouve que surfer sur la détresse des personnes qui risquent de tout perdre en fermant leur commerce est totalement déplacé sur le plan moral. Lorsqu'une situation est dure, il ne faut pas s'en moquer. Et lorsque vous vous permettez ce genre d'écart sans penser une seule seconde au mal que vous faites à ces commerçants, que vous stigmatisez indirectement, je pense que cette attitude est dangereuse. Mais nous savons que, surtout dans cette période, la politique politicienne prend souvent le dessus. Je pose alors la question : comment nous imputer ces fermetures, alors que même l'état économique de notre pays n'a cessé de se dégrader depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes ? C'est un fait : un pouvoir qui étrangle et stigmatise les entrepreneurs, c'est insupportable ! Certes, ces fermetures sont le fruit de plusieurs facteurs conjoncturels : la crise économique évidemment, les évolutions de modes de consommation et notamment l'explosion du commerce en ligne, les conditions météorologiques (et ce n'est pas anodin en ce moment) et enfin l'évasion commerciale, nous le savons très bien, en dehors des centres-villes et en dehors de Beauvais. Mais comme si tout cela ne suffisait pas, il nous faut aussi compter avec l'abandon du gouvernement sur les questions économiques : est-ce nécessaire de rappeler que pour la première fois depuis 1984, nous sommes en

recul de pouvoir d'achat ? C'est très grave ; rendez-vous compte que rien qu'en 2013, le gouvernement a imposé aux commerçants l'augmentation du RSI, l'augmentation des cotisations obligatoires des commerçants, l'augmentation de la cotisation vieillesse, l'augmentation des prélèvements obligatoires. Toutes ces mesures vont clairement à l'encontre des intérêts des commerçants, et vous le savez bien. Je vous épargnerai les détails des 30 milliards d'impôts votés en à peine plus d'un an qui, évidemment, étrangent la consommation et le pouvoir d'achat des consommateurs. Alors, pourquoi ne pas dénoncer avec nous ce gouvernement qui ne cesse de spolier nos commerçants et nos entreprises, au point de faire tout de même, il faut le reconnaître, un pays en récession pour la première fois ? Alors, demandez à vos amis de la gauche beauvaisienne, qu'ils réclament au gouvernement : une baisse des charges, une relance du pouvoir d'achat, une meilleure considération de ceux qui entreprennent. Oui ! C'est vrai et vous l'avez dit, le commerce de proximité souffre et nous ne le nions pas : mais à qui en incombe réellement la faute ? Qui assassine le commerce beauvaisien ? Qui ponctionne les ménages ? Qui bloque la reprise ? Qui gèle la consommation aujourd'hui ? Qui fait que les gens ne vont pas consommer ? Et dans les faits, qui aujourd'hui, réellement, soutient le commerce beauvaisien et les commerçants ? Nous, et seulement nous, nous l'avons dit, l'équipe municipale de Beauvais pour tous. Notre maire fait des propositions, nous avons reçu les commerçants, nous avons mis en place un plan d'action ; car contrairement à vous, nous avons su prendre la pleine mesure des difficultés nationales du moment. Nous avons pris des mesures exceptionnelles, il faut s'en souvenir, pour venir en aide au commerce de proximité.

Et si, comme vous le prétendez, vous étiez si proches de ces gens-là, aujourd'hui, vous sauriez qu'ils disent que jamais une ville n'a été autant aidée sur le commerce. Et c'est loin d'être le cas partout, cela est vrai.

Je vous invite à faire preuve d'un peu plus de modestie concernant les aides attribuées aux commerçants. Puisque quand la gauche était au pouvoir avec monsieur AURY, nous l'avons dit, et Madame HOUSSIN, c'est bien simple : rien n'a été fait sur le sujet, aucune aide financière (ce qui a été vérifié) n'a été versée aux commerçants, ne serait-ce que pour dynamiser leur activité. Vous n'avez même pas, et cela est quand même incroyable, vous n'avez même pas eu l'idée de demander un FISAC, alors que celui-ci existait depuis 1988. Alors que nous savons que ce FISAC aurait permis la rénovation des vitrines et l'animation commerciale. C'est consternant !

Vous savez maintenant que je suis de nature un peu curieuse et que je me renseigne systématiquement avant de m'exprimer. Je suis donc allé voir comment se portait le commerce dans d'autres villes. Vous l'avez dit très justement, vous pourrez d'ailleurs facilement le vérifier, malheureusement pour notre pays aujourd'hui, nos commerçants ne sont pas les seuls à être en difficulté. Ils le sont également à : Dunkerque, Lens, Pau, Toulouse, Vierzon, Orthez, Tourcoing, Limoges, Alençon, La Roche-sur-Yon, Metz, Auxerre, Caen où le maire a d'ailleurs déclaré qu'il fallait décréter l'état de catastrophe commerciale. Vraiment, toutes ces villes sont dans des situations de douleur comme la nôtre. Je pourrais vous en lister des dizaines, c'est vrai, qui souffrent des mêmes maux que notre ville et qui pourtant sont dirigées

par des élus socialistes et communistes, des listes d'union. Donc, il n'y a pas d'un côté les bons et de l'autre les mauvais. Dans *Le Monde*, magnifique lecture, du 2 mai dernier, il y avait un article consacré à cette situation et qui évoquait, je cite : « l'état catastrophique du commerce du centre-ville de Lorient » (ville dirigée par un maire socialiste). J'espère que vous avez lu cet article, il est très intéressant. Nous y apprenons qu'à Lorient, le taux de locaux vacants a doublé en 10 ans et qu'il a atteint maintenant plus de 10 %, la moyenne nationale étant de 6,8 %. Savez-vous au moins quel est ce taux à Beauvais ? Bien sûr, vous ne le savez pas : 6 % ! C'est bien en dessous de la moyenne nationale ; alors, attendez, il ne s'agit pas de verser dans le triomphalisme, oui, nous souffrons ! Évidemment, plus ce taux se rapprochera de 0 % et mieux ce sera, mais la vérité est que nous ne sommes qu'à 6 %, la vérité est que nos efforts ne restent pas vains, que la situation beauvaisienne n'est pas aussi singulière que vous voulez bien tous le dire. Quand comprendrez-vous, chers collègues, que nos concitoyens ne sont pas crédules et qu'ils savent à qui imputer les problèmes de notre pays ? Vous savez, lorsque l'on possède de l'argent et qu'on vient vous le prendre tout simplement à la source, vous n'en avez plus pour consommer, c'est aussi simple que cela. Et lorsque vous allez interroger les commerçants du centre-ville, ils vous disent : « Les gens ont peur ». Et c'est la vérité. C'est pour cela que nous ne consommons pas, nous le savons très bien.

Je voudrais aussi vous citer l'exemple d'une autre ville, une ville dans laquelle une fois n'est pas coutume, les élus socialistes ont une vision économique cohérente, parce que cela existe, et que je ne veux pas que l'on puisse me dire ici que je suis sectaire. Cette ville, c'est Maubeuge, Mme le Maire : 31 000 habitants. Voyez-vous, à Maubeuge, il a été décidé d'implanter un centre commercial de 23 000 m<sup>2</sup>. Alors, allez voir sur internet, le sujet est très intéressant, cette ville est tellement proche de la nôtre, à part le fait qu'elle est deux fois moins peuplée : 23 000 m<sup>2</sup> en centre-ville ! Et vous savez pourquoi ce centre commercial ? La situation est exactement la même, tout simplement, je cite « pour contrer l'évasion commerciale, pour renforcer l'offre commerciale et pour étendre le centre-ville commerçant ». Maubeuge compte 31 000 habitants, je le rappelle, allez voir ce dossier si cela vous intéresse. Alors, je vais de nouveau vous poser une question : si vous étiez dans cette majorité de Maubeuge, que feriez-vous ? Est-ce que vous stopperiez ? Évidemment non ! Parce qu'il y a des gens qui ont une vision progressiste, qui veulent avancer pour faire avancer les choses.

Avant de terminer, je ne peux m'empêcher de revenir sur certaines gesticulations (Madame le Maire en parlait tout à l'heure) qui sont un peu comiques, voire pathétiques à propos de cette galerie du Jeu de Paume. Car après avoir tant décrié cet indispensable projet, après avoir tout essayé pour empêcher effectivement sa concrétisation, il n'est quand même pas possible de dire que vous avez facilité les choses, et je le comprends, voilà que monsieur RAHOUÏ s'apprête à nous reprocher le fait qu'il y a un cratère au milieu de la place du Jeu de paume. Mais bien sûr il y a un cratère, évidemment ! Si nous n'avions pas pris tant de retard, aujourd'hui ce pôle commercial serait construit et tous les commerçants nous disent aujourd'hui que les consommateurs seraient revenus, alors qu'en ce moment ils partent. Quelle audace ! C'est quand même incroyable ! Et pour comble, vous

le savez très bien, cet investissement est plus que jamais indispensable pour renforcer notre centre-ville et tout aussi vital (nous pourrions avoir un petit peu d'éducation, nous écouter les uns les autres, cela me paraît une bonne chose)... et tout aussi vital pour renforcer l'emploi dans le Beauvaisis. Nous le savons très bien. Pourtant à Beauvais, il y a encore des irréductibles, c'est quand même incroyable ! Des élus socialistes qui n'écoutent pas les consignes passées à l'échelon national, qui s'érigent obstinément à aller contre ce projet et la création, quand même, je le rappelle, de 1 100 emplois (et j'ajoute qu'aujourd'hui les entreprises retenues commencent à chercher des travailleurs). Permettez-moi de rire jaune quand je vois votre champion, le conseiller général Thibaud VIGUIER, jeter des petites boulettes d'argile place du Jeu de Paume au moment où votre président de la République prétend vouloir se battre coûte que coûte contre l'emploi, je le cite : « que le gouvernement déclare la guerre au chômage et décrète la mobilisation générale ». Mais de qui se moque-t-on ? Ces boulettes, vous les lancez contre la reprise économique ! C'est insultant pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises beauvaisiennes. Tout cela est vraiment consternant et montre bien à quel point cette gauche beauvaisienne peut être en décalage avec les attentes des Beauvaisiens, en décalage avec la réalité économique : mais où vivez-vous ? En décalage avec les difficultés sociales, bref en décalage avec la vérité de notre pays. Vous sortez, vous voyez, vous êtes dans les quartiers, vous voyez la souffrance. Maintenant, chers membres de l'opposition, pour être enfin cohérents avec cette hostilité à ce projet, je vous invite à venir le 31 mai prochain à l'hôtel de ville expliquer à tous les demandeurs d'emploi qui viendront s'informer sur les postes à pourvoir dans le bâtiment pour la construction dans ce centre commercial que vous êtes opposés à ces travaux. Venez les voir, venez voir ces gens qui veulent être plombiers, maçons, et leur dire que non, vous n'en voulez pas, et qu'ils n'auront pas l'emploi qu'ils espèrent. Allez voir toutes ces entreprises qui aujourd'hui ferment à Beauvais parce que le travail manque. Dites-leur que vous ne voulez pas relancer l'économie locale. Avec 1 000 chômeurs de plus chaque jour, jamais le chômage n'a été aussi élevé dans notre pays. Comment peut-on s'affronter à un projet qui va créer 1 000 emplois ! Et que vous arriviez encore à critiquer me stupéfait !

Enfin, le commerce d'une ville est un sujet délicat qui ne peut pas se faire à coups de promesses en l'air et de dénigrements. Lorsque des promesses sont faites, comme c'est le cas aux commerçants de Saint-Lucien, il faut aller au bout et ne pas faire semblant. Le temps n'est plus aux promesses, mais à l'action. La vie est bien trop dure pour ces entrepreneurs, et pour le bâtiment et ces commerçants pour qu'ils soient le jeu de stratégies politiques.

Je vais en terminer. Vous savez, dans les moments douloureux il faut parfois faire preuve d'un peu plus de pudeur par respect pour les salariés de ces magasins, mais aussi pour ne pas pénaliser le devenir des magasins qui pourraient intéresser des repreneurs. Pour être très clair, lorsque vous stigmatisiez la réussite commerciale d'un quartier, comme le centre-ville ou un autre, lorsque vous prenez la photo d'un commerce qui est à vendre, réfléchissez, réfléchissez vraiment à vos actes et à ses conséquences pour celui qui vend, à sa douleur et aux difficultés supplémentaires que vous lui imposez. Parce que, lorsqu'en ouvrant un journal l'on voit, ou l'on entend,

que ce commerce est en difficulté ou qu'il a fermé, évidemment cela n'encourage personne à le reprendre.

L'attractivité de notre centre-ville doit être un combat quotidien, et dépasser les divergences politiques. Alors, s'il vous plaît, cessez de critiquer le centre-ville : vous pouvez nous critiquer, mais ne critiquez pas le centre-ville. Cessez de faire du mal et soutenez-le à nos côtés.

Changeons d'esprit, positivons notre systématique. Et c'est bien cela l'idée, lorsque vous posez la question à notre maire : « Vous a-t-on posé cette question de la place du Jeu de Paume ? » Mais c'est un ensemble de choses qui fait que notre ville sera de nouveau attractive. Enfin, dites au gouvernement en place de cesser une fois pour toutes d'étrangler les commerçants, les artisans et ceux qui entreprennent dans notre pays. Car ce sont bien les PME, ces commerçants et ces artisans qui font l'emploi, et c'est à nous, vous le disiez, en qualité d'élus responsables, de soutenir l'emploi à Beauvais.

**Mme ROUBI** : Je vais commencer par dire à monsieur LOCQUET qu'en effet nous ne voyons pas les mêmes commerçants, parce que nous, nous voyons des commerçants qui ne sont pas favorables au projet du Jeu de paume.

D'autre part, j'ai de la mémoire, j'ai ressorti les éléments qui avaient été donnés dans la séance plénière du 17 novembre 2008 qui commençait à présenter le projet Nouveau cœur de ville. Donc je rappelle, pour la chronologie, que le projet Foruminvest avait été présenté en juillet. Puisqu'on nous dit toujours que c'est le Cœur de ville qui fait que le projet du Jeu de Paume est arrivé, c'est l'inverse. C'était d'abord le projet Foruminvest, ensuite la présentation du Nouveau cœur de ville. Dans le Nouveau cœur de ville, depuis novembre 2008 figurait dans les projets, en effet : « place Jeanne Hachette, projet de requalification ». Je le souligne, c'était en novembre 2008, nous sommes en mai 2013 ! Est-ce bien raisonnable, après tout ce temps, de lancer un concours pour le réaménagement de la place Jeanne Hachette, alors que nous sommes en fin de mandat et que depuis 2008, nous pouvons passer en revue les projets annoncés à ce moment-là :

- le Théâtre, à la place il y avait un projet de Maison des associations ;
- place Foch, il y avait un projet de parking souterrain ;
- place du Jeu de paume, il y avait bien sûr le projet de pôle commercial ; bien sûr puisqu'il nous avait été présenté en juillet ;
- au Franc marché, il y avait un projet de théâtre ; à l'ancienne maternité, en effet, il y a bien eu un projet de logements étudiants ;
- au parc Kennedy, un projet de réhabilitation, pour l'instant je ne l'ai pas vu, ou en partie avec des espaces verts.

Donc, voilà ce que je voulais redire pour resituer le débat sur la place Jeanne Hachette, puisque c'est l'objet de la délibération et je ne fais pas de politique nationale dans le conseil municipal.

**Mme LE MAIRE** : Quand ça vous arrange, c'est vrai, chacun son tour !

Je voudrais quand même vous dire, Madame ROUBI, que finalement monsieur AURY ne lit pas les

mêmes documents que vous, parce que tout à l'heure il nous a dit que ce projet était sorti du chapeau. Eh bien non ! Vous voyez, vous le connaissiez depuis 2008. Cependant, vous avez l'air d'oublier qu'il y a quelquefois des imprévus dans la vie municipale, et je pense au Pont de Paris, chers amis. Le Pont de Paris est un budget important, il a bien fallu faire des tris, faire des choix dans l'urgence.

Maintenant, si je vous écoute, il faut que nous nous croisions les bras pendant au moins un an, qu'il ne se passe rien, ce qui vous permettrait de nous dire : « Eh bien alors ! Vous ne faites rien ? À quoi servez-vous ? ».

**M. DORIDAM** : J'ai vraiment l'étrange sentiment que l'opposition semble se réjouir des malheurs et difficultés du commerce du centre-ville. Cela fait plusieurs fois que nous entendons ce genre de réflexions, que nous voyons un certain nombre de photos, parfois aussi d'une honnêteté discutable (parce qu'il y a des magasins qui sont fermés certes, mais pour lesquels il y a déjà des offres de reprises).

Je crois qu'il convient, nous n'insisterons jamais trop parce que la mauvaise foi est aussi manifestement mauvaise conseillère, de replacer les fermetures dans leur juste contexte. Celui d'un phénomène général en France que connaissent bon nombre de villes moyennes, Charles l'a rappelé, des villes comme Beauvais, mais aussi des villes plus grandes. J'en veux pour preuve la situation de notre capitale régionale, Amiens, à gestion socialiste encore pour quelque 300 jours, et qui a vécu des fermetures de commerces en plein cœur de ville dans une proportion encore plus grande que celle que nous connaissons ici. Et qui, en ce qui nous concerne, mobilise véritablement notre énergie, la même avec laquelle, j'en parle d'ailleurs avec autant de liberté, car je n'étais pas élu ailleurs au moment où Caroline CAYEUX a convaincu les dirigeants des Galeries Lafayette, et non pas des Nouvelles Galeries, parce qu'il y avait des restructurations, de ne pas fermer le magasin à Beauvais comme les dirigeants l'avaient prévu. Vous pouvez consulter la presse, je travaillais alors dans un organe économique, ils avaient inscrit Beauvais sur la liste des magasins à fermer. De façon à ce que cela puisse rester un poumon commercial du cœur de ville, une des conditions de la reprise était une modernisation des travaux et effectivement la fermeture d'un magasin pour réduire les charges. Et c'est comme cela que les Galeries Lafayette ont pu rester un poumon du centre-ville.

Amiens/Beauvais c'est un peu le même phénomène. Il y a d'abord un renouvellement naturel avec certains professionnels (Madame le Maire l'a dit tout à l'heure) qui prennent leur retraite, la génération suivante ayant choisi un autre métier.

C'est aussi la crise économique, la baisse du pouvoir d'achat doublée pour certains d'une véritable crainte (Charles l'a souligné) ; situation que l'absence de mobilisation et l'indolence de vos amis du gouvernement viennent aggraver.

Il y a enfin, comme à Beauvais, le problème des loyers bien trop élevés faisant que les locaux pourtant adaptés à être repris ne trouvent pas repreneurs.

Alors, vous avez tenté sans succès il y a quelques mois, effectivement, de nous faire porter le chapeau de la fermeture de Gibert, en venant même avec (je le qualifie, parce que je les ai suivis avant même qu'ils ne s'installent à cet endroit), avec une certaine outre-

cuidance, verser des larmes de crocodile auprès des salariés. Hammerson a bon dos, c'est facile ! C'est vraiment facile lorsque vos amis d'autres collectivités soutiennent des pôles commerciaux en concurrence directe avec notre cœur de ville. Charles LOCQUET vous l'a rappelé, je ne le reprendrai pas. Mais je crois qu'il n'y a pas pires sourds que ceux qui ne veulent entendre ce qui a été dit. Vous auriez peut-être été mieux inspirés si vos amis amiénois qui, bien plus en cohérence sur ce plan-là avec leurs déclarations se sont opposés farouchement à la zone commerciale en projet aux portes de leur cité. Avec comme argument partagé avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Amiens, argument frappé d'un bon sens qui vous est pour le moins étranger, que l'attractivité d'une ville passait, et le mot n'est peut-être pas joli, mais en tout cas c'est celui qui a été employé par son « épaissement ». Hammerson, qu'est-ce à votre avis ? Rien d'autre que l'élargissement et l'épaississement de cette offre commerciale en centre-ville, indispensable pour résister justement à cette concurrence périphérique qui s'est aussi musclée ces derniers temps, aux propres limites de notre ville. Alors au-delà du constat fallacieux que vous faites, que nous proposez-vous ? Rien de sérieux et de réfléchi. En tout cas, nous, majorité municipale en responsabilité, qui allons travailler jusqu'au bout, nous avons la volonté farouche d'œuvrer à améliorer cette attractivité du centre-ville et de pousser les clients à venir et revenir faire leurs achats.

Vous avez d'ailleurs une illustration de cette volonté dans les salles du rez-de-chaussée, où nous détaillons dans l'exposition « J'ai rendez-vous avec ma ville », jusqu'à mardi soir, nos projets dont certains sont déjà en phase de concrétisation, malgré tous vos dires.

Je crois qu'il est nécessaire aussi de restituer cette question dans l'évolution de la société. Depuis la fin des 30 glorieuses et le temps où la croissance se mesurait à deux chiffres, les villes sont entrées dans une compétition de plus en plus vive pour attirer entreprises, commerces, tourisme, emplois, services ou encore les équipements. C'est-à-dire tout ce qui fait la richesse d'un territoire et tout ce qui donne envie à ses habitants d'y rester et à d'autres de venir y vivre. Alors, ce ne sont pas tant les villes qui ont souhaité provoquer cette compétition. Je crois qu'elle a été imposée tout simplement par le fait qu'elles se sont trouvées mises en concurrence par les ménages et les entreprises, dans les choix que ceux-ci et celles-ci font librement en matière d'implantation et de déplacements. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a deux types de ville : celles qui anticipent et qui à partir de leurs atouts cherchent à renforcer leur attractivité et celles qui par inertie, crainte de l'avenir, dogmatisme parfois ou aveuglement prennent du retard. Beauvais, dans les années 80, plus encore dans les années 90 a été de ces villes qui du fait d'un certain immobilisme ont pris du retard quand d'autres se lançaient dans des projets pour accroître leur rayonnement et leur attractivité. Face à ce constat, l'action immédiate de l'équipe municipale a été, en 2001, d'agir pour répondre aux besoins des habitants dans les 8 quartiers de la ville, en améliorant le cadre de vie (développement des équipements qui faisaient parfois gravement défaut à la population). Nous pouvons citer aussi :

- la déviation sud de Beauvais,
- la sortie sud de l'autoroute A16 qui a désenclavé la ville,

- la construction de logements avec le plan « 4 000 clés »,
- la réhabilitation de la maladrerie Saint-Lazare,
- le plan de déplacement urbain et la création de 1 000 places de stationnement gratuit (Jean-Luc BOURGEOIS ne nous le répète jamais assez, mais c'est cela),
- le schéma de développement commercial,
- l'Aquaspace,
- et enfin en intervenant avec l'ANRU, Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure, pour le renouvellement urbain du quartier Saint-Jean, mal conçu, mal construit et qui appelait des interventions lourdes à la fois sur les logements et les espaces publics.

En 2008, après la réélection, l'esprit de conquête et de reconquête s'est tourné vers le centre-ville. En effet, par rapport à d'autres villes et même des villes plus grandes, Beauvais dispose d'atouts qu'il ne faut pas avoir peur de qualifier d'exceptionnels pour faire de son centre, plus qu'un centre-ville, un véritable Cœur de ville. D'où l'appellation des projets qui sont développés dans ce secteur, afin que l'on puisse, dans les principales artères prendre le pouls d'une ville dynamique et active. Entre autres avantages dont notre ville pourrait tirer profit, Beauvais bénéficie d'un centre bien maillé par un réseau de rues traditionnelles, d'un grand axe commercial traversant de part en part le cœur de ville depuis la rue Gambetta jusqu'à la rue de Malherbe, cela ne vous a pas échappé. Elle compte en outre de nombreux lieux de rencontre, en particulier les 3 grandes places centrales dessinées lors de la construction : Foch, Jeanne Hachette, la place des Halles. À cela s'ajoutent des lieux d'échanges : les marchés, les commerces, la médiathèque, les écoles, les lycées, l'université, le cinéma, le théâtre qui font l'animation d'un centre-ville. C'est une zone également très fréquentée par les habitants de Beauvais qui viennent y travailler aussi et les nombreux touristes (plus de 200 000 chaque année) séduits par le patrimoine architectural dont la qualité a été récemment saluée par l'obtention du label Ville d'art et d'histoire. Regardez par exemple comment la mise en valeur du mur gallo-romain de la rue Philippe de Dreux vient changer le regard qu'il est possible d'avoir sur un cœur de cité.

En dépit de ses atouts incontestables, une menace pèse malgré tout aujourd'hui sur Beauvais : celle d'un décrochage par rapport aux agglomérations comparables qui, plus tôt, dans un contexte local moins marqué il faut le dire aussi par certains combats politiques d'arrière-garde et stériles, ont entrepris la mue de leur centre-ville en cœur de ville véritablement dynamique. Il ne faut pas se tromper sur notre ville, le centre de Beauvais apparaît aujourd'hui comme un lieu qui dans ses principes de réalisation est celui d'une ville des années 70 marquée par la primauté donnée à la voiture sur les autres usages de l'espace public. Voilà ce que symbolisent les 3 places centrales transformées en parking. Fonctionnel, certes, le centre-ville sacrifie néanmoins toute mise en scène du décor urbain en un utilitarisme sans charme. Pas toujours, qu'il s'agisse au-delà des vestiges historiques d'autres éléments monumentaux remarquables, à l'exemple de l'actuel théâtre, de ses abords et d'éléments plus ordinaires comme les statues, fontaines et façades.

Et enfin, et surtout, c'est un centre-ville qui souffre. Si nous n'y prenons pas garde, il y a un risque

d'essoufflement irréversible de l'activité commerciale dû également à l'absence de locaux de grandes dimensions capables d'accueillir des enseignes dites « locomotives ». Charles LOCQUET l'a répété plusieurs fois ces derniers mois. Ces enseignes locomotives ne viennent pas s'implanter ici, mais trouvent dans d'autres villes des locaux suffisamment grands, ce qui provoque en plus un phénomène d'évasion commerciale très préoccupant.

Bien évidemment, les élus de Beauvais pour tous ne sont pas restés inactifs. C'est le sens véritable de notre projet Nouveau cœur de ville, cœur de vie pour la reconquête du centre-ville de Beauvais. Il porte en lui une vision du futur de notre ville, de son renouvellement, de son développement et de son expansion.

- Faut-il parler du pont de Paris ? À lui seul, il résume bien les maux du centre-ville vieillissant et les conséquences néfastes qui en résultent pour le commerce et l'animation du centre-ville. Faut-il parler du combat, car ce fut un combat avec des alliés certes pour la ville, mais aussi des opposants, un combat qu'il a fallu mener pour d'abord l'acquiescer et ensuite le reconstruire ? Ce sera fait pour le 21 décembre de cette année.

- Faut-il insister sur le centre commercial du Jeu de paume ? Oui, je le crois ! 76 nouvelles boutiques, 19 000 m<sup>2</sup> de surface de vente et 900 places de parking dans un bâtiment conçu comme un geste architectural résolument contemporain qui va métamorphoser le cœur de ville, tout en offrant également un exemple remarquable de mise en valeur de vestiges de la cité moyenâgeuse. Faut-il rappeler cette évidence simple, presque de bon sens : pour qu'il y ait plus de commerces en centre-ville, il faut y augmenter et y renouveler l'offre de surface commerciale. C'est une constante que la Chambre de commerce n'a cessé de mettre en avant depuis plus de 20 ans. Faut-il rappeler le nom des enseignes : H et M, Sephora, Foot locker, le Furet du Nord qui ont confirmé leur arrivée au Jeu de paume ? Je crois que oui. Sans doute faut-il rappeler aussi que ce projet... et cette évidence au vu de l'acharnement que met une minorité agissante d'opposants qui ont su trouver des alliés de circonstance plus que de conviction dans cette salle et qui visent à retarder par tous les moyens la construction... Mais le projet est en route, n'en doutez pas, il verra bien le jour comme d'autres opérations ambitieuses menées depuis 10 ans à Beauvais.

- Des opérations témoignent d'une volonté de transformer notre ville pour la rendre plus attractive. Je parlerai du ravalement de la façade sud de la cathédrale et son illumination dans un spectacle nocturne à succès : 45 000 visiteurs. C'est un spectacle qui a contribué à soutenir l'activité des commerces et restaurants l'été dernier. Croyez-vous que si nous n'avions pas fait preuve d'une grande volonté, une détermination pour convaincre qu'il en allait de l'avenir de notre centre-ville, que l'État aurait fait autant d'efforts pour nous accompagner ? Combien de temps aurions-nous encore gardé ce bardage de tôle au-dessus du cloître ravagé par un incendie, dont je me souviens encore malgré les nombreuses années, pour l'avoir vécu professionnellement.

Et puis, ce n'est pas un scoop, il faut parfois savoir rafraîchir certaines mémoires : dès 1977, alors que venait de s'installer un nouveau maire dont vous

vous réclamez sans cesse, mesdames et messieurs de l'opposition, peut-être par nostalgie de ne plus être aux affaires ? Mais un de ses adjoints avait avancé d'entrée de jeu l'idée de mettre en valeur les abords de la cathédrale. Alors là, que n'avait-il proposé ! Affaire de religion, affaire d'État lui avait-on rétorqué pour mieux retoquer son idée. Quand nous voyons aujourd'hui combien le quartier épiscopal a contribué à faire évoluer notre ville, au-delà de sa simple image, c'est dans ce sens-là que l'on peut parler d'immobilisme, de manque de vision d'avenir et de temps perdu. En devenant propriétaire de la galerie nationale de la tapisserie, vous le verrez, nous allons renforcer ce rayonnement. Et preuve qu'il n'y a pas de sectarisme dans notre jugement, nous nous félicitons aujourd'hui que le conseil général ait enfin lancé la rénovation du musée départemental.

La volonté de notre équipe municipale est en tout cas d'aller toujours au-delà de ce que nous pourrions nous contenter de faire tout simplement, en gérant les affaires au quotidien. C'est sans doute ce que vous souhaitez faire, et que nous faisons jusqu'à la fin de notre mandat. Nous, nous avons une autre conception de l'action politique. Nous avons le devoir de nous projeter en permanence dans l'avenir. Deux engagements guident de notre action en cela :

- développer un cœur de ville qui batte pour tous ; chaque Beauvaisien doit pouvoir être fier de sa ville et doit pouvoir y trouver des motifs à son épanouissement personnel et familial ;

- développer un cœur de ville qui batte en continu en s'appuyant sur les commerces, la vie ne doit pas s'arrêter à la fermeture des bureaux ou s'interrompre les dimanches.

Pour cela, les choix sont clairs :

- poursuivre la remontée en gamme et la diversification des activités et des services installés en centre-ville afin d'assurer une animation continue de ce cœur de ville ;

- libérer les rues commerçantes et les places centrales de la voiture pour les rendre à leur vocation initiale de rencontre ; les discussions avec les commerçants et des riverains pour mettre en place la piétonnisation vont d'ailleurs se poursuivre, nous n'arrêtons pas tout ;

- embellir et mettre en scène le décor urbain pour accroître l'attractivité des lieux publics libérés ;

- renouer les liens que le centre de Beauvais entretient avec les deux rivières aussi, Jean-Luc BOURGEOIS le rappelle très souvent à juste titre ; les rivières qui le traversent et qui contribuent à lui donner aujourd'hui cette image si recherchée de vie à la campagne.

Alors, oui, les projets sont nombreux et ils doivent faire de Beauvais une ville en mouvement en lui donnant un temps d'avance. La réhabilitation de la place Jeanne Hachette autour d'un concours national d'architecture et des grandes rues commerçantes, la construction de cette halle couverte, d'un hôtel quatre étoiles aussi, l'aménagement des grands boulevards, notamment les cours Scellier et Amyot d'Inville, sans oublier le nouveau quartier Saint-Quentin. Tout cela en restant fidèle à l'impulsion donnée il y a 10 ans en développant les grands équipements qui font le rayonnement d'une ville. C'est aussi cela le support du développement durable. Le nouveau théâtre avec

son label Scène nationale, la gare multimodale pour une accessibilité conforme au statut d'une ville qui est aussi le cœur de l'Oise et parce qu'il le faut, non pas rêver, mais oser être visionnaire, la gare TGV en complément de l'aéroport qui ouvre plus grandes les portes de l'Europe à Beauvais. Alors, on dit que l'histoire ne passe pas les plats deux fois. Peut-être que si, avec le TGV et ces projets de cœur de ville. Contrairement à certains de nos prédécesseurs qui en leur temps ont choisi de regarder des trains passer au loin, ce que nous payons encore de nos jours, plusieurs générations après, nous avons l'ambition de ne pas rester à quai, mais de monter à bord...

**M. AURY** : Vous n'allez pas faire passer des TGV place Jeanne Hachette, rassurez-nous, monsieur DORIDAM ? Il n'y a pas de nouvelles pistes d'aviation non plus ?

**M. DORIDAM** : Bien sûr que c'est une image ! Nous avons l'ambition de tourner notre ville avec tous ses projets vers le XXI<sup>e</sup> siècle.

**Mme LE MAIRE** : Vous voulez encore ajouter quelque chose, monsieur AURY ?

**M. AURY** : Bien sûr Madame le Maire, cela fait un moment que je lève le doigt. En tout cas, monsieur DORIDAM nous a vraiment emmenés nous promener, nous nous sommes éloignés un petit peu de la délibération, je crois que nous étions un peu loin de la fontaine pour éclairer la statue de Jeanne Hachette, mais pourquoi pas ! J'ai le sentiment que justement, la délibération qui est proposée par rapport aux objectifs très ambitieux dont parle monsieur DORIDAM, je ne les retrouve absolument pas dans la délibération qui nous est présentée. Mais certainement, il y retrouve quelque chose.

Quant à Monsieur LOCQUET, j'ai vraiment envie de lui faire une proposition : c'est de venir manifester avec nous pour l'augmentation des salaires et des retraites. Parce que, comme vous l'avez dit et vous avez repris un des arguments liminaires que j'avais utilisés : je pense que cette augmentation des salaires et des retraites serait la meilleure réponse aux questions du commerce et des activités économiques à Beauvais, comme dans notre pays. Mais j'ai le sentiment que ce n'est pas la ligne politique de votre parti, ce n'est d'ailleurs pas non plus la ligne du gouvernement en ce moment. Donc il semble que vous nous rejoigniez sur ce point. Mais en tout cas, nous, nous continuons vraiment de penser que ce serait vraiment, fondamentalement, la meilleure des choses pour les gens et pour l'ensemble de l'activité dans notre pays et dans notre ville.

Quant aux arguments que vous utilisez, vous êtes convaincu de ce projet, vous le défendez. Je continue de ne pas en être convaincu, donc vous ne pourrez pas me faire dire l'inverse, très sincèrement. Vous nous avez cité des propos d'experts à Maubeuge : j'ai l'impression qu'ils utilisent exactement les mêmes arguments. J'ai l'impression parfois qu'en regardant d'une ville à une autre, certains rapports d'experts donnent l'impression d'être du « copiés/collés ». Alors, partout il y a de l'évasion commerciale, il y a du manque de compétitivité, d'ailleurs, il faut baisser les salaires pour être plus compétitif ; c'est un problème que vous avez du mal à résoudre ; vous êtes pour la compétitivité, pour baisser les salaires, mais il faudrait quand même les augmenter ; mais ce sont vos

contradictions, je vous laisse trouver votre réponse. En tout cas, ce n'est pas parce qu'on répète 100 fois que ce projet va créer 1 000 emplois, qu'il va les créer. Nous avons entendu beaucoup d'experts ou de responsables politiques depuis 40 ans nous expliquer des tas de choses qui ne se sont absolument pas réalisées. Donc, vous me permettez de continuer à douter de vos certitudes.

Ensuite je voudrais revenir simplement sur quelques éléments ou des points de vue qui ont été exprimés sur des points que je soulignais, sur ce qui nous apparaissait comme des incohérences de ces dernières années sur votre politique vis-à-vis du centre-ville. Concernant la zone franche, quand même, j'entends bien que les professions libérales sont libérales, sont libres, elles font ce qu'elles veulent. Sauf qu'en zone franche, c'est vous qui décidez de l'implantation, c'est vous qui donnez l'accord pour qu'elles s'y installent. D'ailleurs, je me souviens que monsieur PIA, quand, enfin, après avoir insisté pas mal d'années, nous a présenté quelques éléments d'un rapport, j'avais cru y lire qu'il y avait un regret de ce point de vue-là, que les choses n'avaient pas été vraiment maîtrisées. Donc, je ne faisais là que reprendre des éléments que, évidemment timidement, vous pointiez dans un bilan de la zone franche.

En ce qui concerne le marché, j'ai entendu ce que vous indiquiez sur les différentes catégories de commerces. En tout cas, si j'avais un conseil à donner, vous dites que sur le projet en cours, il y a une étroite concertation avec l'ensemble des commerçants : j'en ai rencontré qui, pour l'instant, m'ont dit qu'il n'y a pas de concertation.

Donc, si nous voulons peut-être éviter d'échouer ou essayer d'être au plus juste, il faudrait à mon avis développer cette concertation : écouter les besoins de ces commerçants, ils n'ont pas forcément la vérité à révéler sur tout, mais écouter ce qu'ils disent. Apparemment, pour l'instant, ce n'est pas le cas ; je ne souhaite vraiment pas pour notre ville que nous échouions à nouveau sur le projet de rénovation de la place des Halles, donc, c'est un conseil que je donne.

Troisièmement, en ce qui concerne l'achat des livres. J'ai entendu ce que vous indiquiez, ensuite j'ai entendu la petite précision d'Olivier TABOUREUX qui nous explique quand même, finalement, que cette librairie avait répondu à des appels d'offres, pour les dictionnaires. Vous nous avez indiqué que pour les dictionnaires c'était sur Beauvais : ce n'était donc pas un non absolu, d'après ce que j'ai compris. Et vous avez, mais peut-être y a-t-il une question à se poser, peut-être pas uniquement pour cette ancienne librairie, mais pour d'autres PME, elle concerne les possibles difficultés, la complexité administrative pour répondre à des appels d'offres. Un appel d'offres nécessite de donner beaucoup d'informations et il y a tout le temps des cas de petites entreprises, les grands groupes n'ont aucun mal pour répondre, ils possèdent un service formé à cela qui répond en masse à ces appels d'offres, parfois de petites et moyennes entreprises ont plus de difficultés. Il y a peut-être des choses à revoir à ce sujet. En tout cas, j'ai le sentiment, vous m'avez corrigé en précisant qu'il s'agissait de 300 000 € et pas de 500 000, j'avais regardé le budget, ce n'était pas le chiffre que j'avais trouvé. Dont acte, cela fait tout de même 300 000 €, je pense que ce serait préférable que tout cela ait été acheté à Beauvais.

Dans le prolongement de la fermeture de cette

librairie, j'ai une interrogation concernant l'une des réponses données. On nous a dit à l'époque : « La grande question, c'est le prix des loyers ». Et vous avez dit tout à l'heure : « C'est invraisemblable, les propriétaires demandent des loyers dignes des Champs-Élysées ». D'accord, et alors chez Hammerson, les loyers seront moins chers ? La gérante de la librairie m'avait donné à l'époque des prix qui étaient, allez, j'avais écrit à l'époque pour être sûr « de 3 à 6 fois plus élevés » que ce qui se pratique là. En admettant que ce ne soit que 3 fois, cela voudrait dire que ce sera 3 fois les Champs-Élysées à Hammerson ! Est-ce que c'est vrai, ou est-ce que Hammerson va faire des tarifs 50 % moins chers que ceux qui sont pratiqués aujourd'hui ? Si vous nous le dites, nous prendrons acte, nous entendrons, ce sera certainement un scoop parce qu'apparemment ce n'est pas ce qui circule en ce moment. Mais peut-être, encore une fois, je n'ai peut-être pas les bons interlocuteurs, les bons experts, c'est possible.

**Mme LE MAIRE** : Nous sommes loin de la délibération.

**M. AURY** : Nous sommes en plein dedans !

**Mme LE MAIRE** : Non.

**M. AURY** : Sur le projet Hammerson, et vous allez voir, je vais conclure rapidement, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE** : Cela fait 8 ans que nous avons des commentaires à propos d'eux.

**M. AURY** : Alors, le projet Hammerson, nous n'avons fait que relayer ce qu'exprimaient beaucoup de Beauvaisiens, pour moi une majorité de Beauvaisiens qui n'était pas du tout convaincue par ce projet. Selon la conception que j'ai de mon mandat d'élu, je pense que nous sommes là aussi pour être porte-parole, à un moment donné, lorsque nous considérons que c'est juste, et je considérais justes ces volontés, ces souhaits, ces préoccupations, ces interrogations des Beauvaisiens. Je vous avais proposé d'ailleurs, à plusieurs reprises, sur cette question qui divisait les Beauvaisiens d'organiser un référendum qui aurait donné une légitimité à ce projet.

Vous étiez certaine, vous nous l'avez toujours dit, que vous auriez une majorité écrasante, j'en étais beaucoup moins certain, j'étais même plutôt convaincu de l'inverse. Mais au moins, il y aurait eu un vote qui ensuite légitimerait le projet ; même sans me convaincre, il aurait eu une légitimité démocratique. Pourquoi l'avoir refusé ? Cela aurait certainement fait gagner du temps, il y aurait eu un débat public, un vote, et puis c'était tranché, nous avançons. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait. Et pour conclure sur le projet de la place Jeanne Hachette qui à mon avis va être coûteux. D'ailleurs, il faudra que vous n'oubliez pas de répondre à la question : quel est le montant de l'investissement prévisionnel de ce projet ? Mais il me semble à la fois qu'il risque d'être coûteux et en même temps inutile et ne répondre en aucun cas à une priorité, pour le coup, exprimée par les Beauvaisiens. Monsieur DORIDAM, ou d'autres ont cité d'autres projets, nous n'avons pas eu la même attitude sur tous les projets. Nous avons voté certains projets, pour d'autres nous nous sommes interrogés et nous nous sommes parfois abstenus, nous avons voté contre d'autres encore. Nous regardons chaque chose, nous étudions, nous nous faisons notre idée,

nous écoutons et puis nous votons. C'est la démocratie, c'est la liberté de chaque élu autour de cette table, qu'il soit dans l'opposition ou la majorité. Tout ce que j'ai entendu ce soir, parce que personne ici ce soir n'a finalement parlé de la délibération, elle est tellement formidable que vous avez tous parlé de beaucoup de choses, mais absolument pas du contenu de la délibération. Parce que la flaque de d'eau où Jeanne Hachette va se mirer, nous sentons bien que cela « ne fait pas la maille ».

**M. TABOUREUX** : Un petit clin d'œil, Thierry AURY, c'est vous qui avez commencé en disant que les professions libérales étaient parties en masse (ce qui est absolument faux) et que c'était un gros manque à gagner pour les commerçants du centre-ville. Je trouve que vous avez des raisonnements un peu bizarres. Quand je réussis à avoir un rendez-vous chez le médecin, je ne me dis pas que je vais faire des courses pendant 2 heures, avant ou après. Les seuls qui ont peut-être perdu un tout petit peu de chiffres d'affaires, ce sont les pharmacies : mais, je n'en ai vu aucune qui soit fermée. À mon avis, cela corrobore le fait qu'il n'y a pas beaucoup de professions libérales qui ont quitté le centre-ville. Mais vous, quand vous êtes malade, vous dites : « Tiens, je vais aller faire du shopping après mon rendez-vous » ? Il faut me dire dans quel magasin vous allez, parce que je ne veux pas faire d'essayage après vous...

**M. AURY** : Les médecins ne sont pas les seules professions libérales, et par ailleurs, quand quelqu'un a la grippe, il demande parfois au médecin de venir à son domicile. Je voulais parler des laboratoires d'analyses médicales, des spécialistes. Quand je sors de chez l'opticien, je peux aller dans un magasin de vêtements proche, et ensuite m'acheter une paire de chaussures...

**M. TABOUREUX** : Il y a combien d'opticiens ?

**M. AURY** : Quand je vais chez le pharmacien, cela ne m'empêche pas d'aller dans un magasin voisin. Je n'en ai pas souvent l'occasion, mais après être allé voir un avocat, je peux aller prendre une consommation dans un café, ou acheter un journal avant d'aller dans la salle d'attente. Je ne fume pas donc je n'irai pas acheter de tabac, mais d'autres peuvent faire vivre le marchand de tabac. Je crois que vous avez une vision un peu étriquée et d'ailleurs j'ai l'impression que vous devriez aller rencontrer davantage de commerçants du centre-ville pour en discuter. Je ne suis pas commerçant, mais j'écoute ce qu'ils me disent, c'est tout. Mais vous pouvez leur expliquer qu'ils ne se trompent pas : Beauvais est de plus en plus vivant, le matin, à partir de 7 h 30 ou 8 h ! C'est tellement vrai que je me demande pourquoi les commerçants retardent de plus en plus leurs heures d'ouverture. Ceci paraît un peu incohérent, puisqu'il y a beaucoup de monde, qu'il y a de plus en plus de monde qui descend le matin en ville. Nous allons aller leur expliquer, monsieur LOCQUET ira les voir et leur dira : « Réfléchissez, il y a plein de gens, il y a de plus en plus de professions libérales en centre-ville, ouvrez, vous ne voyez pas ce que vous manquez ! » Mais je vous fais confiance, vous allez aller les rencontrer.

**Mme PERNIER** : Voilà une commerçante depuis pratiquement 20 ans dans ce cœur de ville ! Donc, j'ai connu « sous le temps de Walter » et je connais « sous le temps de Caroline CAYEUX ». Du temps de

Walter AMSALLEM... d'ailleurs, je l'ai rencontré dernièrement au centre commercial Super U, c'est dire qu'il ne fait pas toujours ses achats en centre-ville. Je rencontre également monsieur VIGUIER chez Auchan. Mais c'est vrai que depuis un petit mois environ, je rencontre monsieur VIGUIER, Madame HOUSSIN, monsieur RAHOUI en centre-ville. Je me dis : « Tiens, il se passe quelque chose ». Comme je suis très naïve et nulle en politique, ça c'est vrai, je me suis dit : « Tiens, il va peut-être y avoir quelque chose en centre-ville, je ne suis pas informée, il est vrai que je suis commerçante, ma vie municipale c'est à côté ». Ce soir, je me rends compte, j'ai compris (malheureusement, je suis arrivée en retard), mais j'ai compris qu'enfin vous vous êtes intéressés aux commerçants du centre-ville. Je suis très contente de cela, vous pouvez pouffer, Madame HOUSSIN, cela ne change pas le problème.

**Mme HOUSSIN** : C'est dérisoire.

**Mme PERNIER** : Non, ce n'est pas dérisoire, c'est ce que je vis tous les jours, Madame HOUSSIN. Je suis commerçante, je suis consciente du problème qu'il y a en centre-ville, mais je n'accuse pas ma municipalité pour autant. Je n'accuse pas mon maire. Justement, vous qui n'êtes pas commerçants : où allez-vous consommer ? Où allez-vous faire vos courses, Madame HOUSSIN ? Vous venez le samedi sur le marché, je ne vous ai jamais vue en semaine. Je peux vous dire qui vient, quand, et qui fait vivre les commerçants du centre-ville. Il est vrai que vous veniez auparavant, avant que je ne sois élue ; si avec monsieur ROME vous êtes venus. Tant mieux, je constate qu'enfin l'opposition s'intéresse à nous. Tant mieux, si demain je peux faire du chiffre grâce à l'opposition, j'en serais vraiment ravie ; moi et d'autres. Nous, commerçants, ce qui nous sauverait, c'est vraiment que le centre commercial démarre et soit rapidement construit. C'est notre bouée de sauvetage, voyez-vous. Si vous n'avez pas compris en votre qualité de politique, parce que vous, vous vivez de cela, malheureusement, vous vivez grâce à vos mandats, pas moi. Donc aujourd'hui, si je suis porte-parole de commerçants, il est bien que je rapporte ce qu'ils me disent : « Béatrice, quand va-t-il être construit, quand va-t-il être ouvert ? Parce que c'est la seule façon que nous avons de nous en sortir. »

Autre chose, avec une vision du commerce qui n'est pas la vôtre, certes, nous constatons que plus il y a de commerçants, plus il y a de clients. C'est ce qui se passe en zone franche. Donc, si le centre-ville est agrandi, à mon avis, avec le stationnement prévu, parce qu'il y aura au moins 900 places de stationnement n'est-ce pas ? Vous vous moquez de ce que je dis, n'est-ce pas ! La différence entre vous et moi, c'est que je vous écoute. Ouvrir le centre commercial est la seule façon que nous avons de sauver l'attractivité du centre-ville : si, commercialement vous ne comprenez pas, et bien restez dans la vie politique.

**Mme ABLA** : Quelques observations du petit groupe que je représente. Revenons donc à l'objet de cette délibération. Je ne trouve pas anormal que l'équipe municipale en place s'occupe d'impulser, de dynamiser, de proposer l'aménagement de sa commune. Un programme n'est pas gravé sur le marbre, si toutes les listes électorales réalisaient à 100 % leurs programmes, cela se saurait ; parfois il y a des aléas, effectivement, comme le pont de Paris. Je voulais simplement dire qu'il est normal d'impulser,

de proposer, d'aménager ; si ce n'est pas le rôle de l'équipe municipale en place, je ne vois pas qui peut le faire.

Et une dernière chose : qui peut croire à Beauvais ou ailleurs, que ce soit dans une ville de droite ou de gauche ou sans étiquette politique, qu'un maire est responsable des faillites et des fermetures de commerce ? C'est un fantasme, un pur fantasme ; cela se saurait ! Je ne vois pas en quoi un maire est responsable d'une fermeture ou d'une faillite d'un commerçant. Il est vraiment ridicule de vouloir faire croire cela à des Beauvaisiens. C'est ridicule !

**Mme LE MAIRE :** Merci, Madame ABLA. Je crois qu'il est temps de passer au vote sur ce dossier.

**Mme LEFRANC :** Vous avez simplement oublié de répondre à monsieur AURY à propos du budget prévu pour cette rénovation.

**Mme LE MAIRE :** J'ai répondu. Nous allons l'élaborer à partir des réponses des architectes et nous verrons quels sont les projets, puisque cela ne sera pas réalisé par une équipe, ce sera réalisé par nous à partir des projets des architectes. Maintenant, je voudrais quand même vous dire Madame LEFRANC, ainsi qu'à monsieur AURY, c'est qu'il y a eu 4 000 réponses sur « Faites pousser vos idées » ; donc, oui, nous parlons et nous nous concertons avec les Beauvaisiens.

**Mme LEFRANC :** Avez-vous une estimation, malgré tout ?

**Mme LE MAIRE :** Il y aura une estimation après le concours. Nous avons seulement prévu une fourchette.

**Mme LEFRANC :** Alors, quelle est cette fourchette ?

**Mme LE MAIRE :** Cela ne vous regarde pas pour l'instant.

**Mme LEFRANC :** Mais pourquoi ? Cela n'est pas très sérieux, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE :** Parce que cela peut changer, cela peut évoluer.

**Mme LEFRANC :** Les Beauvaisiens ont besoin de savoir, quand même !

**Mme LE MAIRE :** D'abord, cela va donner des indications aux candidats ; or nous voulons laisser toute leur créativité aux candidats à ce concours.

**Mme ABLA :** J'ai oublié de vous demander si les commerçants qui sont autour de la place Jeanne Hachette (principalement, les restaurateurs et les cafetiers) seront associés à ce projet. Car je pense qu'ils auront leur mot à dire à propos des terrasses.

**Mme LE MAIRE :** Bien sûr. Nous passons au vote pour le lancement d'un concours national d'architecture. Il y a 2 voix contre et 5 abstentions. C'est donc adopté à la majorité.

Ensuite nous avons la désignation d'un jury :

#### **Titulaires**

Sont candidats pour Beauvais pour tous : Jean-Luc BOURGEOIS, Charles LOCQUET, Élisabeth LESURE

et Catherine THIEBLIN. Un candidat du groupe d'opposition ? Ni Monsieur AURY, ni Madame LEFRANC ? Alors nous proposons Madame ABLA, très bien.

Je vous propose d'élire M. BOURGEOIS, M. LOCQUET, Mme LESURE, Mme THIEBLIN et Mme ABLA.

#### **Suppléants**

Corinne CORILLION, Cécile PARAGE, Jacques DORIDAM, Franck PIA et Armand BORGNE qui est le 5<sup>e</sup> suppléant.

Je vous remercie.

**Mme ABLA :** Je n'avais pas prévu de me porter candidate, parce que je voulais laisser cette place à un membre de l'opposition. Et là, je viens d'entendre, comme cela, qu'il n'y aura pas d'opposition. Pourtant, ils avaient la possibilité d'y être.

**Mme LE MAIRE :** Nous avons l'habitude des contradictions, ici.

Je rappelle donc les noms des candidats suppléants : Corinne CORILLION, Cécile PARAGE, Jacques DORIDAM, Franck PIA et Armand BORGNE.

## **RÉSILIATION DU BAIL À CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SA HLM DE L'OISE**

*PARCELLES A 172 ET A 175*

### **MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT**

Par délibération en date des 26 juillet et 30 juin 1998, la ville de Beauvais confiait à la SA HLM de l'Oise, sous la forme d'un bail à construction à titre gratuit d'une durée de 33 ans, les parcelles cadastrées section A n<sup>os</sup> 172 et 175 pour la construction d'un centre de formation adapté au bénéfice de l'Association Sportive Beauvaisienne de l'Oise, et d'une maison servant à la surveillance de deux terrains de football situés au fond du stade. Ce bail à construction a été signé le 2 septembre 1999 et son échéance était fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2032.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Beauvais se propose de résilier de manière anticipée ledit bail moyennant une indemnité au profit de la SA HLM de l'Oise afin de devenir pleinement propriétaire du bâtiment. Cette acquisition permettra de réaliser les vestiaires pour les joueurs, d'accueillir les familles et doter les éducateurs sportifs de moyens pour travailler dans de bonnes conditions.

Le pavillon pour lequel la ville versait un loyer deviendrait également sa propriété pleine et entière, pour la surveillance et le gardiennage du site.

Le rachat du centre de formation a été validé par le conseil d'administration de la SA HLM de l'Oise du 11 février 2013 et le rachat du logement du gardien a été validé par le conseil d'administration du 8 avril 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de résilier de manière anticipée le bail à

construction pour la parcelle cadastrée section A n° 172 correspondant au centre de formation, moyennant une indemnité au profit de la SA HLM de l'Oise de 770 000 € HT, au vu de l'avis des domaines,

- de résilier de manière anticipée le bail à construction pour la parcelle cadastrée section A n° 175 correspondant au logement du gardien moyennant une indemnité au profit de la SA HLM de l'Oise de 130 000 €. L'avis des Domaines ayant été sollicité le 1er février 2013, son avis est réputé donné (article L 1311-12 du CGCT),

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 16/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LE MAIRE** : Pardonnez-moi, je ne vais pas polémiquer, mais franchement, nous n'avons pas un cadeau non plus. Nous sommes obligés de gérer... Madame HOUSSIN, vous pourriez quand même avoir la simplicité de ne rien dire. Enfin, franchement ! Eh bien : je parle de vous ! 33 ans d'un bail emphytéotique, et ce n'est pas cela le problème. Le problème est que la ville est caution des loyers non payés, alors, merci ! Ce sont des choix qui sont difficiles à suppléer, à partir du moment où une équipe se dit : « Je n'ai pas les moyens de payer, je ne paie plus, ce n'est pas grave, la mairie est derrière moi ». Il y a 2 dossiers comme ceux-là que nous traînons depuis 12 ans, celui-ci et le Franc Marché. Ce sont des choix qui sont délicats pour la succession. Vous parlez de succession, nous en avons 2 !

**M. RAHOUI** : C'est pour cela que nous vous invitons à être prudente par rapport au Jeu de paume, Madame le Maire. C'est pour ne pas arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui sur cette parcelle. Nous sommes d'accord, il faut toujours prendre des décisions en ce souciant de l'avenir.

**Mme LE MAIRE** : On ne fait pas un bail emphytéotique, et ce n'est pas la mairie qui paie. Le rapport est adopté.

## MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE À LA DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ

### MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Les cadres de la direction prévention-sécurité sont régulièrement sollicités en dehors des heures de service en cas de sinistres ou d'accidents à toute heure du jour et de la nuit.

La mise en place d'une astreinte « sécurité » permettrait de répondre aux problématiques de sécurité nécessitant une approche spécifique et adaptée aux situations particulièrement difficiles.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, il est proposé de mettre en place un service d'astreinte assuré par les cadres de la direction (catégories A et B), fonctionnaires ou agents non titulaires de droit public.

La période d'astreinte ouvre droit à une indemnité d'astreinte.

Les conditions d'indemnisation sont celles prévues par l'arrêté ministériel du 7 février 2002 pris pour l'application du décret n°2002 - 147 du 7 février 2002, à savoir :

- semaine complète : 121 euros
- du vendredi soir au lundi matin : 76 euros
- du lundi matin au vendredi soir : 45 euros
- un jour ou une nuit de week-end ou de jour férié : 18 euros
- une nuit de semaine : 10 euros

Ces montants évolueront en fonction de la publication des arrêtés pris pour application du décret susvisé.

Le comité technique paritaire du 14 mai 2013 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre en place un service d'astreinte au sein de la direction sécurité prévention tel que défini ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## GALERIE NATIONALE DE LA TAPISSERIE CONCESSION DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE Ajustement du tableau des effectifs

### MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a récemment acquis la galerie nationale de la tapisserie en vue d'y déployer un programme d'activités et d'expositions d'envergure.

Nouvel outil de développement au service de la politique culturelle du territoire, le projet de la galerie s'articulera autour des principaux pôles suivants :

- le patrimoine : dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire », la galerie deviendra un espace de référence d'animation du patrimoine ;
- les arts : la galerie représente pour la ville l'opportunité de s'équiper d'un espace d'expositions prestigieux et adapté. La galerie conduira une ambitieuse et dynamique politique d'expositions temporaires visant un rayonnement national et international ;

Aussi afin de garantir la sécurité du bâtiment et

des œuvres exposées, il est proposé de recruter un agent qui assurera le gardiennage et l'entretien de la galerie.

Le titulaire de ce poste bénéficiera d'une concession de logement par nécessité absolue de service (occupation à titre gratuit), ce logement étant situé rue Philippe de Dreux.

Un décret du 9 mai 2012 portant réforme des concessions de logements est venu modifier le dispositif pour les agents civils et militaires de l'Etat. Ces dispositions sont applicables aux agents des collectivités territoriales en application du principe de parité avec la fonction publique de l'État.

Ainsi, le décret prévoit que pour ces concessions, l'occupant supporte l'ensemble des réparations et des charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage) afférentes au logement qu'il occupe ainsi, que les impôts et taxes liés à cette occupation.

Il est donc proposé de créer un emploi de gardien pour la galerie nationale de la tapisserie et de compléter en conséquence la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Par ailleurs afin de compléter les effectifs au service petite enfance sur les quartiers saint Lucien et saint Jean et de se conformer à la réglementation en matière d'encadrement, il est proposé de créer :

- un poste d'infirmière de classe normale pour le multi accueil Saint Lucien et de supprimer en conséquence le poste de puéricultrice de classe normale
- un poste d'éducateur jeunes enfants pour le multi accueil Saint Jean.

Ces postes à temps complet seront créés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Le comité technique paritaire du 14 mai 2013 a émis un avis favorable.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SECTION DE VOISINLIEU ET AU COMITÉ DE DÉFENSE DES LOCATAIRES DE LA ZUP ARGENTINE**

### **MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs en apportant son concours financier à leurs réalisations.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution :

- d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association des jardins familiaux section de Voisinlieu d'un montant de 500€.

- d'une subvention de fonctionnement au comité de défense des locataires de la Zup Argentine d'un montant de 500€.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **ADHÉSION DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS (RNMA)**

### **MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Le réseau national des maisons des associations (RNMA) a été créé en 1994 avec pour objectif de développer la vie associative locale sur l'ensemble du territoire en créant entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action. Il favorise la mutualisation entre les personnes qui font le même métier.

Le RNMA regroupe des organismes ayant pour mission première le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échange et de rencontres pour les associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

Les missions :

- **conseiller** les collectivités territoriales dans la conception et la création de maisons des associations (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...)

- **accompagner** les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures (assistance technique et juridique, recrutement et formation de professionnels...)

- **aider** à la définition et à la mise en œuvre de

stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels (recherche de positionnement, mise en visibilité de l'action, aide à la communication...)

- **impulser** les échanges et la mutualisation des ressources entre les maisons des associations et aide à la valorisation des compétences de chacune (information des responsables, transferts de savoir-faire, organisation de sessions de formation, diffusion d'outils pédagogiques...)

- **favoriser** l'expérimentation de réponses innovantes et l'essaimage des « bonnes pratiques » (dynamiques collectives, échanges de compétences, subventions aux associations...)

- **susciter** la réflexion des acteurs du développement associatif face à l'émergence de questions nouvelles (journées d'études ou forums sur des thèmes spécifiques...)

- **diagnostiquer** les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...)

- **évaluer** les dispositifs mis en place et les actions conduites,

- **participer** aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.

L'adhésion au réseau national des maisons des associations implique une participation active à la vie du réseau notamment :

- aux deux rencontres nationales annuelles et à l'assemblée générale

- aux rencontres régionales

- aux groupes de travail créés sur des objets spécifiques

- à la mutualisation des outils et des compétences à travers les différents outils et supports créés par le RNMA (création de dossiers, partages d'expérience, interventions lors de stages ou de manifestations, animation du site Internet).

Le montant de la cotisation annuelle est de 400 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adhérer au réseau national des maisons des associations et de régler la somme de 400€.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## SUBVENTION SUR PROJET À L'ASSOCIATION BEAUVAIS-ANADOLU ET À L'ASSOCIATION DESTIN DE FEMMES

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite

soutenir des projets associatifs en apportant son concours financier à leurs réalisations.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :

- **Destin de femmes** : 1.000€ pour des cours de gymnastique douce.

- **Beauvais-Anadolu** : 2.500€ pour l'organisation de la journée Franco-Turque à l'Elispace

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE

**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Le syndicat Force Ouvrière a transmis à la ville de Beauvais un dossier de demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2013 en septembre 2012.

Cependant le dossier présenté par le syndicat Force Ouvrière ne permettait pas d'apprécier l'intérêt général de l'action du syndicat Force Ouvrière tel que précisé aux articles L.2251-3-1 et R.2251-2 du code général des collectivités territoriales: « attribution d'une subvention à un syndicat professionnel pour l'exercice d'une activité, n'est légale que lorsque cette activité présente un intérêt local, c'est à dire un intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale et doit faire l'objet d'un rapport détaillé de leur utilisation ».

Aujourd'hui, au vu des éléments complémentaires fournis par le syndicat Force Ouvrière à la ville, à savoir :

- Le compte de résultat 2012,

- Le rapport d'activités détaillé 2012, qui fait état de permanences juridiques sur le droit du travail bénéficiant à 200 Beauvaisiens ; d'actions de formation auxquelles ont participé 25 Beauvaisiens,

- Le programme d'actions 2013 qui prévoit de reconduire ces différentes actions.

La subvention peut être attribuée par la commune pour ses missions d'intérêt général sur le plan communal.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour une subvention de 1 555€.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

*ASSISTANCE DES COMMUNES PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE BEAUVAIS*

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du dispositif d'aide de l'ADEME pour les communes de moins de 2000 habitants, les communes de Berneuil-en-Bray, Frocourt, Goincourt, Milly-sur-Thérain, Rainvillers, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Martin-le-Nœud, Savignies et Troissereux souhaitent rénover leur réseau d'éclairage public suivant les résultats du diagnostic réalisé au mois d'août 2012.

Ne disposant pas des moyens humains nécessaires à l'élaboration des dossiers techniques et au suivi de ces travaux, les communes citées ci-dessus ont sollicité la Ville de Beauvais afin que ses services assurent la maîtrise d'œuvre et la conduite de ces opérations.

Le montant prévisionnel des travaux sera financé à 74 % par l'ADEME et à 26 % par les communes comme suit :

Berneuil en Bray	24.585 € HT
Frocourt	21.620 € HT
Goincourt	23.500 € HT
Milly sur Thérain	23.810 € HT
Rainvillers	23.500 € HT
Saint Germain la Poterie	23.500 € HT
Saint Martin le Nœud	19.405 € HT
Savignies	23.500 € HT
Troissereux	7.670 € HT

La rémunération de la ville de Beauvais est fixée à 1.5 % du coût TTC de l'opération pour la prestation de conduite d'opération et à 3.5 % du coût TTC de l'opération pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

Aussi conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 modifiée (dite loi MOP), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions à venir déterminant les conditions techniques et financières de ces délégations de conduite d'opération, telles que présentées ci-dessus.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2013

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Vu les articles L1411-2 et L1411-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la publicité réalisée au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et sur le site internet de la ville de Beauvais ;

Par délibération en date du 28 mars 2013, la ville de Beauvais a lancé une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'organisation du marché de Noël 2013.

Le présent rapport a pour objet le choix du délégataire de la procédure de mise en concurrence de la délégation de service public simplifiée pour l'organisation de ce marché de Noël.

Seule la société AJC + Consultants a remis une offre répondant aux besoins de la ville de Beauvais. Il n'y a eu aucune autre offre de remise.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le choix du délégataire de la délégation de service public simplifiée pour l'organisation du marché de Noël 2013 ;

- de retenir la société AJC + Consultants – 7 rue du Musée – BP 80252 – 60 002 Beauvais, comme délégataire de la présente délégation de service public simplifiée ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et les pièces y afférentes, ci-annexées.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY** : Par cohérence, nous étions contre le principe de la DSP, donc nous ne prendrons pas part au vote sur le choix.

**Mme LE MAIRE** : Très bien. Il y a 2 refus de vote. Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.



**VILLE DE BEAUVAIS**

**PROJET DE CONVENTION DE DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR  
L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2013**

**Identification de l'autorité délégante**

**Nom et adresse officiels de l'organisme délégant:**

Mairie de Beauvais  
1 rue Desgroux – BP 330  
60021 Beauvais Cedex

**Statut de l'organisme :**

Collectivité territoriale

**Activités principales :**

Services généraux des administrations publiques

## CONTRACTANTS

Entre :

- ♦ D'une part, le délégant : La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2008,

Et d'autre part le délégataire :

Je soussigné **Emmanuel Lemoine**

Représentant légal (ou habilité) de la Société : **AJC + CONSULTANTS**

dont le siège social est situé **7, rue du Musée, BP 80252 – 60002 BEAUVAIS CEDEX**

N° SIRET : **339 021 859**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés

**339 021 859 000 22 RCS Beauvais**

Code APE : **7022 Z**

et après avoir apprécié sous ma responsabilité l'étendue de toutes les prestations à exécuter

m'engage,

nous engageons, en tant que co-traitants groupés

groupement conjoint

groupement solidaire

représenté par : .....

Fait en deux originaux

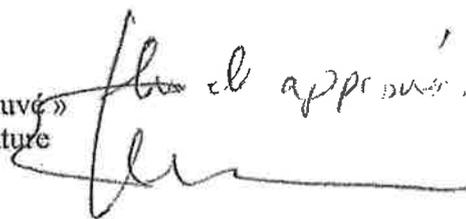
Mention(s) manuscrite(s)

Le délégataire :

A Beauvais

Le 26 Aout 2013.

« lu et approuvé »  
signature

*lu et approuvé*  


Le délégant :

à.....

Le.....

« lu et approuvé »  
signature

## **ARTICLE 1 : Objet de la délégation de service public simplifiée**

La Ville de Beauvais organise tous les ans la coordination et la promotion du Marché de Noël.

Pour l'année 2013, la Ville de Beauvais souhaite faire appel à un délégataire pour la commercialisation de 35 chalets de Noël au plus, à savoir la totalité du parc exposants du marché de Noël, sur la Place Jeanne Hachette.

A l'occasion du marché de Noël qui aura lieu du 6 au 31 décembre 2013, la Ville de Beauvais met à la disposition du délégataire, les biens et matériels ci-après désignés.

Le délégataire assurera la commercialisation de ces 35 chalets (maximum) par la recherche d'exposants (commerçants et artisans) en lien avec l'esprit de Noël et privilégiant la gastronomie, la décoration de Noël et les idées cadeaux.

Il assurera l'examen préalable des dossiers des exposants postulants qu'il présentera à une commission de validation des exposants composée de deux représentants de la collectivité et de représentants du délégataire.

## **ARTICLE 2 : Description des biens et matériels mis à disposition**

La Ville de Beauvais met à la disposition du délégataire 35 chalets (maximum) sur la Place Jeanne Hachette du 6 au 31 décembre 2013. Ces chalets seront installés sur la Place Jeanne Hachette par les services de la Ville de Beauvais.

Description des biens et matériels :

35 chalets en bois de 3 mètres sur 2 mètres.

Agencement de chaque chalet :

- 1 plancher
- 1 porte latérale
- 1 haut vent d'ouverture boutique en façade principale

Équipement de chaque chalet :

- 1 table
- 2 chaises
- 1 compteur électrique de 6 ampères

La Ville fournira également des containers ainsi que la sonorisation. Les fluides seront pris en charge par la collectivité.

La responsabilité du délégataire ne pourra être engagée auprès des exposants en cas de dysfonctionnement du matériel de la ville de Beauvais, mis à disposition. Il lui appartient tout de même de vérifier le bon état du matériel avant la mise à disposition au profit des exposants. Toute dégradation ou dysfonctionnement constatés devra être communiqué aux services techniques de la Ville de Beauvais pour remise en état.

**ARTICLE 3 : Durée de la délégation de service public simplifiée**

Le marché de Noël de 2013 se tiendra du 06 décembre au 31 décembre 2013, exception faite du 25 décembre.

La délégation de service public simplifiée est conclue à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2013. La remise des clés s'effectuera sur la Place Jeanne Hachette le 05 décembre 2013 à 14 heures.

**ARTICLE 4 : Conditions**

Le délégataire s'engage à prendre le plus grand soin des biens et matériels mis à sa disposition par la Ville de Beauvais.

Le délégataire veillera à leur parfait entretien et remplacera, à ses frais (sauf cas de force majeure), tout matériel détérioré ou volé pendant la durée du marché. Un état des lieux sera effectué à la remise des clés le 5 décembre et à la restitution de celles-ci le 31 décembre entre le délégataire, les services techniques et le service Événementiel.

Le délégataire est également tenu à une obligation de remplissage des chalets. A défaut, il sera fait application des dispositions de l'article 10 ci-dessous.

Le délégataire s'assurera de l'obligation d'ouverture des chalets aux horaires indiqués par les artisans et commerçants.

**ARTICLE 5 : Options**

L'(ou les) option(s) suivante(s) est (sont) retenue(s) :

\* Option n°3) organisation de l'animation commerciale.

**ARTICLE 6 : État des lieux**

Un état des lieux sera effectué par les Services Techniques et le Service Événementiel de la Ville de Beauvais, en présence du délégataire, lors de la remise des clés le 05 décembre 2013 à 14 heures et lors de leur restitution le 31 décembre 2013 à 18 heures.

Les chalets devront être nettoyés par la ville de Beauvais avant la remise des clés. Le délégataire restituera les chalets nettoyés à la fin du marché de Noël.

**ARTICLE 7 : Horaires d'ouverture au public**

Le vendredi 6 décembre, jour de l'inauguration, les chalets seront ouverts de 16h à 21h.

Tous les samedis : de 10h à 19h

Du 8 au 13 décembre (hors samedis) : de 12h à 19h

Du 15 au 20 décembre, du 22 au 27 décembre et les 29 et 30 décembre : de 11h à 19h

Les lundi 24 et 31 décembre : de 11h à 16h

Le marché de Noël sera fermé le 25 décembre.

L'installation des occupants des chalets se fera :

Le 6 décembre : de 9h à 15h30

Les 13 et 20 décembre : de 9h à 11h

Les commerçants devront remballer leur marchandise à la fin de leur occupation de chalet entre 19h et 21h.

Les livraisons pour ré achalander les chalets en fournitures et produits se feront comme suit :

Tous les samedis : de 9h à 10h

Du 8 au 13 décembre (hors samedis) : de 11h à 12h

Du 15 au 20 décembre, du 22 au 27 décembre et les 29 et 30 décembre : de 10h à 11h

## **ARTICLE 8 : Gardiennage**

Le gardiennage de nuit des biens et matériels mis à disposition sera assuré chaque nuit par la Ville de Beauvais à compter de 20h et jusqu'à 8 heures du matin.

## **ARTICLE 9 : Assurances**

Le délégataire devra souscrire toute assurance le garantissant contre les risques locatifs (incendie, vol, vandalisme, explosion, foudre...) et garantissant sa responsabilité pour l'ensemble des activités exercées dans les biens mis à disposition. Il devra exiger des commerçants la souscription d'une assurance couvrant leur activité.

En outre, il lui appartient de garantir ses biens et matériels propres.

Les dites polices devront comporter renonciation à recours contre la Ville de Beauvais par la compagnie d'assurance pour tous les risques et dommages susvisés.

## **ARTICLE 10 : Droits de place et frais annexes**

Le délégataire s'engage à payer auprès de la Ville de Beauvais des droits de place à hauteur de 160€ par chalet et pour toute la durée du marché de Noël. Il s'engagera également à verser à la Ville de Beauvais 10% des recettes qu'il perçoit auprès des exposants avec un minimum garanti de 2.500 € H.T. pour la durée du marché.

A défaut de remplissage à 100% des chalets, le délégataire s'acquittera des droits de place à hauteur de 160 euros par chalet.

Une caution de 600 € par chalet sera demandée au délégataire. Des retenues pourront être décidées en cas de détérioration des chalets ou non-respect de la charte du marché de Noël.

La Ville de Beauvais prendra en charge la fourniture des fluides (eau et électricité).

## **ARTICLE 11 : Location des chalets**

Le délégataire assurera pour son compte la location des chalets aux exposants au tarif suivant :

- Proposition du candidat : 385 € par semaine, pour les artisans inscrits à la Chambre des métiers
- Proposition du candidat : 270 € par semaine, pour les autres exposants

Le délégataire fera son affaire du recouvrement des frais de dossier éventuels auprès des exposants dont le montant s'élève à : 20 €.

Le délégataire pourra demander aux exposants une caution couvrant les éventuelles dégradations ou détériorations des chalets.

**ARTICLE 12 : Résiliation**

En cas de faute du délégataire, celui-ci encourt, par décision motivée du délégant, la résiliation unilatérale du contrat.

Le délégant se réserve le droit de rompre unilatéralement le contrat pour motif d'intérêt général.

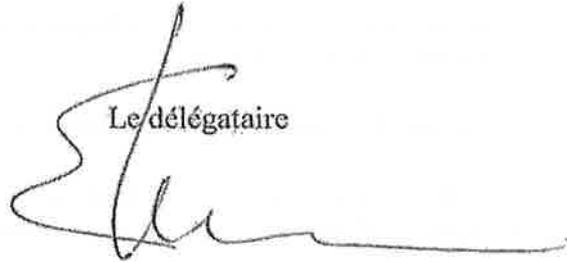
**ARTICLE 13 : Litiges**

En cas de litiges portant sur l'exécution ou l'interprétation des présentes et à défaut de règlement amiable, compétence est consentie au Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le 26/04/2013

Le délégant

Le délégataire



**CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

PROGRAMMATION 2013

Fonds de soutien aux initiatives locales

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Le conseil municipal du 7 février 2013 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2013 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution réuni le 10 avril 2013 associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

**> fiche action n°1****“Un but pour les filles”**

*porteur de projet* : Association Sport, évasion et diversité

*pour ce projet le montant de la subvention s'élève à* : 1634 €

**> fiche action n°2****“ Journée découverte -Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets- dans son quartier ”**

*porteur de projet* : Association Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets

*pour ce projet le montant de la subvention s'élève à* : 1100 €

Ces projets représentent un financement de **2 734 €**.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme ROUBI** : Je voulais faire une petite intervention parce que je pense qu'actuellement l'ASBO a une politique par rapport au football féminin, entre autres pour les jeunes. Je crois qu'il y a bientôt une journée de sensibilisation pour les filles, le 14 ou le 15 juin. Donc, je me demandais s'il était judicieux de mettre en route d'autres actions concernant le football, l'ASBO n'est-elle peut-être pas plus à même de développer un projet plus important sur la ville au sujet du football et des filles ? C'est simplement une question que je me pose.

**Mme LE MAIRE** : Je parle sous le contrôle de Corinne CORILLION. En fait, c'est une action ponctuelle dans un quartier et ce n'est absolument pas contrevenant ou en concurrence avec l'association du football féminin que nous soutenons aussi, rassurez-vous.

**Mme HOUSSIN** : C'est une action ponctuelle, mais elle est quand même portée par une association : l'association sport, évasion et diversité.

**Mme LE MAIRE** : Oui.

**Mme HOUSSIN** : D'habitude, votre logique consiste plutôt à regrouper, me semble-t-il, les financements entre les clubs. C'est ce que j'ai cru comprendre. Visiblement, l'ASBO met en place une action importante à ce sujet, donc pourquoi finançons-nous une autre association ? C'est la question d'Anne ROUBI.

**Mme LE MAIRE** : D'abord parce que cette association est venue avant les demandes des associations du football féminin et qu'elle rejoint 3 groupes de jeunes dans 3 quartiers de la ville et qu'elle permet, non pas de créer une association concurrente, mais simplement de mener une action inter quartier. Cela n'est en rien concurrent, rassurez-vous. Mais il y a beaucoup de demandes, celle-ci concerne d'ailleurs un public beaucoup plus jeune (5 à 7 ans) que celui de l'association de football féminin. Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ.



Année de Programmation

2013

## DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

## FICHE ACTION N° 1

## " Un but pour les filles "

Porteur du projet : Association Sport, évasion et diversité

## Finalités de l'action

## Contexte

Le football est un des sports les plus pratiqués dans le monde et très souvent par la gente masculine. Un éducateur sportif bénévole associé à d'autres personnes a créé l'association Sport Évasion et Diversité afin de développer la pratique sportive chez les jeunes filles âgées de 5 à 16 ans. L'une des premières activités qu'il souhaite mettre en place est le football au sein des différents quartiers de la ville.

## Objectif Général

Mettre en place des activités sportives pour les filles  
Utiliser les équipements mis à disposition sur les espaces publics  
Sensibiliser les jeunes au travers des valeurs du respect de soi et d'autrui  
Animer les quartiers  
Recréer du lien entre les quartiers

## Public visé

Jeunes filles de 5 à 15 ans (12 ou 13 filles par séance)

## Localisation de l'action

Beauvais – Quartiers Argentine, Saint Jean et N.D du Thil

## Description de l'action

A partir du mois de Juin 2013, l'association Sport Évasion et Diversité souhaite mettre en place des créneaux sportifs au sein des quartiers Argentine, Saint Jean et Notre Dame du Thil. Le sport ciblé sera le football pour les filles. Encadrés par un éducateur sportif diplômé, les ateliers auront lieu tous les mercredis à partir de 13h30 et s'adresseront aux filles âgées de 5 à 16 ans.

Pour les enfants (5/7 ans), l'accent sera mis sur l'éveil au travers de l'activité sportive et pour les plus grands, l'accent sera mis sur la technicité du football. Les parents qui le souhaitent pourront participer à l'encadrement et au bon déroulement des séances.

Les ateliers auront lieu sur les city stade installés sur les espaces publics. Sur le quartier Saint Jean, les séances auront lieu sur le city stade du parc Berlioz et celui situé au niveau du micro quartier les PSR. Sur Argentine, les séances auront lieu sur le city stade Ali Djenadi. En fonction du temps l'association sollicitera les services municipaux pour l'obtention de créneaux dans les gymnases, sous réserve de disponibilité. Un roulement aura lieu sur les différents quartiers afin de mettre l'accent sur la mobilité des jeunes ainsi que sur la mixité des publics.

A l'issue de chaque séance, un goûter sera offert aux participants.

## Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais et associations sportives

## Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Achats (alimentation)	384 €	Ville de Beauvais	1 634 €
Achat (matériels)	1 100 €	Licence	60 €
Achat (carburant)	160 €	Bénévolat	500 €
Communication (affiches, téléphone)	50 €		
Bénévolat	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 194 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 194 €</b>



Année de Programmation

2013

## DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

## FICHE ACTION N° 2

« Journée découverte *Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets dans son quartier* »

Association relais : Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets

## Finalités de l'action

## Contexte

L'association « Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets » s'est créée en 2008 avec l'objectif d'aider le public en surpoids à reprendre une activité physique régulière ainsi qu'à regagner confiance et estime de soi. Cette association est installée au cœur du quartier Argentine (rue du Roussillon), mais aujourd'hui, elle compte peu d'adhérent issu de ce quartier. Pour autant, les problématiques liées à l'obésité sont souvent récurrentes sur les quartiers relevant de la politique de la ville, il est donc important de sensibiliser les habitants sur les actions existantes.

## Objectif Général

Lutter contre l'obésité / surpoids et les risques qui en découlent par l'apprentissage d'une cuisine équilibrée et économique et la pratique d'une activité physique régulière ;  
Associer les habitants à une journée découverte des activités de l'association ;  
Créer du lien social entre les habitants.

## Public visé

Habitants à partir de 16 ans (environ 60 personnes)

## Localisation de l'action

Beauvais – Quartier Argentine

## Description de l'action

Le 1er juin prochain, l'association organisera une journée découverte afin de présenter aux habitants les actions qu'elle met en place tout au long de l'année : marche sur les environs de Beauvais, activité gym en salle, cours de diététique avec l'aide de spécialistes.

Cette action se déroulera le 1<sup>er</sup> juin et à l'Espace Argentine avec au programme :

- des activités physiques en présence d'un éducateur sportif : une marche sur le quartier Argentine et un cours de gym;
- l'intervention d'une diététicienne afin d'aborder les notions d'équilibre alimentaire (pourquoi mange t'on, comment remplacer la viande par des produits moins chers, les associations alimentaires, les idées de recette etc.) ;
- un atelier dégustation avec préparation de plats à déguster (brochettes de fruits, plats de légumes, gâteaux de carottes etc.) ;

La participation à la journée découverte sera gratuite.

## Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais et associations de quartier.

## Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Prestation de service	660 €	Ville de Beauvais	1100 €
Frais de communication	160 €	Participation association	30 €
Frais généraux	200 €	Autres	40 €
Déplacement divers	150 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 170 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 170 €</b>

## RENOUVELLEMENT DU CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Ce chantier d'insertion ECOSPACE, créé depuis 2004, est composé de 14 salariés recrutés sous contrat unique d'insertion et qui exécutent des travaux de réfection et d'entretien de bâtiments publics notamment sur le site de la Mie au Roy ainsi que l'aménagement d'un verger et jardin pédagogiques.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif pour la période 2013-2014, à compter du 19 Juin 2013, la ville de Beauvais prenant en charge les frais de fonctionnement généraux, l'acquisition de petit matériel ainsi que les frais de personnel des 14 salariés. Le budget prévisionnel annuel s'élève à environ 304 341 euros.

Des recettes sont attendues :

- de l'État par une prise en charge partielle des charges salariales et l'octroi d'une aide sur l'accompagnement socio professionnel,
- du conseil général de l'Oise sur les salaires des bénéficiaires RSA ainsi que sur celui de l'encadrant technique
- du FSE au travers du PLIE du Beauvaisis.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du chantier d'insertion ECOSPACE sur le territoire de la ville de Beauvais du 19 juin 2013 au 18 juin 2014 ;
- de reconduire au tableau des effectifs les 14 postes ;
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'État, du conseil général de l'Oise, du FSE pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 07/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## MALICES ET MERVEILLES CONVENTION DE PARTENARIAT

### MME LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville en partenariat avec la Maladrerie Saint-Lazare, a initié en 2011 un rendez-vous autour des arts de la rue avec le festival « Malices et Merveilles »

qui convie clowns, cirque, manèges, musique, marionnettes, théâtre mais aussi arts potagers et arts plastiques sur un week-end fin août pour prendre congé de l'été.

Un rendez-vous foisonnant, haut en couleurs et riche en émotion où petits et grands partagent le même enchantement, dans un cadre remarquable qui contribue depuis sa création, à l'attractivité de l'événement et à son ouverture à un très large public, toujours plus nombreux.

La troisième édition se déroulera les 24 et 25 août prochains et réunira près de 30 compagnies et artistes. Les plus jeunes auront le plaisir de découvrir un nouveau manège enchanté ainsi que diverses propositions d'activités avec un nouvel atelier couture, l'espace « jeux », le « coin » lecture, le plaisir également de danser à l'occasion du grand Bal des Mômes organisé avec l'ASCA dimanche 25 août. Le public est convié à un joyeux et musical pique-nique. L'ensemble des spectacles est accessible gratuitement.

Dans cette perspective, l'objet du présent rapport est d'arrêter le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre de cette 3ème édition avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis afin de préciser les modalités d'accueil du festival au sein de la Maladrerie, ainsi que les engagements des deux partenaires pour la co-réalisation de l'événement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces relatives à ce dossier.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 14/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme ROUBI** : Je voulais simplement refaire ici la remarque que j'ai faite à la commission « Culture » lorsque cette délibération est passée. J'ai proposé qu'éventuellement nous pensions à mettre en place un fonctionnement de navettes gratuites pour les familles qui pourraient aller aux spectacles le soir, spectacles qui sont ouverts à tout public. Comme les spectacles auront lieu des dimanches, journées où il y a très peu de transport en commun, je pensais intéressant de mettre en place un tel transport pour que les familles qui n'ont pas de voiture puissent participer, voir tous ces spectacles qui sont très intéressants et très biens. J'ai cru remarquer aussi que cette année il n'y a pas de spectacles payants et je m'en réjouis.

**Mme LE MAIRE** : Nous pensons comme vous, chère Madame, puisque grâce à Jean-Luc BOURGEOIS, les transports seront mis en place pour permettre au public de s'y rendre très nombreux. Pas d'autres questions ? Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ.

## CONVENTION DE PARTENARIAT MALICES & MERVEILLES 2013

Entre

La Ville de Beauvais,  
Hôtel de Ville, BP 330, 60 021 Beauvais Cedex, représentée par Caroline Cayeux, Maire, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du  
Ci-après dénommée « la Ville », d'une part ;

Et

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,  
48, rue Desgroux, 60 005 BEAUVAIS, représentée par sa Présidente, Caroline Cayeux agissant en vertu d'une délibération du  
Ci-après dénommée « la CAB » ; d'autre part.

### *Préambule*

La 3<sup>ème</sup> édition du festival Malices & Merveilles se déroulera les 24 et 25 août prochains.

Depuis sa création en 2011 par la Ville de Beauvais, le festival est fermement ancré au sein de la Maladrerie Saint-Lazare dont le cadre participe à l'attractivité de l'événement et au développement d'un très large public, toujours plus nombreux avec une augmentation de la fréquentation de 25% l'année passée. Il est rappelé que les spectacles sont accessibles gratuitement.

Forts de ce constat et de leurs richesses propres, la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis ont décidé de reconduire leur partenariat.

En conséquence, une convention doit être passée entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour préciser les modalités d'accueil de la manifestation à la Maladrerie Saint-Lazare ainsi que les engagements des deux partenaires pour la co-réalisation de l'événement ; chaque partenaire faisant apport de son industrie, de ses connaissances et de son activité aux fins du festival.

*Il est exposé ce qui suit :*

### ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE LA CAB

La Maladrerie concède l'usage à titre gracieux, de l'ensemble du site dans les conditions énoncées et pour la durée prévue par la présente convention. Elle met à disposition le lieu en bon état de fonctionnement et d'usage ainsi que son équipe technique et le matériel scénique, lumineux et sonore dont il dispose. En qualité d'employeur, elle prend en charge les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel et les frais techniques liés à cet accueil.

La Maladrerie assure en outre le service général du lieu : accueil du public, service de sécurité, gardiennage, et entretien selon un nombre déterminé d'un commun accord. Dans ce cadre, elle s'engage à respecter les consignes spécifiques que la Ville serait susceptible d'émettre pour l'organisation des spectacles notamment en matière de sécurité des spectacles. Elle s'engage à procéder au comptage du public.

La régie technique des spectacles est placée sous la responsabilité du régisseur général du festival. En matière d'assurance, la CAB s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des spectacles dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

#### ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville assume la responsabilité de la programmation artistique qui a été confiée à Virginie Parmentier. Il est précisé qu'aucune modification au programme détaillé en annexe ne pourra être apportée par la CAB.

La Ville s'engage à fournir à la Maladrerie, pour accord, la fiche technique des spectacles programmés et les éléments constitutifs du cahier des charges pour les aménagements prévus dans les espaces mis à disposition. Elle s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité.

D'un point de vue du personnel technique, la Ville recrute et prend en charge, le personnel technique supplémentaire nécessaire à l'organisation technique du festival. En qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de ce personnel.

En matière d'assurance, la Ville est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Elle s'engage à souscrire les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile, celle de son personnel et vis-à-vis de tout tiers dont elle est civilement responsable. La Ville renonce expressément à tout recours en responsabilité contre la CAB en cas de vol ou tout acte criminel ou délictueux dont elle pourrait être victime dans le lieu mis à sa disposition.

#### ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Les signataires assurent de manière coordonnée la promotion du festival à l'échelle du territoire et plus largement au niveau de la Région.

La Ville assume la conception et la réalisation des supports.

Sont envisagés : un dépliant présentant la programmation, affichage : réseau Decaux de la ville, réseau bus et commerces.

Tous les supports mentionnent de façon lisible et identifiable les logos des partenaires dans les formes appropriées d'usage de leurs noms et/ou de leurs logos, préalablement définies et validées d'un commun accord. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang égal.

Les relations presse sont coordonnées d'un commun accord, en fonction des supports et des publics visés.

#### ARTICLE 4 – APPORTS FINANCIERS

Le budget de production s'élève à près de 100 000 euros (74 000 € Ville 24 000 € CAB + 2 à 4 000 € technique)

La part de la CAB sera constituée par un apport financier de 24 000 € par le paiement en direct de dépenses suivantes : contrats de cession et/ou frais de communication.

La Ville fait son affaire de toutes les autres dépenses inhérentes à la réalisation de la manifestation. A ce titre, elle aura notamment à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement auprès des organismes compétents.

## ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet à compter de la signature des présentes et prendra fin au terme de la manifestation.

## ARTICLE 6 : FORCE MAJEURE

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure.

## ARTICLE 7 : MODIFICATION, RÉSILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, à la requête individuelle ou conjointe de ses signataires, sera définie d'un commun accord entre les parties. Elle fera l'objet d'un avenant qui précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les autres articles de la présente convention.

En cas de manquement aux engagements souscrits dans le cadre de la présente convention, susceptible d'en empêcher l'exécution normale, le responsable du manquement sera informé par l'autre partie des griefs qui lui sont reprochés, par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## ARTICLE 8 : LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation des clauses ou dans l'exécution de la présente convention sera soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir le litige serait porté devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Beauvais le.....en trois exemplaires originaux de 5 pages + annexes

Le Maire de Beauvais  
Maire-adjoint

La Présidente de la Communauté d'agglomération  
du Beauvaisis

Jean-Marie JULLIEN

Caroline CAYEUX

## Programmation Maities et Merveilles

édition 2013

Programmation MAITIES ET MERVEILLES 2013 - MAI-LA DRÈRE - SAINT-LAZAIRE									
SAMEDI 24 AOÛT									
Heure Début	Nom de la Compagnie	Nom du spectacle	durée	heure (h)	lieu	Genre	Jauge	Public	
15h	ouverture/Discours + Gallixie	Inauguration - officielle							
	Le Fer à Coudre	Bar	23h	23h	La Grande Cour	Scénographie d'espace - Bar			
	La Caravane Crépète	Chez Stéphanie	23h	23h	La Grande Cour	Caravane -restauration			
	La Guinguette	Restauration	23h	23h	La Grande Cour	Chalet -Restauration			
	Calixte de Nivernont	Maitre de cérémonie	23h	23h	Paroisse	Homme du Monde		Tout Public	
	Cyril Karantine	Les machines Extraordinaires du Professeur K	23h	23h	La Grande Cour	les poésies métalliques Tome 1	11	Tout Public	
	La D'lo	Le Ptit Chap à peinture	23h	23h	La Grande Cour	L'Univers du cirque		Tout Public	
15h	La Guerre des Boutons	Atelier couture	20h30	20h30	La Grande cour	A telier Couture interdit aux parents	5 à 10 enfants à la fois	Dès 8 ans - interdit aux parents	
	La Touraine	Le Bestiaire Alpin	20h30	20h30	Le Pigeonnier	Manège proposition parentale	10 enfants	A partir de 6 mois	
	Véronique Follet	Coup de Chapeaux à Maities	23h	23h	La Pergola	Création de chapeaux	1	Tout Public	
	Cie Vent Vif	Bribes	23h	23h	Le Jardin de Marie	Poèmes à l'oreille	1	Tout Public	
	La médiathèque	Lectures	20h30	20h30	le pré des mots (entréée)	Des histoires racontées		Tout Public	
	Le Bas Art	Carte Blanche à "Momo"	23h	23h	Le pré des mots (sous les arbres)			Tout Public - A partir de 10 ans	
	Cie Les Veilleurs de nuit	Manuel laveur de mains	23h	23h	Déambulation		1	Tout Public	
	Ludoplanète	Jeux en Bois	23h	23h	Jeux en Fête	Douceur fantaisiste		Tout Public	
	Thé à la Rue	L'homme idéal	5h	23h	Au carrefour	Jouer à cœur joie		Interdit aux hommes	
15h30	Cie Sacékripa 1/2								
		Marée Basse	45	16h15	Allée Maitieuse (au milieu)		Jauge limitée 65 Places		
		Bivouac	35	16h05	La Prairie -scène 1		Billetterie gratuite -30mn avant le spectacle (à retirer à l'accueil...entréée...du site).		
16h30	Sivouplait 1/2	Boris sur les planches	45	17h15	La Prairie -scène 2	Duo clownesque	200	Tout Public - A partir de 8 ans	
	Cie Mine de Rien 1/2	Cendrillon mène le bal	50	17h20	Le pré des mots (au fond)	Duo Mime burlesque	500	Tout Public	
	Cie Sacékripa 2/2					Conte "relooké" et déjanté	500	Tout Public	
18h		Marée Basse	45	18h45	Allée Maitieuse (au milieu)		Jauge limitée 65 Places		
18h15	Sivouplait 2/2	Bivouac	35	18h20	La Prairie -scène 1	Duo clownesque	200	Billetterie gratuite -30mn avant le spectacle (à retirer à l'accueil...entréée...du site).	Tout Public
19h30	Crapaud Théâtre 1/2	Peach	60	20h30	La Prairie -scène 2	Duo Mime burlesque	200	Tout Public	
19h45	Cie Mine de Rien 2/2	Cendrillon mène le bal	50	20h35	Le pré des mots (au fond)	Clown Rock	500	Tout Public - A partir de 9 ans	
21h	Cie Subliminati Corporation	Le Cabaret Subliminal	50	22h	La Petite cour	Conte "relooké" et déjanté	500	Tout Public	
22h15	Warren Zavatta	Ce soir dans votre ville	75	23h30	La Grange	Cabaret Numéro de Cirque	500	Tout Public	
						One Man Show	Jauge grande version assise	Tout Public-12 ans	

## Programmation Maïces et Merveilles

édition 2013

Heure Début	Heure fin	durée	Nom du spectacle	lieu	Genre	Jauge	Public
DIMANCHE 26 AOÛT							
13h			ouverture				
	21h		Bar	La Grande Cour	scénographe d'espace - Bar		
	21h		Chef Stéphanie	La Grande Cour	Caravane - restauration		
	21h		Restauration	La Grande Cour	Châlet - Restauration		
13h	20h		Maître de cérémonie	Partout	Homme du Monde	11	Tout Public
	20h		Les machines Extraordinaires	La Grande Cour	les poésies métalliques Tome 1		Tout Public
	20h		du Professeur K	La Grande Cour	l'Univers du cirque		Tout Public
	20h		Le p'tit Chap à peinture	La Grande Cour			Tout Public
	18h45	45	Le déjeuner sur l'herbe	La Grande Cour	Pique-nique de rue Danse		Tout public
	20h		Atelier couture	La Grande cour	Atelier Couture interdit aux parents	5 à 10 enfants à la fois	Dès 8 ans - interdit aux parents
	20h		Le Bestiaire Alpin	Le Pigeonnier	Mariage proposition parentale	10 enfants	Tout public à partir de 6 mois
	20h		Coup de Chapeaux à Matices	La Pergola	Création de chapeaux	1	Tout public
	20h		Bribes	Le Jardin de Marie	Poèmes à l'oreille	1	Tout public
14h	20h		Lectures	Le pré des mots (entrée)	Des histoires racontées		Tout public
	20h		Les voix du poèmes	Le pré des mots (entrée)	Des Contes contés		Tout public à partir de 6 mois
	20h		Installation - intervention plastique	Le pré des mots			Tout public à partir de 8 ans
	20h		Cie Les Veilleurs de nuit	Déambulation	Douceur fantaisie	1	Tout public
	20h		Manuel laveur de mains	Jeu en Fête	Jouer à cœur Joie		Tout public
	14h40	40	Jeux en Bois	déambulation Jardin et Cour	Chant culinaire burlesque		Tout public
14h30	5h	5h	Lisbeth and Lisbeth	Au carrefour	Enfresor interdit aux hommes	1	Femmes
	15h40	40	L'homme idéal	la prairie-scène 1	Conte "relooké" et déjanté	500	Tout public
15h	40	40	Blanche Neige	déambulation Jardin et Cour	Chant culinaire burlesque		Tout public
15h30	40	40	Lisbeth and Lisbeth				
16h	35	35	Accord Caboché	Allée Malicieuse (au milieu)	Maïfonnette-théâtre	80 à 100	Jeune Public
	17h15	1h15	Les crapauds	Dans la grande cour (au fer à coudre)	Concert - Bal		Tout public à partir de 1 ans
17h00	50	50	Le Bal aux Mômes	Grande cour	Clown Rock	500	Tout Public - A partir de 8 ans
	18h10	40	peach	Devant la Grange			Tout public
17h30	40	40	Lisbeth and Lisbeth 3/3	déambulation Jardin et Cour	Chant culinaire burlesque		Tout public
	18h15	45	Botis sur les planches 1/1	La Prairie - scène 2	Scienti-Cirque	500	Tout public
18h	35	35	Accord Caboché	Allée Malicieuse (au milieu)	Maïfonnette-théâtre	80 à 100	Tout public à partir de 3 ans
	60	60	Cie Subliminati Corporation	La Petite cour	Cabaret Numéro de Cirque	500	Tout public
19h	80	80	Le Cabaret Subliminal	Grande cour	Performance bonimentesque	500	Tout public
	20h		La Force	Devant la Grange			

## MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération du 13 avril 2012, le conseil municipal a approuvé la tarification du stationnement de surface géré par horodateurs en zone verte et zone rouge.

Afin de favoriser l'accès au centre ville pour la visite des commerces et animations pendant les soldes d'été, la rentrée scolaire, les Fêtes de Noël et les soldes d'hiver, il est proposé l'instauration d'une gratuité d'une heure sur les voiries et parkings de surface du centre ville, à l'intérieur de la ceinture des boulevards, pour les périodes du 1er juin au 31 juillet, du 2 au 30 septembre et du 2 décembre 2013 au 1er février 2014.

Dans le but de conserver une rotation du stationnement, la durée maximale serait maintenue à 2 heures sur la période réglementée, la 2ème heure restant payante au tarif en vigueur.

Cette mesure se distingue de celles déjà applicables avec les gratuités 30 minutes du parking « hôtel de ville » et place Foch ainsi que la possibilité de stationnement gratuit de 40 minutes avenue Foch (parking en épis), square Devé et sur le parking situé le long de l'hôtel de ville entre le couloir des mariages et l'entrée du parking souterrain.

Les parkings Calvin et de la place de la Poterne Saint Louis seraient également mis en gratuité totale tous les samedis de l'année.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LE MAIRE** : Encore une action pour le commerce !

**Mme MÉNOUBÉ** : Madame le Maire, j'interviens au sujet du parking, puisque nous parlons du parking en centre-ville. J'ai fait remarquer à la commission que les personnes qui travaillent en centre-ville ont du mal à trouver où se garer. Monsieur JULLIEN m'a dit qu'il y avait le parking de la gendarmerie, celui de Saint-Quentin. Mais comment font les personnes qui travaillent à l'autre extrémité de la ville pour se rendre sur leur lieu de travail ? Malheureusement, je pense que les navettes qui devaient être mises en place ne satisfont pas du tout ces usagers. J'en profite pour demander pourquoi le parking qui se trouve sur le boulevard Amyot d'Inville et qui n'est pas payant n'est pas aménagé : deviendrait-il payant s'il était aménagé ?

**Mme LE MAIRE** : Mais, Madame MÉNOUBÉ, vous nous suggérez un nouveau projet, ma parole !

**Mme MÉNOUBÉ** : Non, je vous pose la question.

**Mme LE MAIRE** : Figurez-vous que nous y pensons ! Parce que le jour où la prison aura déménagé, puisque l'OPAC est déjà parti, il faudra bien, en effet, terminer les berges du Thérain.

**M. BOURGEOIS** : J'ai été bien silencieux ce soir. Je ne suis pas un homme de polémique, vous le savez, mais un homme de projets et c'est la seule chose qui m'intéresse ; donc je peux vous répondre sur les parkings.

Évidemment, je pense que l'avenir du cœur de ville n'est pas de perpétuer la situation actuelle, vous le savez très bien ; pour favoriser le commerce, il faut assurer une rotation, d'où les mesures qui ont été prises depuis un certain nombre d'années. Cette mesure a été prise à la demande des commerçants, puisqu'évidemment il y a concertation avec les commerçants. Bien sûr, de nombreuses choses sont faites, mais il faut pour cela que ceux-ci viennent aux réunions de concertation. Déjà un premier groupe de travail a été constitué un certain temps à propos d'une charte de qualité du mobilier urbain dans le centre-ville ; il ne faut pas l'oublier. Nous avons fait cette réunion, je sors un peu du sujet, mais c'est pour répondre à d'autres interrogations qu'il y a eu à ce propos. Avec le CAUE, il y a eu une réunion avec à peu près 25 commerçants du centre-ville pour réfléchir, tous ensemble, sur la qualité du mobilier urbain, ce qui est absolument essentiel dans les villes d'aujourd'hui. Qualité du mobilier ne veut pas dire cherté du mobilier, mais veut dire un choix judicieux, intelligent, des règles qui soient respectées par tout le monde. C'était une première chose.

Dans le cadre de ce projet cœur de vie, puisque nous l'appelons maintenant « cœur de vie », une séance spéciale a été dédiée aux commerçants ; et ils ont répondu à cet appel. Il y a été décidé qu'un groupe de travail se pencherait sur ce problème « insurmontable » du stationnement dans notre ville. Des pistes ont été évoquées, dont celle que vous avez citée : le rôle futur que le boulevard Amyot d'Inville pourrait avoir. Puisque, si nous voulons faire des aménagements de qualité, il faut que les 200 voitures qui se trouvent sur ce boulevard trouvent une localisation ailleurs. Nous avons créé pour cela le parking de la gendarmerie (240 places), il y a très peu de temps ; il se trouve à quelques minutes à pieds du cœur de ville.

Vous avez aussi le parking Saint-Quentin, à peu près du même nombre de places, relié par une navette qui est fréquente puisqu'aux heures de travail le rythme est de 10 minutes environ. Et le coût de cette navette, Dieu sait s'il nous est reproché par certains ! Qui compte évidemment le petit véhicule rose qui se déplace et qui compte le nombre de personnes qui se trouvent à l'intérieur. Vous voyez que les choses ne sont pas si simples puisque la compétence Transport relève de l'Agglomération. Évidemment, il faut que nous pesions ensemble et que nous arrivions à arrêter ensemble une politique. Des navettes de ce style, il y en aura certainement d'autres, puisqu'il y aura d'autres parkings un peu plus éloignés du centre-ville, comme le parking Saint-Quentin, qui seront ouverts, par exemple au parc Kennedy où l'affaire est déjà bien avancée. Donc, en réalité, c'est aussi cette ville du futur qu'il faut penser. Je crois que c'est essentiel parce que ce soir je n'ai pas beaucoup entendu prononcer le mot de « l'avenir » de Beauvais.

Je ne veux pas polémiquer, mais je vais terminer sur une petite anecdote. Tout le monde connaît certainement Robert LEMAIRE qui a été le premier bibliothécaire de la ville de Beauvais. Tout le monde a dû lire le livre remarquable et très accessible qu'il a fait sur l'histoire de Beauvais. Ce qui m'a frappé en le relisant il y a peu de temps, parce que voyez-vous je m'inspire toujours du passé pour faire des projets d'avenir (il n'y a pas d'autre solution), c'est de dire qu'il y a quelque chose de catastrophique : lors des conseils municipaux, il y a toujours eu de la chamaillerie depuis très longtemps. Et c'est cela qui a bloqué l'avenir de la ville. Pensons qu'en 1939 (regardez, je ne sais plus quelle page dans le livre de Robert LEMAIRE), l'assainissement n'était pas complet sur Beauvais. Alors, faut-il dire bravo aux bombardements de juin 40 pour avoir détruit notre ville ? Évidemment après cette catastrophe que nous vivons aujourd'hui encore, et dans notre chair, je crois que ce n'est pas un mot trop fort même pour quelqu'un qui n'est pas né à Beauvais, nous le ressentons de cette façon. C'est grâce à cela que les travaux ont été faits, là tout le monde était uni pour faire rejaillir et sortir la cité de cette situation ; eh bien, l'assainissement moderne était né. Avant, nous avons perdu du temps, il en est de même pour tous les exemples qu'il cite : par exemple l'alimentation en eau potable. Beauvais a été très tardivement alimenté en eau potable, et pas complètement. Donc, c'est tout ce que je voulais dire pour ne pas polémiquer.

**Mme LE MAIRE :** Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ.

## AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU THÉÂTRE

### M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Considérant l'ancienneté du théâtre et l'impossibilité d'envisager sa restructuration ou sa modernisation, il a été décidé, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel théâtre.

Compte tenu du caractère exceptionnel d'un tel équipement, un concours de maîtrise d'œuvre européen a été organisé au terme duquel le projet Moreau Kusunoki Architectes a été retenu.

Dans cette perspective, les prescriptions du P.L.U. doivent s'adapter autant que de besoin aux orientations inhérentes au projet d'architecture. Ainsi, quelques ajustements du document d'urbanisme s'avèrent nécessaires comme l'assouplissement de la règle de hauteur, la fonctionnalité d'un tel équipement et en particulier sa cage de scène imposant ses propres règles.

In fine, une procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme a été engagée conjointement à l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

La Préfecture a alors organisé trois enquêtes publiques conjointes (du 11 mars au 11 avril 2013) portant sur :

- l'utilité publique du projet
- l'enquête parcellaire
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Concernant l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du P.L.U., 51 observations ont été formulées :

- une observation défavorable au regard de la hauteur du bâtiment au niveau de la cage de scène
- une observation pour demander une réunion publique. Cette réunion a été organisée par la mairie le 16 mai.
- 49 observations favorables au projet.

Ces observations ne remettent pas en cause la mise en compatibilité du document d'urbanisme, c'est pourquoi un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur.

À son tour, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la mise en compatibilité du P.L.U.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 5 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Avis de la commune sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en vue de permettre la construction d'un nouveau théâtre

**M. BOURGEOIS :** Cette délibération a pour objet de demander l'avis de la commune sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en vue de permettre la construction d'un nouveau théâtre. Nous allons un peu développer ce rapport. L'actuel théâtre de Beauvais est dans l'impossibilité, tout le monde le sait, d'être modernisé, d'être mis aux normes. Sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, il a été décidé de le reconstruire sur place, selon les normes d'une scène nationale.

Un concours européen d'architecture a été organisé, à l'issue duquel le jury a retenu 4 équipes parmi 173 candidats. Ces 4 équipes ont remis un projet et c'est l'équipe MOREAU KUSUNOKI qui a été classée première.

Pour un tel projet qui doit créer un événement architectural à l'entrée sud de Beauvais, et ce, en accord avec le nouveau Pont de Paris, et aussi l'église Saint-Étienne, il était nécessaire d'apporter des retouches aux dispositions du PLU dans un zonage UBB en particulier pour assouplir la règle de hauteur imposée par la cage de scène. Parce que, pour respecter les normes de scène nationale, la hauteur peut atteindre 28 m. Cette mise en compatibilité du PLU a mis à l'enquête publique un certain nombre d'éléments. Nous avons créé un sous-secteur UBB1,

les articles 6,7, 8,10, 11 et 13 ont été retouchés, ces articles disposant de l'implantation et de la hauteur des constructions.

La préfecture a organisé simultanément 3 enquêtes publiques conjointes entre le 11 mars et le 11 avril 2013 portant sur :

- l'utilité publique du projet,
- l'enquête parcellaire,
- cette mise en compatibilité du PLU, car le futur théâtre devra avoir une assiette foncière importante.

Sur cette enquête publique sur le PLU qui nous concerne ce soir, 51 observations ont été formulées (vous en avez des détails) :

- une observation défavorable sur la hauteur du bâtiment,
- une observation pour demander une réunion publique que nous avons tenue il y a quelques jours (j'avais demandé au commissaire-enquêteur ce qu'il convenait de faire, il avait répondu qu'il ne fallait pas tenir de réunion publique pendant la durée de l'enquête publique, qu'elle pouvait avoir lieu juste après, ce qui a été fait),
- 49 observations favorables au projet ont été mentionnées.

Les observations ne remettent pas en cause la mise en compatibilité du document d'urbanisme, c'est pourquoi le commissaire-enquêteur a émis sur cette révision du PLU un avis favorable, et ce soir le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la mise en compatibilité du PLU.

**M. AURY** : Madame le Maire, à l'occasion de ce dossier qui concerne la reconstruction du théâtre, ou plutôt la construction d'un nouveau théâtre, je voudrais faire part ici du regret exprimé par de nombreuses petites compagnies théâtrales de Beauvais et du Beauvaisis de ne pas avoir été réellement associées à la réflexion, à la définition du projet. Et cela conforte le sentiment que certaines d'entre elles ont d'être tenues pour quantité négligeable, et elles craignent que cela soit accentué à l'avenir.

Pour cette raison, certaines de ces compagnies se sont interrogées sur la pertinence, non pas de construire un nouveau théâtre, mais de détruire l'ancien, estimant qu'il aurait pu offrir des espaces complémentaires au nouveau théâtre, espaces qui manquent, puisqu'elles indiquent qu'elles n'ont pas accès au théâtre tel qu'il est. Ces compagnies craignent qu'il en soit de même demain. Elles s'interrogent par exemple sur l'utilisation des petites salles du nouveau projet, et les possibilités qu'elles auront d'y accéder. Ou encore, par exemple, c'est un point de vue, sur une conception qu'elles jugent très traditionnelle de l'organisation même de l'espace théâtral (par exemple, avec une séparation nette entre le public et les acteurs) et la crainte qu'on ne puisse rien modifier, alors même que la création contemporaine théâtrale envisage parfois les choses d'une manière complètement novatrice. Je voulais relayer ici ce regret que ces contributions, ces réflexions d'acteurs culturels beauvaisiens n'aient pu être entendues et prises en compte, ou en tout cas suffisamment entendues et prises en compte.

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, le groupe des élus socialistes votera contre la délibération qui nous est proposée, parce que nous sommes bien sûr en

désaccord avec son contenu, mais parce que nous sommes aussi plus globalement en désaccord avec vous sur le théâtre que vous projetez de construire à Beauvais.

**Mme LE MAIRE** : Il me semble bien qu'au début vous aviez voté pour.

**Mme HOUSSIN** : Au début, avant le concours, Madame le Maire. Avant qu'il ne soit présenté aux beauvaisiens, avant que nous ayons une idée du coût. Sur le fond, nous ne sommes pas en désaccord avec le fait de revenir ou d'intervenir sur le théâtre, mais nous sommes en désaccord avec « votre » projet. C'est l'objet même de ce débat, Madame le Maire, et nous en avons le droit.

Nous sommes en désaccord avec votre projet pour une seule et simple raison : c'est précisément son coût, démesuré, surdimensionné, dispendieux, somptuaire. Aujourd'hui, le coût estimé de cet équipement est de 28,8 millions d'euros et comme le démontre le commissaire-enquêteur -vous avez peut-être oublié de lire une partie du rapport de ce commissaire-enquêteur, monsieur BOURGEOIS- ce coût qui n'est qu'estimatif va évoluer très fortement, selon lui. Je vous lis le contenu de ce rapport ; c'est important, parce que je ne suis pas sûre que tout le monde le connaisse encore aujourd'hui.

Voici l'avis du commissaire-enquêteur : « Le total des sommes figurant au dossier d'enquête fait apparaître un coût total supérieur à 28,8 millions d'euros hors taxes. Interrogés, les services de la ville ont précisé que ce montant était en valeur 2010, mais que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'était engagée sur ce montant lors du concours. Le commissaire-enquêteur attire fortement l'attention du porteur de projet sur la nécessité de prendre toutes dispositions pour éviter une possible dérive des coûts du projet, et cela pour les raisons suivantes. Alors que le service France domaine a estimé la valeur du fonds de commerce à 198 000 €, le protocole conclu entre la CAB et l'entreprise Alençon pneus s'établit à 641 000 €, soit une augmentation de 443 000 €, auxquels pourrait s'ajouter la somme de 56 824 € en cas de licenciement des salariés de l'entreprise.

Deuxième remarque : le coût hors les murs qui n'est pas inscrit au projet. Ce montant en cours de chiffrage est à minima de 400 000 € pour les 2 saisons ½ du théâtre.

Troisième remarque : l'évolution de l'index BT 01 entre janvier 2010 et décembre 2012 est de 8,7 %, celui de la FFB pour la construction a évolué pendant la même période de 9,6 %. Pour une mise en service prévue en 2016, soit dans plus de 3 ans, une augmentation de près de 20 % du coût du projet, hors aléas, pourrait être constatée. »

Enfin, quatrième remarque : « l'examen des bilans de dossiers de construction de théâtres en France, réalisés ces dernières années montre quasiment systématiquement une dérive du coût du projet entre les études préliminaires et la réalisation. »

Pour toutes ces raisons, le commissaire-enquêteur conclut que : « un coût final de l'opération serait de l'ordre de 35 à 38 millions d'euros, et ceci n'est pas à exclure ».

Par ailleurs, dans ses recommandations, le commissaire-enquêteur fait part d'un certain nombre de réserves et de recommandations.

Réserve — Le commissaire-enquêteur se dit

préoccupé par la suppression annoncée de plus de 170 places de stationnement au centre-ville. Il demande que toutes dispositions soient prises pour compenser ces suppressions, en liaison avec la ville de Beauvais, et ceci, dès le stade de démarrage des travaux.

**Recommandation n° 1** — Le commissaire-enquêteur constatant les incertitudes pesant sur le coût financier du projet demande qu'une attention particulière soit portée sur la maîtrise des coûts et suggère, dès maintenant, des recherches d'économies, qu'elles soient effectuées afin de se prémunir d'éventuelles dérives.

**Recommandation n° 2** — Le commissaire-enquêteur, au vu des remarques formulées lors de l'enquête, demande au porteur de projet d'associer les riverains et la population à une information régulière et détaillée sur l'évolution du projet (consistance, calendrier).

**Recommandation n° 3** — Le commissaire-enquêteur demande que les études soient conduites dans la recherche d'une optimisation maximale du projet de théâtre, dans son environnement, notamment en diminuant dans la mesure du possible la hauteur des constructions.

**Recommandation n° 4** — Le commissaire-enquêteur demande que le maître d'ouvrage intègre dans son projet l'aménagement de la rue du 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie au droit de la parcelle du théâtre, afin d'assurer un traitement de l'arrière du théâtre et de l'espace public correspondant.

Donc pour nous, ce projet n'est pas acceptable en l'état compte tenu de son coût. Certes, je vous l'ai dit, nous en sommes d'accord pour intervenir sur le théâtre : réhabiliter ou reconstruire ; en la matière, je n'ai pas les éléments pour en juger. Mais pas avec ce projet trop lourd, trop lourd pour les finances de la ville et même pour les finances de l'agglomération. Nous sommes favorables à un projet revu sérieusement à la baisse et situé ailleurs qu'à l'emplacement actuel.

Dans les années à venir, dans notre ville, le prochain mandat municipal aura à mettre en œuvre des priorités tout aussi importantes que le théâtre. Elles devront aussi faire l'objet d'investissements lourds, il faudra donc répartir la dépense, avec ce projet de près de 40 millions d'euros, vous empêcherez cette répartition.

Trop cher bien entendu, et trop tardif dans le mandat. À quelques mois des élections municipales, vous décidez d'un projet qui va obérer très fortement les capacités d'investissements du prochain mandat municipal. Mais, ceci n'est pas un hasard. Il est vrai que depuis l'annonce du centre commercial du Jeu de paume, depuis 2008, il y a presque jour pour jour 5 ans de cela, projet qui devait être un projet phare de votre mandat, il n'y a plus eu dans le centre-ville de projet municipal structurant, d'équipements structurants ; d'ailleurs, je me faisais une réflexion : c'est certainement un mandat, un des seuls mandats depuis très, très longtemps. Dans ces 6 dernières années, il n'y a pas eu la construction d'un équipement fort, structurant pour la ville de Beauvais.

Et pour une raison très simple, et Thierry AURY en parlait tout à l'heure : votre entêtement à réaliser le centre commercial du Jeu de paume vous a en quelque sorte piégée, Madame le Maire. Il vous a piégée parce qu'il vous a obligée à attendre, longtemps, il vous a contraint dans les délais. Il vous a obligée

à polariser et à induire tous les projets sur le centre-ville ; projets que vous avez d'ailleurs largement modifiés à la fois par rapport à votre programme municipal de 2008 et par rapport au programme Cœur de ville dont vient de parler Anne ROUBI. Il vous a conduite, il vous a contrainte à renoncer à un certain nombre de projets prévus en 2008. Tout cela a bien sûr affaibli cette capacité, et le bilan que vous avez sur ce centre-ville, Madame le Maire. Parce que, finalement, quel est le grand projet municipal de votre mandat sur le centre-ville ? Il vous faut aujourd'hui, parce que nous arrivons à quelques mois des élections, rattraper cette vraie difficulté, cet écueil réel. Et il faut très vite que vous puissiez afficher d'autres projets. D'où ces concours d'architectes qui fleurissent en ce moment dans nos délibérations : la place du Jeu de paume, la place Jeanne Hachette et le théâtre bien sûr. Nous sentons bien qu'il vous faut afficher de nouvelles actions. Il faut faire vite pour oublier que cela fait quand même 5 ans, que sur cette place du Jeu de paume, un projet n'aboutit pas. Pour faire oublier ou tenter de faire oublier aux beauvaisiens que, finalement, sur ce mandat il n'y a pas eu de projets structurants pour le centre-ville. Il vous faut dire que vous préparez l'avenir, comme si vous étiez certaine, aujourd'hui, d'être présente dans cet avenir proche. Mais, justement Madame le Maire, imaginons que le suffrage universel en décide autrement et que vous ne soyez pas réélue, c'est possible. Nous sommes d'accord, c'est possible.

Imaginons encore plus loin, qu'une autre équipe arrive et qu'elle veuille mettre en place d'autres orientations que les vôtres ; c'est cohérent. C'est possible aussi, n'est-ce pas ? C'est possible. Alors que leur transmettez-vous aujourd'hui ? Que leur donnez-vous en héritage sur le centre-ville ? D'abord des projets ratés, la place des Halles (je crois qu'il n'y a plus un beauvaisien pour ne pas dire que la place des Halles est un projet raté, Madame le Maire, ou alors vraiment, vous n'habitez pas cette ville, vous ne parlez pas avec les Beauvaisiens ; il n'y a plus personne pour défendre la place des Halles aujourd'hui, d'autant plus qu'elle a été au fil des temps complètement affaiblie parce que grignotée par les parkings, même sous l'arche qui est en face des restaurants et des commerçants, des voitures se garent, c'est d'une incohérence absolue). Donc c'est une place ratée. Et il y a un autre projet qui ne concerne pas directement le centre-ville, mais qui concernait Hammerson : c'est le parc urbain raté de Saint-Quentin ; il a coûté cher. Des projets inutiles aussi, nous le voyons, tueurs du centre-ville, parce que je continue à penser que le centre-ville (et la difficulté du centre-ville), même si effectivement il est lui aussi concerné par la crise, est encore plus affaibli dans notre ville à cause du projet Hammerson. J'en reste persuadée, c'est pire que tout Mme le Maire, pire que tout. Des projets démesurés financièrement (le théâtre par exemple) ou encore des projets trop engagés et que vous êtes en train d'engager pour qu'il soit impossible, qu'une autre équipe municipale les remette en cause ; parce que cela coûtera trop cher aux Beauvaisiens, même s'ils sont contre. C'est pour moi une manœuvre politicienne de premier ordre, bien loin de l'intérêt général, et une conception de la démocratie très particulière, Madame le Maire, en tout cas qui ne vous grandit pas et qui ne grandit pas l'action de la municipalité actuelle.

**Mme LE MAIRE :** Vous, vous ne vous êtes pas grandie ou vous ne grandissez pas l'opposition. Parce que dites donc, c'est un festival ce soir !

**Mme HOUSSIN** : Trop cher, trop tardif, trop onéreux.

**Mme LE MAIRE** : Nous, nous faisons des choses, nous ne sommes pas là pour nous tourner les pouces. Le théâtre faisait partie du programme, ce projet-là, vous ne pouvez pas dire qu'il est sorti du chapeau.

**M. BOURGEOIS** : Je vais essayer de rester dans le sujet puisqu'il s'agit du théâtre qui était partie intégrante de notre programme, d'autres projets également. Donc nous ne le contestons pas.

Il y a quand même quelque chose qui nous a quelque peu « interpellés », disons-le comme cela, en lisant le rapport du commissaire-enquêteur qui est un excellent rapport sous d'autres aspects : pourquoi a-t-il chiffré un coût prévisionnel du théâtre ? Alors que ce sont des économistes spécialistes des salles de spectacles qui ont fait l'évaluation de 28 millions. Ce sont des cabinets de renom, qui n'ont pas été choisis au hasard. Bien que cela ne lui soit pas interdit, soyons clairs, le commissaire-enquêteur s'est livré à une démonstration sur le coût du théâtre pour arriver à ce chiffre qui frise les 40 millions d'euros : c'est tellement symbolique, c'est formidable ! En prenant en compte, justement, l'évolution des prix de la construction. Nous pensons qu'il a un peu outrepassé son rôle. Voilà pour le coût. Nous, nous mettons en contrebalance les cabinets spécialisés comme le cabinet AUBRY, qui a construit des théâtres un peu partout et qui avance des chiffres fiables. Nous avons analysé aussi les coûts prévus, au départ, pour la construction de salles de spectacles de cette nature. Parce qu'évidemment, une scène nationale a des exigences, leur coût est supérieur à celui d'autres salles. Ceci est pour la première remarque, évidemment nous sommes un peu dans le domaine du subjectif. Pour le reste, nous ne sommes pas du tout dans le domaine du subjectif.

Je vais vous faire une démonstration à propos de la réserve sur le stationnement. Je vais vous répéter le petit couplet que nous avons préparé lors de la réunion des riverains (réunion avec environ 25 personnes, qui s'est fort bien passée). Il y a eu beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations sur les places de stationnement qui allaient être supprimées :

- place Georges Brassens, vous en avez 170 sur l'emprise actuelle du théâtre ; il suffit de regarder les plans ;

- pour être plus complet, avec le parking Chevalier, vous en avez au total 237 sur la totalité des parkings qui entourent le théâtre.

Nous avons prévu de faire un parking souterrain d'au moins 2 nappes, c'est-à-dire une capacité qui serait de 300 places. Nous prenons en compte le parking de la gendarmerie (244 places) et les places gratuites (autres que celles du parking de la gendarmerie) créées boulevard de Normandie, de l'Île-de-France et à l'entrée du Pont de Paris : elles représentent au total 153 places. Donc, si vous faites le total : 300+244+153, vous obtenez environ 700 places. Cela fait 700 places disponibles, certaines seront payantes, comme celles du parking souterrain, parking en ouvrage (il n'y a pas de parkings en ouvrage qui ne soient pas payants aujourd'hui ; sans cela vous ne les créez pas, mais dans toutes les villes on en crée de tels), et puis d'autres. « 244+153 » qui sont gratuites et se situent à quelques minutes de marche du théâtre. Cela, me semble-t-il, a largement rassuré les riverains pour ce qui est des places de stationnement.

*La recommandation 1* sur la maîtrise des coûts : c'est une évidence. Nous allons les surveiller de très près, il a raison de le dire. Nous éviterons les dérapages. Nous serons très vigilants, c'est pour cela que nous voulons faire appel aux économistes que j'ai cités.

Dès que cela était possible, nous avons associé les riverains, lors de cette réunion publique le jeudi dont je ne connais plus la date exacte... Vous étiez bien au courant. Nous nous sommes engagés à tenir régulièrement d'autres réunions. Cette recommandation a été appliquée.

*La recommandation 3* demande que des études soient conduites dans la recherche d'une optimisation maximale du projet de théâtre pour essayer d'en diminuer la hauteur. À l'heure actuelle le permis de construire n'est pas déposé. Les architectes retenus composent une équipe jeune, ils sont très réceptifs à toutes suggestions et déjà une réduction est envisagée par rapport à l'esquisse initiale. Nous n'en sommes qu'à « l'avant-projet sommaire » comme cela s'appelle dans leur jargon : réduction d'environ 1,50 m de haut. Il y a d'autres possibilités d'amélioration.

*Recommandation 4* — Vous voyez, nous sommes précis, poursuivons par l'aménagement de la rue du 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie, au droit à la parcelle du théâtre. En discutant avec les riverains, nous avons envisagé une amélioration : déjà, peut-être, de mettre cette rue en sens unique, sens évidemment judicieux. Tout cela est à étudier par les services de la ville et la commission « Circulation » qui validera ou non, en prenant en compte le flot de véhicules éventuels et les camions de livraison qui viendraient par le boulevard Briand. Ceci permettrait de gagner une petite marge par rapport au mur du théâtre et d'accompagner ce mur qui est devant les riverains habitant cet immeuble par une végétalisation qui atténuerait l'effet de mur que l'on pourrait avoir devant les yeux.

Vous voyez, j'ai répondu à l'ensemble des recommandations du commissaire-enquêteur, qui a fait son travail, en réalité, et même au-delà pour le coût, bien entendu. Je pense qu'une ville comme la nôtre (mais nous ne serons sans doute pas d'accord, et c'est là qu'il doit y avoir un point de clivage entre vous et nous), que la ville de Beauvais doit avoir de l'ambition. J'ai essayé de vous faire comprendre tout à l'heure qu'à certains moments de son histoire, elle en avait manqué très largement. Nous voulons autre chose. Évidemment, vous n'aimez pas que nous fassions des comparaisons, mais nous voyageons, nous voyons ce qui se passe. Certaines villes avaient un destin un peu meurtri, comme la nôtre, mais elles ont misé sur le futur, notamment sur des outils culturels comme peut l'être un théâtre « scène nationale ». En réalité, elles ont vu un développement extraordinaire. Je ne veux pas vous citer de noms, mais ceux-ci se trouvent facilement. Pour avoir des possibilités de développement, ces villes ont eu l'ambition de miser sur l'aspect culturel qui, je le crois, est quelque chose qui réunit tout le monde.

J'ai entendu également : « La salle est étriquée ». Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui il n'est pas possible d'utiliser les 2 salles en même temps. Nous voulons donc créer :

- une salle de 800 places, salle principale (du reste, nous n'avons jamais remarqué que beaucoup plus de 800 spectateurs se présentaient, sauf les jours de gratuité),

- bien séparée d'une salle de 250 places, de

structure différente (puisque vous évoquiez les autres troupes théâtrales).

Il serait ainsi possible d'organiser simultanément un spectacle dans chacune des salles, et la capacité d'accueil du public serait de 1 050 places. Cela nous paraît suffisant pour notre communauté d'agglomération, notre territoire, et aller au-delà serait plus cher. Parce qu'il est contradictoire que vous nous reprochiez à la fois d'avoir vu trop petit et de dépenser trop : si vous voulez voir plus grand, cela coûtera plus cher. Nous nous sommes limités à une jauge raisonnable, et tout ceci avec des conseils, je le dirai sous le contrôle de Babeth LESURE qui suit particulièrement ce dossier ; j'interviens dans le cadre de l'urbanisme, l'intégration. Je pense que ce projet est mesuré. Je terminerai par l'intégration paysagère qui relève de l'architecte des bâtiments de France. Cet architecte est très vigilant, il a eu les premières esquisses entre les mains, des discussions sont déjà ouvertes sur les choix des matériaux : je crois que tout le monde doit être rassuré. Cet architecte représente l'intérêt supérieur de l'État, puisqu'il n'est pas nommé par la ville, ni par le département : il est nommé par le ministère. Il n'a à répondre de ses choix que devant le ministère de la Culture et la DRAC. Il ne nous fera pas de cadeau, mais il œuvrera dans le sens de l'intérêt général.

Tout ceci me suffit pour penser que Beauvais a bien besoin de cet outil culturel exceptionnel. N'oubliez pas, quand même, mesdames et messieurs, que Beauvais avait un théâtre avant qu'il ne soit détruit au cours de la guerre, important théâtre où toutes les troupes de France donnaient représentation. Il s'y tenait également des congrès internationaux. Évidemment, dans le hangar d'aviation dont nous avons hérité de la guerre... Bien entendu personne n'en est responsable, nous devons conjurer ce destin funeste.

**Mme LESURE :** Je ne vais pas répéter point par point ce que Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS a dit, parce que nous assistions à la même réunion, que nous y avons fait les mêmes remarques et pris les mêmes décisions. Je vais simplement ajouter (je pense Jean-Luc que tu ne l'as pas dit), que le cabinet MOREAU KUSUNOKI a toujours respecté le budget prévisionnel de ses réalisations. C'est quand même aussi... Excusez-moi, je ne parle pas souvent, mais j'aime bien être écoutée, et que l'on ne baragouine pas pendant que je parle.

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN, pourriez-vous respecter les élus quand ils parlent ? Nous vous écoutons, cela me paraît être le minimum du respect pour les élus qui s'expriment.

**Mme LESURE :** C'est l'une des sécurités supplémentaire que nous avons : nous sommes entourés de monsieur Rézeau qui encadre les projets culturels de très près et qui, de plus, est vraiment très présent sur notre projet, à Beauvais. Je voudrais rappeler aussi, Madame HOUSSIN, que ce projet a été voté à l'UNANIMITÉ, c'est donc un projet fort. Vous réclamiez un projet fort, en voilà un. Comme je ne vais pas me répéter, et que je n'aime pas parler pour ne rien dire, je vais simplement conclure en disant que l'équipe de Martine LEGRAND et les 45 000 spectateurs seront ravis d'entendre, que si (ce que je n'envisage évidemment pas, ne vous réjouissez pas) nous n'étions pas réélus, il n'y aurait pas de théâtre ; pas de nouveau théâtre à Beauvais. Merci.

**M. PIA :** Je constate ce soir qu'au sujet du théâtre, l'opposition souffle le chaud et le froid. Parfois elle soutient : la première fois elle a soutenu ce projet de théâtre. Vous avez voté avec nous, mes chers collègues, la motion concernant notamment la scène nationale. C'était une belle chose, une belle preuve que sur les dossiers importants nous pouvions nous retrouver. Et ce soir, nous votons un dossier important qui est celui de la construction du théâtre. Nous sommes sur l'opérationnel, et nous constatons que l'opposition pour des raisons, dirons-nous, purement électoralistes décide de voter contre ce beau et ambitieux projet. D'ailleurs, Madame HOUSSIN, ce n'est pas la première fois que vous vous comportez ainsi. Au cours de la précédente mandature, je me souviens du projet de la rénovation urbaine pour lequel vous nous avez fait le même cinéma. Vous avez effectivement considéré que cette rénovation urbaine était une erreur pour ce quartier, que n'avons-nous entendu sur ce projet !

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN !

**M. PIA :** Et, petit à petit, Madame HOUSSIN...

**Mme HOUSSIN :** Non, non, vous ne pouvez pas. Non, non...

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN, vous n'avez pas la parole. Vous répondrez après.

**Mme HOUSSIN :** Vous ne pouvez pas mentir éhontément. Le conseil constitutionnel a déjà tranché sur cette question, M. PIA, vous n'allez pas y revenir, dire aux gens que je n'ai pas voté pour ce projet.

**Mme LE MAIRE :** Le conseil constitutionnel ne siège pas à Beauvais.

**Mme HOUSSIN :** C'est faux, vous mentez.

**Mme LE MAIRE :** Oh ! Madame HOUSSIN !

**Mme HOUSSIN :** Je ne peux pas admettre le mensonge au sein de cette assemblée.

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN :** C'est faux, vous mentez.

**Mme LE MAIRE :** Madame HOUSSIN, nous allons vous retourner les délibérations et les réunions que vous animiez au quartier Saint-Jean où vous expliquiez aux gens : « Madame CAYEUX va vous mettre dans la rue, vous n'aurez plus de logements, tout va être détruit. » Vous avez joué à cela...

**M. PIA :** On nous l'a répété plusieurs fois, Madame HOUSSIN.

**Mme LE MAIRE :** Mais Madame HOUSSIN, on nous l'a répété !

**Mme HOUSSIN :** Arrêtez, vous en mourrez de dire des choses pareilles.

**Mme LE MAIRE :** Mais non, arrêtez Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN :** Arrêtez... ça tue !

**Mme LE MAIRE :** Que dit-elle ?

**M. PIA** : Vous en mourrez !

**Mme HOUSSIN** : Vous en mourrez, tellement cela tue le débat public. Vous faites mourir le débat public en disant des choses pareilles.

**M. PIA** : Puis-je continuer ? Puis-je continuer Madame le Maire ?

**Mme HOUSSIN** : Vous êtes complètement caricaturaux.

**Mme LE MAIRE** : Ce qu'il y a de dramatique avec Madame HOUSSIN, c'est que dès que nous disons quelque chose qui ne lui plaît pas, et allez... Vous ressortez une logorrhée, inlassablement, parce que cela vous dérange. Assumez ! C'est réussi.

**Mme HOUSSIN** : J'assume, Madame le Maire, je ne supporte pas le mensonge. Et il continue de mentir.

**Mme LE MAIRE** : Moi non plus.

**Mme HOUSSIN** : J'assume, Madame le Maire, j'assume ma position d'opposante, depuis le début ; depuis le début de votre mandat, mais le mensonge, jamais !

**Mme LE MAIRE** : Eh bien alors, disons que vous avez des trous de mémoire, Madame HOUSSIN, vous avez des trous de mémoire concernant le rôle que vous avez joué sur cette opération de rénovation urbaine. Alors cela, je le trouve incroyable ! Mais alors, incroyable ! Franck PIA avait la parole, je la lui rends.

**M. PIA** : Puis-je continuer ? Madame HOUSSIN, vous ne m'avez pas laissé terminer ; or je voulais vous dire qu'il est vrai qu'au fur et à mesure vous, vous êtes ralliée au projet. Je ne dis pas le contraire. Et d'ailleurs, vous êtes bien contente, maintenant d'aller dans le quartier, de rencontrer des habitants, d'expliquer que ce que nous avons fait était formidable. Et vous ramenez à votre compte tout ce qui a été fait par la majorité municipale. Oui, oui, Madame HOUSSIN, nous connaissons bien votre jeu.

**Mme LE MAIRE** : Madame HOUSSIN, cela vous arrange parce que...

**M. PIA** : Vous nous ferez le même coup pour le théâtre, vraisemblablement...

**Mme LE MAIRE** : Nous avons l'habitude...

**M. PIA** : Comme vous le ferez sur d'autres points. C'est tout ce que je voulais vous dire, Mme HOUSSIN.

**Mme LE MAIRE** : Ah bien, ça ! Ce n'est pas vous qui le faites mener par le haut, chapeau ! Passons au vote, non. Monsieur RAHOUI.

**M. RAHOUI** : Merci. Ce qu'il faut retenir de nos interventions, chers collègues, c'est que nous sommes profondément pour un nouveau théâtre, mais pour un autre projet. Et je pense que c'est un droit, nous respectons votre position, elle est soumise au débat ce soir, permettez aussi à chacun de s'exprimer par rapport à ce que vous mettez dans le débat public aujourd'hui. Je voulais dire que votre projet, nous ne pouvons pas le soutenir aujourd'hui parce qu'il est

flou. Depuis le début il est flou, très flou. Ce projet est flou, Madame le Maire, d'abord vous le voyiez sur le quartier Saint-Jean, ensuite vous l'avez vu au Franc marché. Puis vous nous avez proposé de le financer sur le mode du partenariat public/privé. Par la suite, vous l'avez ramené aux Maréchaux. Aujourd'hui vous sortez une enveloppe dans laquelle le budget n'est même pas établi, dans laquelle le cofinancement n'est même pas prévu...

**Mme LE MAIRE** : Vous plaisantez, Monsieur RAHOUI !

**M. RAHOUI** : Vous nous annoncez un chiffre de 20 millions d'euros que le commissaire évalue d'une autre manière.

**Mme LE MAIRE** : Excusez-moi, il n'y connaît rien sur les prix. Ce n'est pas dans sa compétence.

**M. RAHOUI** : Je pense que vous avez peu de respect vis-à-vis de vos élus de l'opposition, et encore moins de respect vis-à-vis du commissaire que vous avez pourtant mandaté, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE** : Sur ce point-là, nous sommes bien d'accord.

**M. RAHOUI** : Pour rejoindre l'intervention de notre collègue, Madame LESURE, nous saluons totalement l'action de ceux qui animent le théâtre au quotidien, qu'ils soient bénévoles, administrateurs, dirigeants ; le public également, parce qu'il est vrai que nous avons besoin de ce public fidèle qui est aussi l'une des forces du théâtre et qui est associé à la démarche de programmation. Néanmoins, vous avez dit, Madame le Maire, que, oui, en reprenant les propos de Martine AUBRY à votre compte, quoique plutôt de sa grand-mère : quand les choses sont floues, c'est qu'il y a un loup. Nous pensons vraiment qu'il y a peut-être un loup sous ce projet, que vous avez envie de sortir dans une démarche purement électoraliste. En cela je vais rejoindre Monsieur PIA qui, comme d'habitude soupçonne les autres que de ce qu'il pense pouvoir être, peut-être, possible. Au-delà, je crois qu'il est important de relayer ce soir les préoccupations de Beauvaisiens que vous avez tenté de dissiper sans succès, en n'apportant aucune réponse à des inquiétudes légitimes, je parle des riverains bien entendu. En nous demandant de modifier le P.L.U, vous permettez donc la construction d'une structure plus qu'imposante, Sylvie HOUSSIN l'a rappelé précédemment, près de 30 m de hauteur, soit à peu de chose près la hauteur de l'église Saint-Étienne, et le tout sur une longueur plus que préoccupante.

Par respect pour les riverains du théâtre (je pense vraiment qu'il faut s'adresser à eux aussi, même si nous portons un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'agglomération), il aurait été utile de les concerter, Madame le Maire. Concerner c'est quelque chose qui vous plaît, je pense qu'il est plus important d'écouter et de donner du sens à cette démarche de concertation. Monsieur BOURGEOIS a parlé des places de stationnement. J'ai été attentif à sa démonstration, à son explication. Il y a encore 237 places de stationnement qui vont être supprimées, et ce qui est inquiétant, c'est que sur ce périmètre précis, nous allons passer sous le seuil des « 1 place de stationnement par logement ». Et les riverains s'inquiètent justement de cet aspect qui doit être réglementé à l'échelle d'une ville. Et d'ailleurs,

c'est le cas à Beauvais puisque nous faisons payer des pénalités lorsque de nouvelles constructions ne respectent pas cette charte de nombre de places de stationnement par logement. Cette compensation de 237 places de stationnement gratuites par des places plus éloignées du site ou par des places payantes ne nous paraît pas du tout appropriée. Je ne vais pas revenir sur le mode de financement, puisqu'il a été évoqué précédemment et malheureusement, je crois que nous n'aurons pas de réponse ce soir, puisque comme je vous l'ai déjà dit : votre projet est flou. Mais retenez une seule chose, c'est que nous sommes déterminés à proposer une alternative à ce théâtre-là par le projet d'un nouveau théâtre.

**M. BOURGEOIS** : Comme d'habitude, je vais essayer de répondre techniquement. Vous m'étonnez avec vos histoires de places de stationnement. Parce que je suppose que vous n'ignorez pas que nous sommes en train de réformer vigoureusement le code de l'urbanisme (je ne porte pas de jugement de valeur sur la pertinence), et justement de faire sauter le verrou du nombre de places de stationnement par rapport à des logements, etc. pour construire plus facilement. Donc, évidemment, cette argumentation me touche assez peu puisqu'au mois de juillet, normalement, la loi DUFLOT va retoucher tout cela. C'est une première remarque. La deuxième remarque porte sur un point qui m'étonne un peu. À un certain moment, vous vous êtes dits favorables à la scène nationale. C'est bien cela ? Vous l'êtes toujours, mais je pense que vous n'avez pas cherché dans les dossiers puisque scène nationale veut dire obligations sur la géométrie du théâtre : une cage de scène entre 25 et 28 m de hauteur, des dimensions de plateau bien définies... Je ne suis pas spécialiste des théâtres, donc je ne vais pas m'aventurer plus avant à ce sujet. Donc, à partir du moment où l'on dit « Je suis pour la scène nationale », quelle que soit sa conception architecturale, l'édifice envisagé devra répondre à un certain nombre d'exigences. Si vous n'étiez pas favorables à ce théâtre que certains qualifient de pharaonique, c'est le mot à la mode, il ne fallait pas à un certain moment dire « Nous sommes favorables à la scène nationale ». Regardez d'autres théâtres « scène nationale », vous retrouverez des constantes liées aux exigences venant du ministère de la Culture pour faire circuler un type de spectacles que nous souhaitons proposer. Sans cela nous nous limitons. C'est ma seule observation, je ne vais pas aller au-delà. Pour moi, à partir du moment où quelqu'un dit « Je suis favorable à la scène nationale », il a lu le cahier des charges, il connaît l'impact que cela aura.

**M. LY** : Je voulais apporter des précisions par rapport au quartier Saint-Jean, parce que Monsieur RAHOUI a parlé des travaux qui ont été menés dans le cadre de la rénovation. Je suis du quartier de Saint-Jean, j'ai rencontré des gens concernés, et très sincèrement la seule réponse qui revienne à leur bouche, c'est qu'ils sont satisfaits des travaux réalisés. Ils sont aussi satisfaits de l'amélioration de la qualité de leurs logements par rapport à ce qu'ils avaient auparavant.

**Mme LE MAIRE** : Nous sommes d'accord une fois que c'est fait, mais alors pour empêcher la réalisation... C'est ce qui est navrant. C'est une polémique perpétuelle. Mais non, Madame HOUSSIN...

**Mme HOUSSIN** : 'prise de parole sans micro' donnez-moi une délibération dans le conseil municipal où j'ai voté contre...

**Mme LE MAIRE** : Sur le premier projet de rénovation urbaine, vous étiez contre, Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN** : Non, Madame le Maire, mais d'où avez-vous sorti ça ?

**Mme LE MAIRE** : Vous saviez bien...

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, rappelez-vous mes arguments. J'étais contre la démolition par principe. Vous vous en rappelez bien.

**Mme LE MAIRE** : Mais vous saviez bien, Madame HOUSSIN, que c'était le fondement même du principe de rénovation urbaine. S'il n'est pas possible de démolir, il n'est pas possible de reconstruire.

**Mme HOUSSIN** : Rappelez-vous, Madame le Maire, rappelez-vous, je vous disais qu'on pouvait construire dans ce quartier tous les logements possibles, qu'il n'était pas nécessaire de démolir. Vous souvenez-vous de mon argument ?

**Mme LE MAIRE** : Mais c'est bien pour cela que je vous dis que vous étiez contre la philosophie de l'opération de rénovation urbaine.

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, sortez-moi une délibération où j'ai voté contre.

**Mme LE MAIRE** : Ne serait-ce que le budget primitif : vous avez voté contre, cela n'est pas difficile.

**M. LY** : Vous étiez contre la démolition de la tour, Madame HOUSSIN. Vous l'avez dit devant un conseil.

**Mme HOUSSIN** : À l'époque où l'ANRU s'est mis en place, je me suis battue et je n'étais pas la seule dans cette assemblée, contre la logique qui voulait démolir pour construire. Moi je disais...

**Mme LE MAIRE** : C'est tout de le dire.

**Mme HOUSSIN** : Mais cela ne veut pas dire que j'étais contre le projet de rénovation urbaine, ne dites pas n'importe quoi. Que vous vous battiez sur un principe, quand vous vous battez sur un principe dans la vie, quand vous avez une conviction. C'est dément, vous avez des convictions dans la vie, vous dites : « Il n'est pas bon de démolir le logement social à un moment où l'on en manque ». D'accord ? C'est ce que je disais. Est-ce que j'ai voté contre le projet de rénovation urbaine ?

**M. LY** : Vous étiez contre la démolition de la tour, Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN** : Je viens de le dire.

**M. LY** : Vous l'avez dit ici, au conseil municipal, vous étiez contre la démolition de la tour, Mme HOUSSIN.

**M. TABOUREUX** : Madame HOUSSIN, je vous trouve extrêmement cohérente et constante : c'est exactement comme pour le théâtre, vous êtes pour le théâtre, mais pas pour ce projet-là. Il en était de même pour Saint-Jean.

**Mme HOUSSIN** : Je suis pour ce théâtre, mais pas pour ce projet-là. Je suis pour un autre projet, beaucoup moins cher. Parce que la scène nationale,

monsieur BOURGEOIS, n'a rien à voir avec le bâtiment. La qualité d'un projet...

**Mme LE MAIRE** : Madame HOUSSIN, allez voir Madame LEGRAND, allez voir Monsieur D'HARDI-VILLIERS. Vous n'avez rien compris au schéma.

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, le théâtre actuel aurait pu devenir scène nationale. C'est la qualité du projet...

**Mme LE MAIRE** : Non, non, non, non...

**M. BOURGEOIS** : Ce n'est pas vrai.

**Mme HOUSSIN** : C'est la qualité artistique qui compte.

**M. BOURGEOIS** : Vous n'y connaissez rien, excusez-moi, vous n'y connaissez rien.

**Mme HOUSSIN** : C'est totalement démesuré, totalement démesuré.

**M. BOURGEOIS** : Nous avons quand même des spécialistes ici.

**Mme LE MAIRE** : Il n'y a pas de fosse d'orchestre, il n'y a pas la taille réglementaire pour le rideau...

**M. BOURGEOIS** : C'est lié, on ne vous donne pas n'importe quel spectacle. C'est faux tout cela, c'est faux.

**Mme LE MAIRE** : Mais non, Madame HOUSSIN, vous vous trompez, excusez-moi, vous vous trompez.

**M. BOURGEOIS** : Allez interroger le ministère de la Culture. Il y a des normes bien précises, sans cela on ne vous donnera pas les spectacles. Croyez-vous que moi j'ai sauté de joie quand j'ai appris qu'il devrait y avoir une cage de scène de 28 m ? Alors qu'ai-je fait la première fois ? Ce que peu de personnes ont peut-être fait : j'ai pris mon automobile ou le train, et mon appareil photographique et je suis allé voir des villes qui avaient une scène nationale. Je les ai photographiées, et j'ai remis les documents correspondants à Madame le Maire. Effectivement, je n'ai pas sauté de joie, parce qu'avoir quelque chose de 28 m dans une ville, ce n'est pas quelque chose qu'on a fait comme ça. Mais c'était la condition pour que le ministère puisse nous donner un jour la possibilité d'avoir une scène nationale. Cela, en toute honnêteté, tout le monde le reconnaîtra : nous pouvons aller au ministère ensemble, ce sera le discours des techniciens du ministère. Cependant, si nous avons affaire à un objet de qualité, la chose est différente, est-ce que nous allons aujourd'hui pester contre la cathédrale de Beauvais et sa hauteur ? Est-ce que nous allons pester contre l'église Saint-Étienne qui atteint 32 m ?

Ce sont des œuvres du passé, je pense que les gens de cette époque ont dû dire que cela faisait très haut, peut-être qu'ils avaient une autre vision des choses, ou qu'on les tenait de manière plus serrée pour qu'ils ne puissent pas donner leur avis. Mais à chaque époque, il y a eu création qui a pu choquer dans un premier temps. Et c'est de manière rétrospective, quelques années en arrière, qu'il est possible de dire: voilà, il y a eu une innovation ; là, en réalité, cela fait que notre ville a des monuments intéressants et qui la font visiter. Voilà mon raisonnement. Mon

raisonnement c'est de faire un théâtre qui doit rester dans le futur comme un élément marquant. L'idéal, c'est de pouvoir être tous d'accord sur un projet, de le faire ensemble. C'est impossible, je le sais bien, mais nous le ferons malgré tout, parce que c'est quand même à l'équipe exécutive qui a eu le suffrage un jour d'exécuter les projets.

**M. AURY** : Quelques remarques sur le projet et sur la délibération.

1 - Dans ma première intervention, j'ai insisté en portant le regret d'un certain nombre de compagnies de théâtre locales qui estiment ne pas avoir été pleinement associées, concertées à la définition et à la concrétisation du projet. Donc je souhaite, puisqu'il a été dit qu'il s'agit d'un avant-projet, qu'un travail soit vraiment engagé avec ces compagnies locales, avec les différents acteurs locaux de la culture.

2 - J'ai entendu un élément indiquant que la seconde salle pourrait être, dans le projet tel qu'il est indiqué, pleinement utilisée à côté de la grande salle. C'est peut-être là, effectivement, une réponse, bien que les bâtiments ne résolvent pas à eux seuls la question, il faut une orientation, une volonté politique, au sens profond du terme, d'y associer ces compagnies qui, encore une fois, estiment à tort ou à raison être un peu tenues de côté. Elles craignent y compris que le projet de scène nationale renforce encore cette mise à l'écart, avec une politique élitiste au sens plus étroit du terme.

3 - Nous ne sommes pas en tant que tel contre l'investissement dans un projet culturel, dans le projet d'un bâtiment, d'un théâtre qui est nécessaire et qui deviendra un équipement durable. Par contre, je viens de dire qu'il y avait des compagnies et les acteurs locaux du théâtre, je pense que cela impose de travailler, et c'est quelque chose de long, ce n'est pas quelque chose qui se décrète, de travailler à ce que nous permettions l'accès au théâtre, et demain à ce nouveau théâtre a des publics beaucoup plus larges que ceux qui fréquentent le théâtre actuel (et qui sont tout à fait légitimes pour continuer à le fréquenter). Je pense que nous avons réellement besoin, si nous voulons que ce soit un projet partagé, qu'une politique fasse que nos équipements culturels, cela ne concerne pas que le théâtre ou le nouveau théâtre, qu'ils aient un accès, que nous travaillions un accès plus large, de toute la population.

4 - Nous avons parlé du coût de l'investissement, et je pense que, forcément, cela télescope ce qu'on appelle les politiques de réduction des déficits publics, les politiques d'austérité, les politiques de réduction des dotations aux collectivités locales qui ont été largement engagées ces dernières années et qui malheureusement se poursuivent. Je dirai de ce point de vue que nous, élus du Front de gauche, nous avons le sentiment d'être cohérents, parce que nous réclamons que les collectivités locales puissent disposer de moyens pour investir, y compris pour répondre à tous les besoins de la population. Mais je mets les uns et les autres au pied de leurs responsabilités et de leurs contradictions, en rapport à ce qui se passe par ailleurs.

Pour ces raisons-là, et en ayant rappelé tous ces éléments, et j'insiste là-dessus, même si le dossier

en lui-même n'est qu'un dossier de modification du plan local d'urbanisme pour permettre l'intégration de ce projet, en tenant compte de toutes ces remarques, nous voterons pour cette délibération.

**Mme LE MAIRE :** Je voudrais vous répondre sur les troupes de théâtre. Aujourd'hui, nous avons des accords avec de très nombreuses petites troupes à qui nous offrons, d'abord la salle Boibessot qui malheureusement n'est pas assez demandée.

Pour qu'elle soit occupée, nous sommes en train de solliciter des compagnies régionales. D'autre part, nous prenons sur nos journées Maladrerie pour accueillir et faire des propositions d'accueil à ces troupes de théâtre. Et enfin, l'auditorium ROSTROVITCH est à leur disposition et il fonctionne quasiment tous les soirs. Donc, je ne peux pas vous laisser dire que nous les avons laissées sur le bas-côté. Je crois qu'aujourd'hui, toute compagnie de théâtre peut trouver un lieu d'expression accessible, gratuit, et ouvert pour ses créations. D'autre part, je voudrais aussi vous dire que sur les 40 000 spectateurs qui fréquentent le Théâtre du Beauvaisis, n'oubliez pas qu'il y a la gratuité pour les enfants, pour les spectacles « la cause des tout-petits » que nous avons soutenus depuis longtemps et qui apportent un certain nombre de contraintes pour l'accueil des enfants. Et je voudrais ajouter l'accueil des personnes à mobilité réduite, des handicapés : c'est un budget supplémentaire quand on construit un équipement, vous le savez dans les logements, il en est de même pour le complexe aquatique quand nous avons voulu obtenir le label Tourisme et Handicap. Dans ce cas aussi, nous voulons avoir la possibilité d'accueillir des personnes handicapées ou à mobilité réduite. En ce qui concerne la programmation de ces compagnies, ce n'est pas la ville qui fait la programmation, c'est l'association du Théâtre du Beauvaisis. Donc, c'est vers Martine LEGRAND et le président D'HARDI-VILLIERS que ces compagnies doivent se tourner, puisque je rappelle que non seulement dans le cadre du label Scène nationale, mais depuis 2002, quand Martine LEGRAND a pris la direction du théâtre, il n'y a jamais eu ingérence dans la programmation de ce théâtre. C'est l'équipe en place qui programme. Donc, conseillez aux troupes que vous connaissez de se tourner vers Madame LEGRAND, ce n'est pas de la responsabilité de la ville.

Enfin, il y a une classe théâtre au lycée Jeanne Hachette, elle a des accords avec le théâtre. Comme il y a une classe théâtre au lycée Corot (si, du temps de Monsieur CAMUS, elle existait et il y a encore une classe théâtre) qui a aussi des accords avec ce théâtre. Vous ne le saviez pas ? Eh bien, je vous l'apprends. Je crois qu'en ce qui concerne l'expression théâtrale de troupes, il y a matière à se programmer, à exister, et à mener un certain nombre d'expérimentations, aussi bien pour les jeunes qui suivent le Bac théâtre que pour ceux qui ont mené des troupes à l'intérieur de leurs établissements. Voilà ce que je voulais vous dire sur la programmation. Mais je vois que, j'allais dire votre équipe, Monsieur AURY, est cohérente par rapport au soutien que vous avez toujours apporté à la culture, et en tout cas au Théâtre du Beauvaisis. Je vous en remercie.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, je voulais ajouter une petite précision concernant le partenariat que mène le Théâtre du Beauvaisis, notamment auprès des jeunes publics, les lycéens, puisqu'il y a une convention avec le conseil régional de Picardie dans

le cadre de la carte Cursus. En effet, le lycée Corot, depuis un certain nombre d'années a non pas une classe, mais une activité théâtre. Étant moi-même abonnée au Théâtre du Beauvaisis, je rencontre très souvent des élèves avec leurs maîtres d'internat, que ce soit du lycée Corot, ou du lycée Les Jacobins, du lycée Jeanne Hachette.

**Mme LE MAIRE :** Nous passons au vote. Le rapport est adopté à la majorité avec 5 voix contre.

En tout cas, très franchement, je le dis sans polémique, je trouve que les contorsions politiciennes que vous effectuez à 6 mois d'une municipale ne sont pas tout à fait à l'honneur d'une opposition constructive, et le monde de la culture va s'en souvenir.

**En annexe, le plan local d'urbanisme - Mise en compatibilité.**

**CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

PARCELLE A 173

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Électricité réseau distribution France (ERDF) envisage le renouvellement d'un câble Papier Imprégné (PI) vétuste avenue Marcel Dassault à Beauvais.

Le tracé emprunte une parcelle appartenant à la ville de Beauvais, c'est pourquoi ERDF sollicite la mise à disposition de ce terrain communal moyennant une convention de servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

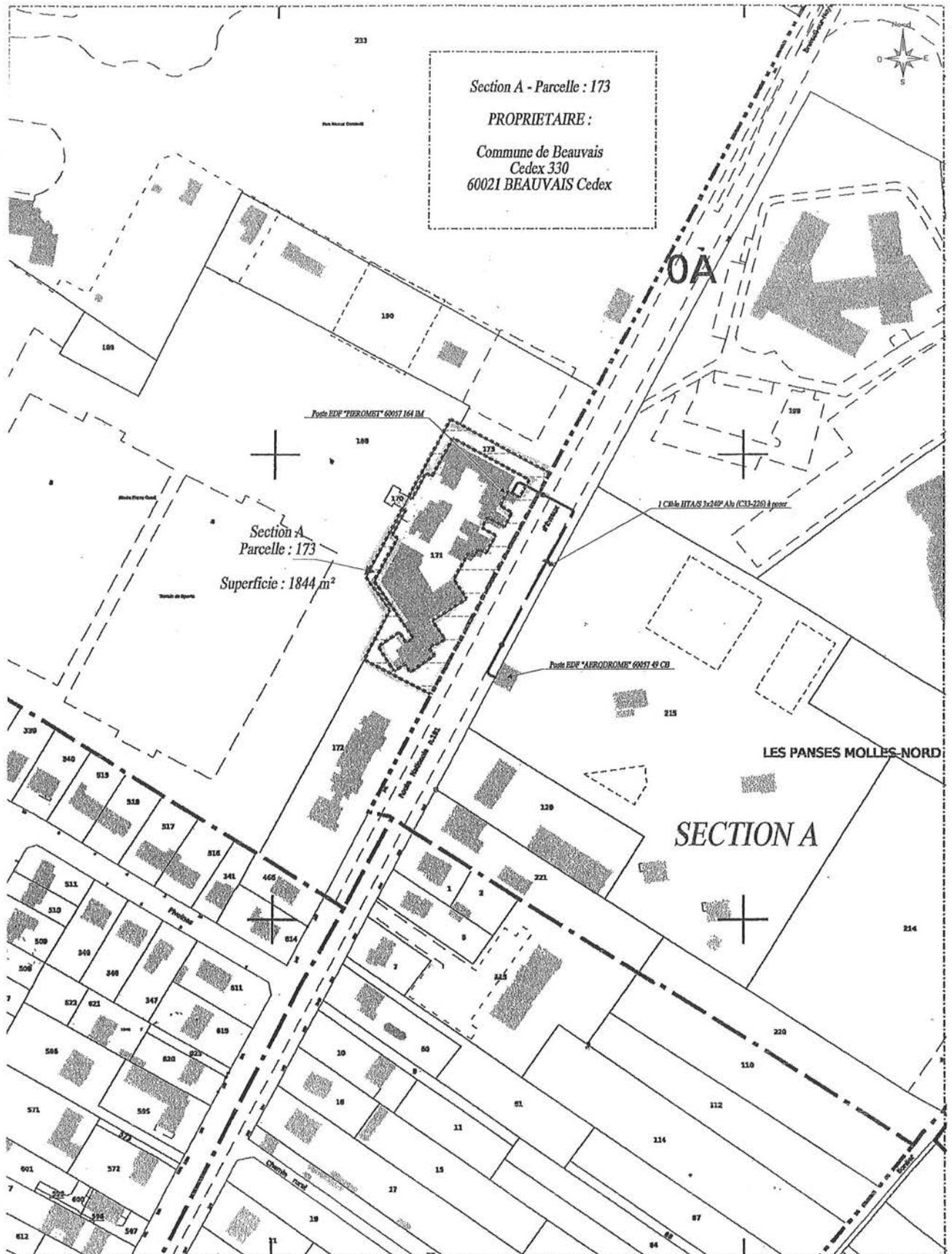
- de mettre à disposition d'ERDF, à titre gracieux, la parcelle cadastrée section A n°173 à Beauvais en vue d'y installer à demeure dans une bande de 3 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

**M. BOURGEOIS** : Nous revenons sur un dossier beaucoup plus apaisant, c'est un dossier uniquement technique, donc beaucoup moins intéressant, bien qu'il s'agisse d'un dossier électrique. Il s'agit d'une convention de servitude pour Erdf qui envisage le renouvellement d'un câble vétuste avenue Marcel Dassault. Vous avez le plan, il faut signer cette convention avec ErDF, c'est l'objet de la délibération. Je pense que cela ne pose pas de problème particulier.

**Mme LE MAIRE** : Pas de question ? Nous passons au vote. Le rapport est adopté l'UNANIMITÉ.





Commune : BEAUVAIS  
Département : OISE  
Ligne électrique souterraine Haute Tension 15-20 KV

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92 085 Paris La Défense Cedex,

Représentée par M. Daniel GRIMBERT, agissant en qualité de Directeur Unité Réseau Electricité Picardie, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

d'une part,

Et

#### Commune de Beauvais

Mairie - 70 rue Tilloy - 60021 BEAUVAIS

Représentée par M./Mme(1)....., Maire/Maire-Adjoint(1), dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

Et en vertu des arrêtés portant délégation de fonction et de signature en date du .....

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrains sis : BEAUVAIS

Désignée ci-après par l'appellation "le propriétaire" ;

d'autre part,

#### Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/ appartiennent :

<u>Commune</u>	<u>Section(s)</u>	<u>Numéro(s)</u>	<u>Lieux-dits</u>	<u>Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)</u>
BEAUVAIS	A	173		

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- Exploitée(s) par lui-même

CONVENTION CS 06  
M. GODEFROY  
D322/083033

- Exploitée(s) par M ....., habitant à ....., qui sera indemnisé directement par ERDF en vertu du dit décret s'il l'/les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur
- Non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 que par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis au distributeur

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à ERDF, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans **une bande de 3 mètres** de large, **1 canalisation souterraine** sur une longueur totale d'environ **7 mètres** ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Poser néant coffret et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

#### ARTICLE 2 : Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1<sup>er</sup>.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1<sup>er</sup>, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

CONVENTION CS 06  
M. GODEFROY  
D322/083033

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1<sup>er</sup>, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

### ARTICLE 3 - Indemnité

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1<sup>er</sup>, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 0,00 € (zéro euro) (*inscrire la somme en toutes lettres*). Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et ERDF, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

### ARTICLE 4 – Responsabilités

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

### ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

### ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1<sup>er</sup> ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

CONVENTION CS 06  
M. GODEFROY  
D322/083033

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à ERDF des droits plus étendus que ceux prévus par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant **Maître MARTEL et Maître DESPORTES, notaires associés au 512 avenue du 14 juillet 1789, BP 60836, 80008 AMIENS Cedex** ; les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1<sup>er</sup>, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A....., le .....

A....., le .....

(1) LE PROPRIETAIRE

(1) ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

**Commune de Beauvais**

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « LU et APPROUVE »

## DÉLÉGATION DU DROIT DE PRIORITÉ À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIEN PARC DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES AVENUE J.F. KENNEDY

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions de l'article L 240-1 du code de l'urbanisme, la ville de Beauvais bénéficie d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur son territoire et appartenant à l'Etat.

Dans le cadre de sa politique immobilière, l'État compte céder une partie de l'ancien parc de la direction départementale des territoires (DDT) avenue J-F Kennedy.

Par délibérations en date des 30 mars et 22 octobre 2012, le conseil communautaire a acté le principe de se porter acquéreur d'une partie de ce site dans le cadre de sa compétence économique. Concrètement, il s'agit des parcelles cadastrées section Q n° 876, U n°s 283 et 493 et V n° 751 pour une surface totale de 8107 m<sup>2</sup>.

En effet, la société AGCO, premier employeur de Picardie, et dont le site de production est contigu à l'ancien parc de la direction départementale des territoires, a fait connaître à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (C.A.B.) ses besoins d'extension. Il s'agit pour l'entreprise de créer un deuxième accès à son site par la rue des cheminots et d'avoir une surface de stockage accrue. Cette acquisition répond donc aux objectifs d'intérêt général mentionnés dans l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir « organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ».

Au vu de ces éléments, il paraît opportun que la C.A.B. puisse bénéficier dans ce cas précis du droit de priorité afin de lui garantir l'exclusivité de la vente.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser la délégation du droit de priorité de la ville de Beauvais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, uniquement pour l'opération pré-citée, en vertu de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS :** C'est une délibération à vocation économique. Vous savez que notre priorité c'est l'emploi : pouvoir développer toutes les entreprises qui marchent bien à Beauvais et sur le Beauvaisis.

Il s'agit par cette délibération de pouvoir déléguer de droit de priorité à la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'acquisition de l'ancien parc de la direction départementale des territoires avenue Kennedy. Vous savez que l'État compte céder une partie de l'ancien parc. La C.A.B. qui dispose de la compétence économique a décidé, par deux délibérations, de se porter acquéreur d'une partie de ce site. Il s'agit de 3 parcelles (vous avez un mauvais plan au verso du rapport) d'une superficie de 8 107 m<sup>2</sup>. Quel en est le but ? Parce que bien entendu cela n'a de sens que s'il y a un but précis : c'est au profit de la société AGCO, c'est-à-dire Massey-Ferguson qui a besoin d'extension et son terrain se trouve contigu à cet ancien parc. Ces parcelles pourraient ainsi être reliées, donner un deuxième accès au site de Massey-Ferguson par la rue des Cheminots, et ainsi accroître la surface de stockage, donc l'activité. Vous voyez que nous nous battons pour l'emploi, et dès qu'une opportunité se présente, nous y allons franchement. Je pense que ces objectifs répondent à l'intérêt général mentionné dans le code de l'urbanisme. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce rapport et d'autoriser la délégation du droit de priorité à la ville de Beauvais qui le rétrocèdera à la C.A.B. et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire. La commission « Urbanisme » a émis un avis favorable sur ce dossier.

**M. AURY :** Nous sommes favorables au vote de cette délibération. En marge de ce dossier, la question est de savoir si à l'occasion de cette opération, la ville pouvait récupérer la voie, et permettre peut-être pas demain, mais à un moment donné, de rétablir une liaison au moins douce, (piétons notamment) entre la rue Jean-Jaurès et la rue des Cheminots. Puisque ces rues entre Voisinlieu et Marissel sont dans le prolongement l'une de l'autre et qu'il y a encore une quarantaine d'années il existait un passage, pas un grand passage à niveau, mais un passage piéton qui permettait de traverser la voie ferrée. Je ne dis pas que c'est cela qu'il faut rétablir, mais cette perspective pourrait être préservée dans le cadre de cette opération, afin de garder la possibilité de faire cette jonction. Je ne sais pas si la route qui mène à la parcelle est rachetée par Massey-Ferguson.

**M. BOURGEOIS :** Monsieur AURY, vous posez très bien les problèmes. Si l'on raisonne sur 5 années, nous n'avons pas de développement d'une ville ou d'une agglomération ; là, vous mettez en cause la politique foncière, elle est essentielle, ce n'est pas vous qui allez me contredire. Donc, en permanence, il faut voir tous les terrains qui sont intéressants pour la ville. Il y a une opportunité aujourd'hui, il y en aura d'autres demain, il y en a tous les jours en ce moment. Et cela va conditionner évidemment pas ce qui va se passer dans 6 mois, mais ce qui va se passer dans 5 ans, 10 ans, ou plus. Alors, croyez bien, et c'est comme cela que je considère mon mandat, je ne le considère certainement pas autrement, pas évidemment pour être élu pour l'éternité, certainement pas, mais pour œuvrer le plus longtemps possible pour le développement d'une ville qui m'a fait un jour le plaisir de m'accueillir. Et je crois que nous sommes tous responsables. Je réponds de cette façon à votre question : nous surveillons tous ces terrains. Il y en a un autre décrit dans le plan de déplacement urbain, que vous connaissez bien et que nous n'allons pas céder à un particulier, pour ces raisons. Donc, il faut être en permanence, surtout en ce moment, à regarder

der toutes les mutations et faire valoir notre droit de priorité pour l'achat des terrains.

Quelquefois c'est douloureux parce que c'est cher, je pense à un certain terrain qu'il faut absolument acquérir par préemption à l'entrée ouest de Beauvais et qui va coûter une grosse somme. Alors, il faudra trouver l'argent parce que ce sera l'avenir de Beauvais dans quelques années ou dans 10 ans ou dans 20 ans. Et c'est pour ça, qu'avec une certaine passion, il faut le dire, nous avons mis en place des comités de prospective, aussi bien à l'échelon de la ville de Beauvais, vous ne pouvez pas ignorer qu'il y a des gens qui travaillent sur la prospective à cet échelon, et bien sûr, un gros travail a été fait à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis, puisqu'elle est responsable de l'activité économique. Donc, je crois que j'ai répondu un peu largement à votre question, mais je mentionne, je puis témoigner qu'en commission vous êtes toujours très à l'écoute de ces questions et que souvent, presque toujours dirais-je, votre vision, puisque vous avez une certaine vision de l'avenir, nous la partageons.

**M. AURY :** Et là, concrètement ?

**M. BOURGEOIS :** J'ai fait comme vous, mon cher collègue, je n'ai pas répondu à la question.

**M. AURY :** D'accord, je ne maîtrise pas bien au vu du plan ce qui ensuite reviendra à la société Massey-Ferguson ou AGCO, et ce qui restera de la propriété publique. Je pense à cette rue.

**M. BOURGEOIS :** Pour être tout à fait franc. Pour le moment nous préemptons, et il faudra mener une étude de fond avant de recéder, mais c'est surtout mon collègue Franck PIA, responsable de l'activité économique, qui va étudier cela au sein de l'agglomération. Nous allons nous mettre dans les meilleures conditions possibles, mais je ne peux pas vous répondre ce soir. C'est une idée à conserver, surtout avec ce pôle, le projet de gare multimodale, qui entraînera un travail avec un grand nombre de partenaires (SNCF, Réseau ferré de France, SMTCO, SAO, etc.), les conclusions ne seront pas données dans 3 jours. Ce sont des visions d'avenir que tout élu doit avoir quand il a la chance, par le scrutin populaire, d'être aux manettes d'une ville.

**Mme LE MAIRE :** Merci Jean-Luc. Passons au vote. Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ.

## TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES

AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES RUE DU THORET ET RUE DE VILLERS SAINT LUCIEN

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 12 avril 2013, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé son programme d'investissement pluvial de l'année 2013. Les études et travaux liés à ce programme sont

financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. par les communes respectives.

La ville de Beauvais est concernée par les travaux d'assainissement pluvial – Amélioration de la collecte des eaux pluviales sur la rue du Thoret et la rue de Villers Saint Lucien qui ont été retenues par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2013. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 29 570,75 € TTC.

La ville de Beauvais devra donc s'acquitter auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2013 :

- 12 362,36 € pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 6 181 € sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et le lancement des travaux d'assainissement pluvial sur la rue du Thoret et la rue de Villers Saint Lucien.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DEMANDE D'AGRÈMENT AU TITRE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF INTERMÉDIAIRE DIT 'DUFLOT'

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'article 80 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, et l'article 199 novovicies du code général des impôts, créent un nouveau dispositif en faveur de l'investissement locatif intermédiaire qui succède au dispositif Scellier.

Ce nouveau dispositif, plus communément appelé « Loi Duflot », prévoit une réduction d'impôt sur le revenu de 18%, applicable aux contribuables qui acquièrent ou font construire, entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016, des logements neufs ou assimilés, avec engagement de location sur une durée minimale de 9 ans.

La réduction d'impôts est calculée sur le prix de revient plafonné par mètre carré de surface habitable, dans la limite de 300 000 € d'investissement par an.

La loi « Duflot » est applicable de fait et sans démarche particulière pour les communes classées en zones A et B1. Ce classement est effectué selon le niveau de tension sur le marché immobilier local, en application de l'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zone applicable à certaines aides au logement.

De manière transitoire, elle l'est également jusqu'au 30 juin 2013 pour les communes classées en zone B2, comme c'est le cas pour Beauvais.

Après cette date et pour la zone B2, seules seront éligibles au dispositif « Duflot » les communes ayant expressément sollicité et obtenu un agrément par arrêté du Préfet de Région, pris après avis du comité régional de l'habitat.

Les caractéristiques des opérations loi « Duflot » :

- Les opérations portées par les investisseurs privés sont soumises au strict respect des plafonds fixés par la loi pour les ressources des locataires (voir annexe 1) et pour les loyers déterminés par zone.

- En application du décret n°2012-1532 du 29 décembre 2012, pour l'année 2013 le plafond de loyer applicable à Beauvais, située en zone B2, est de 8,59 € / m<sup>2</sup> de surface habitable pondérée (surface habitable + moitié des surfaces annexes dans la limite de 8m<sup>2</sup>), hors charge.

L'article 199 novovicies du code général des impôts prévoit que le loyer plafond de zone peut être réduit afin d'être adapté aux particularités du marché locatif local, dans des conditions définies par décret, par le représentant de l'Etat dans la Région après avis du comité régional de l'habitat, (voir annexe 2).

- Au sein d'un même immeuble neuf comportant au moins 5 logements, la loi « Duflot » impose que 20% d'entre eux au minimum soient commercialisés hors dispositif de défiscalisation, sous peine de sanctions (le respect de cette limite s'appréciant à la date de la signature de l'acte authentique d'acquisition du dernier logement).

- Les logements ainsi créés doivent répondre à la réglementation thermique en vigueur au 1er janvier 2013 (RT 2012) ou, pour les permis de construire déposés avant le 1er janvier 2013, bénéficier d'un label « bâtiment basse consommation 2005 ».

Le dispositif « Duflot » est de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au PLH (programme local de l'Habitat) du Beauvaisis au titre de la création d'un habitat intermédiaire.

La défiscalisation pour l'investissement locatif constitue donc un outil à part entière contribuant à élargir et à diversifier l'offre de logements souhaitée sur Beauvais.

Ce nouveau dispositif semble donc pouvoir contribuer à augmenter l'offre en locatif intermédiaire dont la ville a besoin pour fluidifier les parcours résidentiels, face aux difficultés qui connaissent les jeunes ménages pour acheter dans le neuf à titre de résidence principale.

L'outil représente par ailleurs un facteur d'attractivité auprès de la promotion privée, permettant à la fois le développement de l'offre locative et celui de l'offre en accession à la propriété dans le cadre d'opérations mixtes.

Au regard de son classement en zone « tendue », sur la carte régionale actualisée à janvier 2013 et

présentée par la DREAL Picardie lors du Conseil Régional de l'Habitat du 5 mars dernier, la ville de Beauvais apparaît parfaitement fondée à solliciter un tel agrément au nouveau dispositif d'investissement locatif intermédiaire au titre de l'article 80 de la loi de finances pour 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire à présenter une demande d'agrément auprès des services instructeurs du Préfet de région Picardie.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE, DIT « DUFLOT »**

**ANNEXE 1**

*PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES DES LOCATAIRES – LOI « DUFLOT » 2013  
POUR LA ZONE B2 :*

*En application du décret n° 2012-1532 du 29 décembre 2012*

Composition du foyer fiscal	Revenu fiscal de référence du foyer
Personne seule	26.776 €
Couple	35.757 €
Personne seule ou couple avec 1 personne à charge	43.002 €
Personne seule ou couple avec 2 personnes à charge	51.913 €
Personne seule ou couple avec 3 personnes à charge	61.069 €
Personne seule ou couple avec 4 personnes à charge	68.824 €
<i>Majoration par personne à charge à partir de la 5ème</i>	<i>7.677 €</i>

**ANNEXE 2**

**REFERENCES DU MARCHE LOCAL**

- **Loyer actuel moyen de marché sur BEAUVAIS :**

**de 8 à 12 € / m<sup>2</sup> selon un rapport locatif (prix/ surface), (source : Notaires)**  
(un appartement studio ou T1 en collectif étant en moyenne plus proche de 12 € / m<sup>2</sup>)

- **Loyer plafond du logement locatif social en PLUS :**  
**5.05 € / m<sup>2</sup> de surface utile (en zone III B2).**

**ENQUÊTE PUBLIQUE DE DÉCLASSEMENT SENTIER RUE JEAN-JACQUES FENOT**

DEMANDE DES CONSORTS LOCQUET

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Les consorts LOCQUET sont propriétaires d'un îlot foncier rue Jean-Jacques FENOT cadastré section AX n°s 75, 138, 136 et 139 à usage de jardin.

Ces parcelles sont actuellement traversées par un sentier communal.

Afin de disposer d'un terrain d'un seul tenant, les consorts LOCQUET sollicitent de la ville le rachat de la partie du sentier coupant leur parcelle.

En contrepartie et pour permettre la continuité du chemin, ils s'engagent à recréer un nouveau débouché en cédant à la ville une emprise équivalente à prendre sur la partie nord de leur parcelle cadastrée section AX n° 75.

Après examen, il s'avère que ce projet préserve l'itinéraire défini par le schéma directeur des liaisons douces (circuits piétons et pistes cyclables) sur le territoire de la commune et approuvé par délibération du 28 septembre 2007.

Toutefois, avant de se prononcer sur l'échange envisagé, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à un éventuel déclassement du sentier, celui-ci faisant partie du domaine public communal.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de diligenter l'enquête publique préalable au déclassement du sentier situé entre les parcelles cadastrées section AX n°s 75 et 138,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.





## **RÉSERVES FONCIÈRES MARISSEL** ACQUISITION MADAME MAHE

### **M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

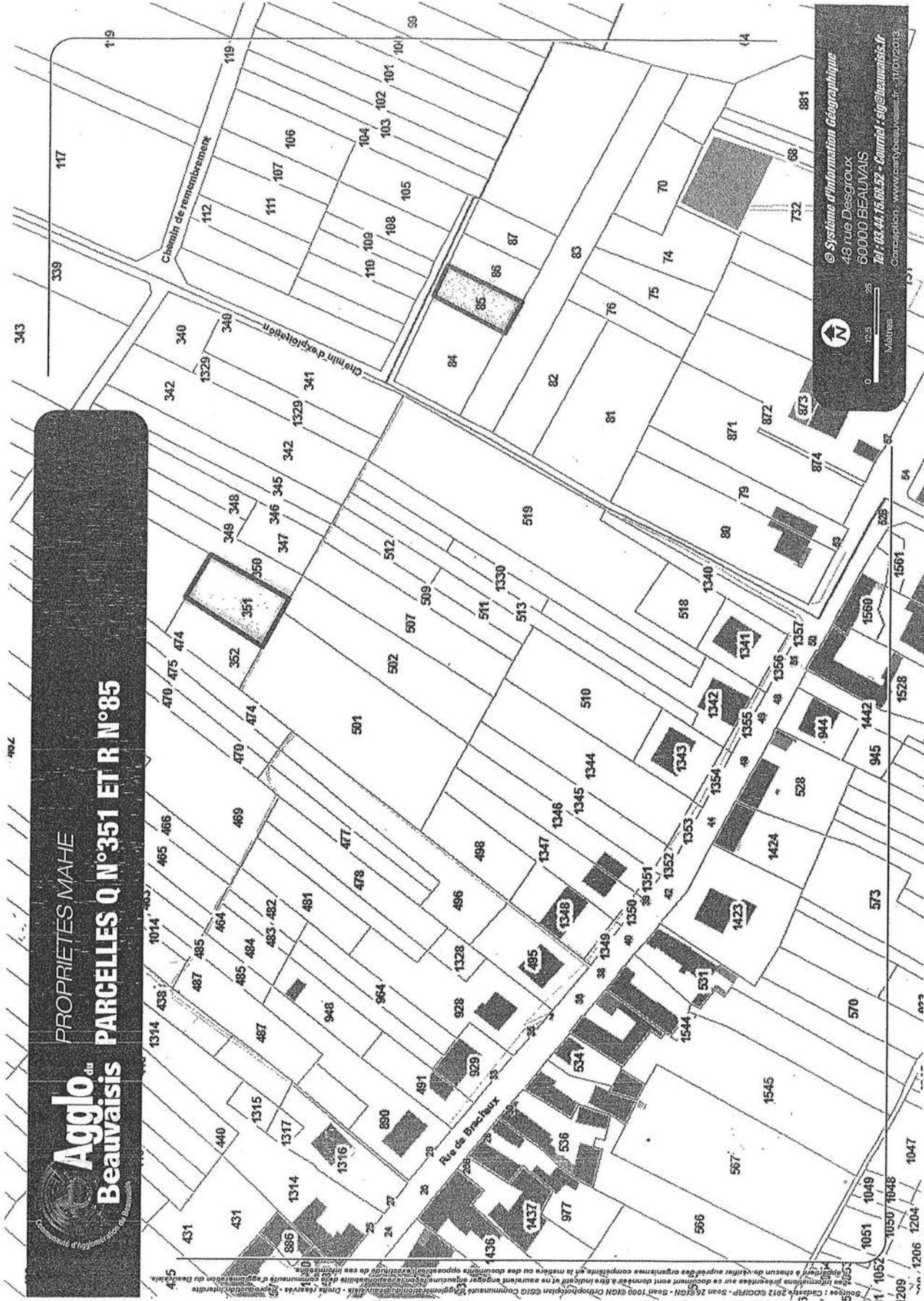
Madame MAHE Nicolle est propriétaire de deux parcelles en nature de jardin, sises à Beauvais cadastrées section Q n° 351 pour 330 m<sup>2</sup> et R n° 85 pour 197 m<sup>2</sup> et en a proposé l'acquisition à la ville.

Considérant que ces parcelles sont incluses dans le périmètre des réserves foncières du secteur de Marissel, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section Q n° 351 et R n° 85 d'une superficie totale de 527 m<sup>2</sup> au prix global de 2 000,00 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.




**Agglo du Beauvaisis**  
 Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
**PROPRIETES MAHE**  
**PARCELLES Q N°351 ET R N°85**

© Systeme d'Information Géographique  
 48 rue Desgroux  
 60000 BEAUVAIS  
 Tel : 03 44 15 68 52 - Courriel : sig@beauvais.fr  
 Conception : www.cadastre.beauvais.fr - 14/01/2013

Les informations figurant sur ce document ont été vérifiées et sont conformes à l'état des lieux au 31/12/2012. Elles ne sont pas à considérer comme des documents officiels. Toute réclamation doit être adressée au service des cartes cadastrales de la commune de Beauvais.

## LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE VENTE DE LOTS

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir les nouvelles demandes suivantes :

- Monsieur et Madame DALLONGEVILLE Christophe, résidant 15 rue Léopold Sedar Senghor à Beauvais pour le lot n° 22 de 621 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section AG n°s 716, 761 et 737,

- Monsieur et Madame DJEBBARI Karim, résidant 9 rue du 11 novembre 1918 à Beauvais pour le lot 11 de 643 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section AG n° 749.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitation, conformément à l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



## **LOTISSEMENT DU TILLOY** VENTE DE LOTS À LA SOCIÉTÉ CIRMAD

### **Mme BLEIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville de Beauvais a entrepris la réalisation d'un lotissement dénommé le Tilloy rue Paul-Henry Spaak. Il s'agit d'un lotissement composé de 5 lots maximum, destinés à accueillir des activités économiques et du logement.

La ville a en charge l'aménagement des terrains et leur vente. Le permis d'aménager ayant été accordé, la commercialisation des lots peut commencer. Le document d'arpentage est en cours.

La société CIRMAD s'est montrée intéressée par l'acquisition de deux lots :

- Le lot 3 en vue de construire un immeuble de bureaux destiné à accueillir la direction régionale de Quille Construction, entreprise de Bâtiment et Travaux Publics (BTP) pourvoyeuse d'emplois et dont la présence sur Beauvais est essentielle au dynamisme économique du territoire,
- Le lot 1 en vue d'implanter une résidence d'environ 90 logements collectifs destinée principalement à accueillir des personnes âgées autonomes.

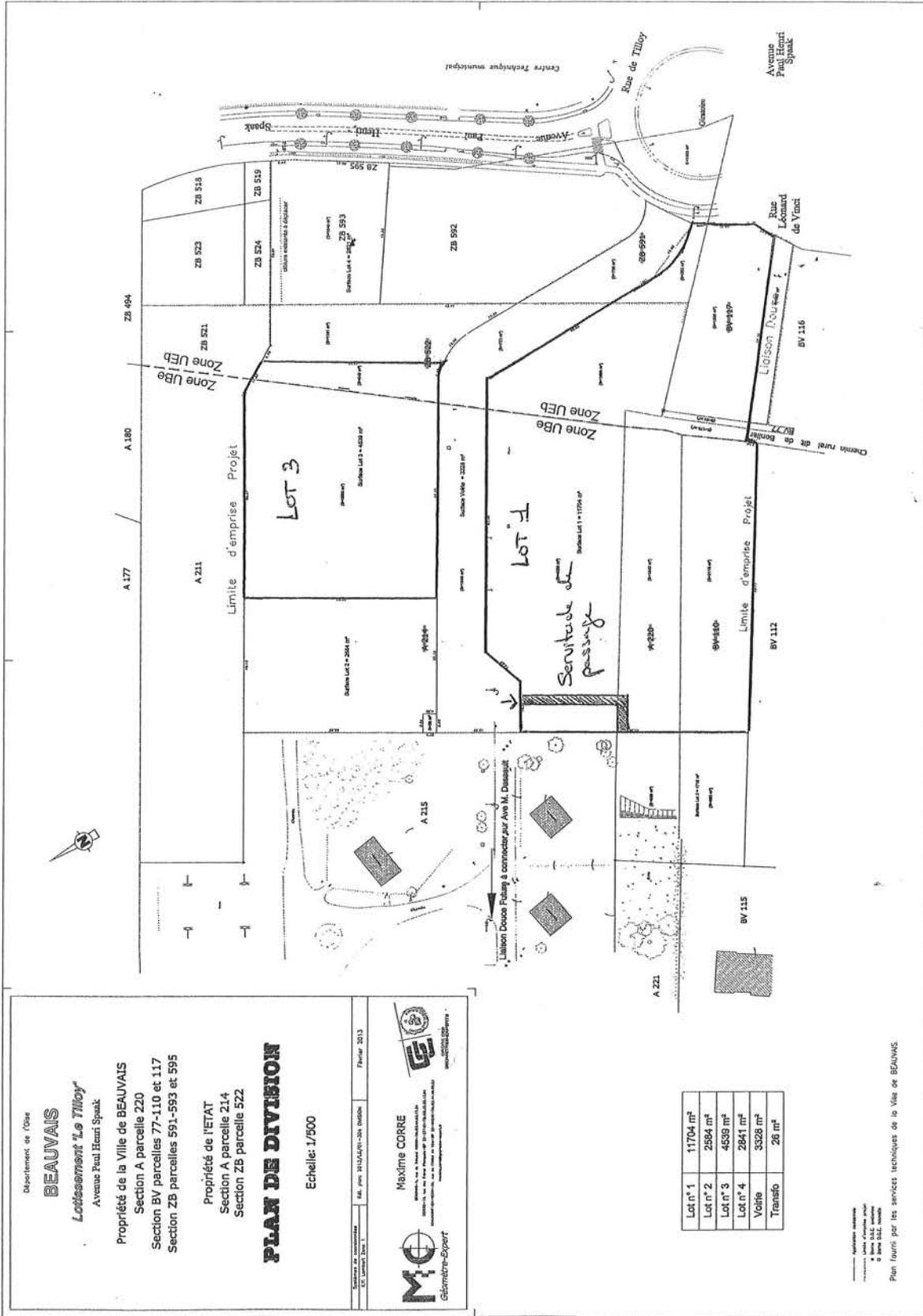
Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter le principe de rétrocession dans le domaine public des voiries et espaces communs publics créés à l'occasion de l'aménagement de la zone,
- de vendre à la société CIRMAD ou toute autre personne se substituant, le lot 3 d'une superficie d'environ 4 539 m<sup>2</sup> au prix de 60 € HT le m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'un immeuble de bureaux destinés à accueillir l'entreprise QUILLE, soit un total de 272 340 € HT, la T.V.A. étant à la charge de l'acquéreur, au vu de l'avis des domaines,
- de vendre à la société CIRMAD ou toute autre personne se substituant, le lot 1 d'une superficie d'environ 11 704 m<sup>2</sup> au prix de 100 € HT le m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'une résidence sénior, soit un total de 1 170 400 € HT, la T.V.A. étant à la charge de l'acquéreur, au vu de l'avis des domaines, avec constitution d'une servitude de passage au profit de la ville de Beauvais,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.
- d'autoriser l'acquéreur à déposer les permis de construire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LOTISSEMENT DUTILLOY - VENTE DE LOTS



## **VENTE D'UNE MAISON 13 RUE DE GESVRES**

MONSIEUR ET MADAME JAWORSKI

### **Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Par délibération en date du 28 mars 2013, la ville de Beauvais a confié la vente non exclusive de la maison sise 13, rue de Gesvres à plusieurs agences immobilières moyennant un prix net vendeur de 270 000 € tout en se réservant la possibilité de trouver elle-même un acquéreur.

Il s'agit donc d'une maison de ville d'une superficie habitable de 172 m<sup>2</sup> environ avec garage, cave et jardin, le tout cadastré section M n° 303 sur une emprise de 315 m<sup>2</sup> libre de toute occupation et cessible en l'état.

Monsieur et Madame JAWORSKI, demeurant 9 rue Jean Mazille à Beauvais, ont contacté le service foncier et après plusieurs visites, ont déclaré leur intérêt pour acquérir la maison moyennant une offre s'élevant à 263.000,00 euros.

Compte tenu que cette offre se rapproche des prix du marché actuel, et que monsieur et Madame JAWORSKI disposent d'un autofinancement personnel et au vu de l'avis des domaines,

Il est proposé au conseil municipal :

- de vendre la maison cadastrée section M n° 303 pour 315 m<sup>2</sup> à monsieur et Madame JAWORSKI au prix de 263 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



## AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVIATION DE TROISSEREUX - RD 901

### M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le projet de déviation de Troissereux – RD 901, sous maîtrise du Conseil général de l'Oise, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 16 août 2011.

Conformément à l'article L123-24 du code rural et de la pêche maritime, le département a l'obligation de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles en participant financièrement à l'exécution d'opérations d'aménagement foncier et de travaux connexes.

La commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Beauvais, Milly-sur-Thérain, Troissereux et Verderel-les-Sauqueuse, réunie le 16 octobre 2012, s'est prononcée en faveur d'un aménagement foncier avec inclusion d'emprise.

Ce projet porte sur une surface d'environ 3 517 ha sur les territoires des communes de Beauvais, Milly-sur-Thérain, Troissereux et Verderel-les-Sauqueuse avec extensions sur Juvignies, Maisoncelle St Pierre, Pisseleu et Tillé.

Le projet d'aménagement a été soumis à enquête publique du 14 janvier au 15 février 2013.

Conformément à l'article L121-14 II du code rural et de la pêche maritime, la CIAF réunie le 3 avril 2013 a examiné le rapport du commissaire enquêteur ainsi que les réclamations recueillies.

Conformément au même article, le conseil général demande également l'avis du conseil municipal des communes concernées sur le projet d'aménagement. Cet avis porte sur le mode d'aménagement retenu, le périmètre et les prescriptions établies par la commission.

Concrètement selon le mode d'aménagement retenu, l'emprise de l'ouvrage à réaliser est incluse dans le périmètre de l'aménagement foncier. Ainsi, les réserves foncières constituent l'emprise et la surface manquante pour l'ouvrage est prélevée sur l'ensemble des propriétaires avec un maximum de 5 % par propriétaire. Des travaux connexes sont réalisés (nouveaux chemins, plantations de haies).

Cette option permettra également d'avoir une restructuration forte des 58 exploitations agricoles identifiées sur le secteur d'étude. Elle permettra aussi de mutualiser le prélèvement nécessaire à l'emprise et d'impacter moins fortement chaque propriétaire.

À cet effet, le mode d'aménagement et le périmètre répondent aux besoins du projet.

Par ailleurs, sur l'interruption de la VC n°1 reliant Troissereux à Plouy-Saint-Lucien et compte tenu du rôle important de cette voie en matière de transit agricole, le conseil municipal reprend et appuie le vœu de la CIAF du 3 avril dernier sur les inconvénients liés à cette interruption.

En effet, la CIAF « attire l'attention du conseil général, maître d'ouvrage de la déviation de Troissereux – RD 901, sur la nécessité de prévoir un itinéraire de

substitution, présentant des caractéristiques équivalentes à la voie supprimée, au sud de la déviation, tout en conservant son rôle de transit. »

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le projet d'aménagement sous réserve de la création d'un itinéraire de substitution ou au maintien de la voie communale n°1 reliant Troissereux à Plouy-Saint-Lucien.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## RÈGLEMENT DU SERVICE 'PORTAIL CITOYEN'

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais souhaite simplifier les démarches administratives des Beauvaisiens. À cette fin, la commune a déjà engagé des partenariats avec l'État pour l'utilisation des télé-services nationaux de demande d'actes d'état civil, et d'inscription sur la liste électorale.

Pour aller plus loin, la ville a signé un marché en 2011 avec la société Ciril afin de constituer un « portail citoyen » délivrant un ensemble de télé-services locaux. Il s'agit de simplifier l'accès aux services municipaux au travers d'un emplacement sécurisé accessible depuis le site internet de la ville.

Les services ont travaillé avec le prestataire au développement d'une solution personnalisée, adaptée aux contraintes locales. Les premières démarches en ligne concerneront le domaine scolaire avec, notamment, la possibilité de pré-inscrire les enfants aux écoles primaires. D'autres téléservices seront progressivement ajoutés à la plateforme dans différents domaines de la vie du citoyen. La plateforme est par ailleurs conçue pour permettre de traiter par la suite les demandes des usagers du CCAS et de la communauté d'agglomération.

Afin d'encadrer les responsabilités de chacun dans l'usage de la plateforme, les conditions d'utilisation ont été précisées dans le règlement du service ci-annexé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement du service ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire au lancement de la plateforme.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 13/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



## - Portail Citoyen -

### Conditions générales d'utilisation du service

Le Portail Citoyen contribue à simplifier les démarches administratives des habitants de Beauvais et du Beauvaisis.

#### Article 1 – Définitions

##### 1.1 – Responsable de traitement

La commune de Beauvais, ci-après dénommée "le responsable du traitement" met à disposition des usagers plusieurs télé-services sous la forme d'un mini-site internet, ci-après dénommé "portail citoyen", intégré au site institutionnel de la ville [www.beauvais.fr](http://www.beauvais.fr), et destiné à simplifier les démarches administratives des usagers.

##### 1.2 – Finalités du service

Les premières démarches en ligne concerneront le domaine scolaire avec, notamment, la possibilité de pré-inscrire les enfants aux écoles primaires. D'autres téléservices seront progressivement ajoutés à la plate-forme dans différents domaines de la vie du citoyen. La plate-forme est par ailleurs conçue pour permettre de traiter par la suite les demandes des usagers du CCAS et de la communauté d'agglomération.

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à suivre et instruire les demandes des usagers et à permettre à l'utilisateur de :

- conserver ses documents justificatifs en ligne ;
- retrouver les factures des services concernés en ligne ;
- suivre ses démarches en ligne.

##### 1.3 – Destination des données

Les données collectées sont réservées à l'usage des services du responsable du traitement concernés.

## 1.4 – Utilisation du service et avis de la CNIL

L'utilisation du service est facultative et gratuite. Elle est subordonnée à l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation du service.

Le présent service a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés en cours d'instruction.

## Article 2 – Inscription et utilisation du service

### 2.1 – Accès au service

L'accès au service est ouvert à tout utilisateur disposant d'une adresse électronique valide.

Pour les personnes mineures, ou sous tutelle ou curatelle, l'inscription se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale ou, le cas échéant, sous la responsabilité du tuteur ou curateur.

### 2.2 – Fonctionnement du service

Lors de l'inscription au service, il est attribué à l'utilisateur un numéro de dossier "identifiant". L'utilisateur choisit un mot de passe se composant de huit à douze caractères alphanumériques. Le mot de passe doit être choisi par l'utilisateur de façon qu'il ne puisse être deviné par un tiers ; il pourra notamment combiner majuscules, minuscules, chiffres et symboles.

L'utilisateur du service fournit les informations le concernant afin de garantir la prise en compte de sa demande. Après inscription, la demande peut être complétée en plusieurs étapes par l'utilisateur dans un délai d'un mois à partir de l'initiation de la demande. Lorsque l'utilisateur valide son dossier, les informations sont enregistrées.

Le responsable du traitement se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le service à tout moment. Il ne saurait être tenu pour responsable des conséquences pour l'utilisateur de cette suspension ou interruption.

### 2.3 – Utilisation non autorisée

Le responsable du traitement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la confidentialité des informations et des documents transmis par l'utilisateur et il s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers.

L'utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants et mot de passe.

L'utilisateur s'engage à avertir immédiatement les responsables du service de toute utilisation non autorisée de ces informations ; le responsable du service ne pouvant être tenu pour responsable des dommages éventuellement causés par leur utilisation par une personne non autorisée.

Le responsable du service se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnités d'aucune sorte, tout compte faisant l'objet d'une utilisation frauduleuse, illicite ou contraire à l'objet défini à l'article 1.

### Article 3 – Droits des usagers

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant en s'adressant à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication :

- par voie postale :

Commune de Beauvais  
DSIT  
1 rue Desgroux  
BP 60330  
60021 Beauvais cedex

- par messagerie électronique :

portail-citoyen@beauvais.fr

### 3.1 – Droit de rectification et de suppression

L'utilisateur peut à tout moment et s'il justifie de son identité, rectifier, compléter, mettre à jour les données le concernant, notamment si ces données sont inexactes, incomplètes, équivoques, ou périmées.

## 3.2 – Droit d'accès, de communication et d'interrogation

L'utilisateur a un droit d'accès à toute donnée personnelle le concernant. Il dispose à ce titre d'un droit d'interrogation qui lui permet de demander au responsable du service communication des données le concernant.

Le responsable du service s'oblige à communiquer à tout utilisateur formulant une demande en ce sens et justifiant de son identité :

- fff la confirmation que les données à caractère personnel le concernant font ou ne font pas l'objet d'un traitement ;
- fl les données à caractère personnel le concernant, sous une forme accessible, ainsi que toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ;
- fl les informations relatives aux finalités de traitement, aux catégories de données à caractère personnel traitées, et aux destinataires ou aux catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
- fl les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé.

En cas de demande de l'utilisateur, justifiant de son identité, visant à obtenir communication des données le concernant, le responsable du service s'oblige à lui fournir une copie de ces données contre paiement d'une somme n'excédant pas le coût de reproduction voté par l'instance délibérante.

Le responsable du service se réserve le droit de refuser la communication des données si les demandes sont manifestement abusives, notamment de par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.

## Article 4 – Conservation des données

### 4.1 – Durée de conservation

Les données personnelles des utilisateurs sont conservées aussi longtemps qu'il est nécessaire de fournir le service à la personne concernée.

## Article 5 – Engagement et responsabilité

### 5.1 – du responsable du service

Le responsable du service s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le responsable du service s'engage à ne procéder à aucune commercialisation des informations et des documents transmis par l'utilisateur au moyen du service.

Le responsable du service s'engage à ne pas collecter ou conserver en mémoire informatisée de données à caractère personnel qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou les appartenances syndicales des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle de celles-ci.

De même le responsable du service s'engage, hors les cas prévus par la loi, à ne pas collecter ou conserver en mémoire informatisée de données à caractère personnel concernant des informations, des condamnations ou des mesures de sûreté.

### 5.2 – de l'utilisateur

L'utilisateur du service s'engage à ne fournir que des informations vraies, exactes, complètes et à jour, et à les mettre régulièrement à jour.

Dans l'hypothèse où les données communiquées ne seraient pas vraies et exactes, le responsable du service se réserve le droit de suspendre ou résilier la démarche administrative, voire de supprimer le compte de l'utilisateur concerné, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à l'encontre de cette personne.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

-----

**SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX 'ECLAIR'****Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

À Beauvais, les 22 écoles élémentaires et maternelles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées « Écoles Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite -ÉCLAIR», ce qui leur permet de bénéficier de financements complémentaires pour leurs projets.

À ce titre, ces derniers continuent d'être particulièrement soutenus par la ville.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun ».

Les secrétaires de Réseau, devront adresser les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 18 octobre 2013 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

Pour permettre aux écoles d'initier leurs actions dès la rentrée 2013, il est proposé au conseil municipal de reconduire le principe du versement d'un acompte aux écoles concernées (tableau joint en annexe), comme suit :

- 30 % (arrondis) de la somme versée en 2012-2013 pour les écoles ayant reçu une subvention,
- 200 €, montant forfaitaire, pour les écoles n'ayant pas fait de demande en 2012-2013.

Ces acomptes 2013-2014 et les éventuels reliquats seront déduits de l'aide attribuée par la Ville en octobre prochain.

Le solde sera versé en janvier 2014 comme stipulé dans les conventions jointes.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'attribuer la somme de **3570 €** à l'Agent Comptable du collège Charles FAUQUEUX, support financier des écoles du quartier Saint-Jean,
- d'attribuer la somme de **4715 €** à l'Agent Comptable du collège Henri BAUMONT, support financier des écoles du quartier Argentine,
- d'imputer ces dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2013,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 13/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LESURE** : La ville de Beauvais soutient financièrement les projets des établissements « ECLAIR » des quartiers Argentines et Saint-Jean. Pour permettre aux écoles de démarrer leur projet dès la rentrée scolaire, il est proposé au conseil muni-

cipal de reconduire le principe du versement d'un acompte aux écoles concernées. En accord avec les secrétaires RAR, un acompte d'environ 30 % du montant de la subvention sera versé, les reliquats seront déduits du reste à donner. Il est proposé d'attribuer 3 570 € au RAR Argentine et 4 715 € à BEAUMONT.

**M. AURY** : Évidemment, nous voterons cette délibération, pour faire écho aux préoccupations des parents d'une école qui n'est pas dans le réseau « ECLAIR », qui est l'école Paul BERT avec la menace d'une suppression d'un poste et donc d'une classe. Or il semble qu'il y ait une sous-estimation des inscriptions potentielles dans cette école. Je souhaite que nous soyons très vigilants sur ce problème, il y a une inquiétude légitime des parents et des enseignants.

**Mme LE MAIRE** : Oui, tout à fait.

**M. TABOUREUX** : Dans l'état actuel des choses, nous essayons d'affiner les calculs. Il manquerait a priori une dizaine ou un peu plus d'enfants pour maintenir la classe. Pour l'instant, d'après les calculs de la ville, nous n'y sommes pas encore. Mais, nous sommes effectivement extrêmement vigilants, nous allons en discuter avec l'Éducation nationale. Je crois que les fermetures de classes ne font plaisir à personne, nous préférons qu'elles ouvrent. Nous sommes effectivement très vigilants.

**M. DORIDAM** : Je croyais que mon collègue, Thierry AURY, allait se faire le relais d'informations issues des syndicats d'enseignants. À savoir que le conseil général avait décidé de ne plus subventionner les projets « ECLAIR » et qu'après la diminution des fonds sociaux, des collèges comme Henri BAUMONT vont se retrouver en grande difficulté pour mener à bien leurs missions. D'autant plus qu'il est aussi question que le conseil général supprime l'aide au transport pour les projets pédagogiques, que 4 postes d'enseignement sont menacés à Henri BAUMONT et qu'il est prévu par le rectorat de supprimer 3 postes d'assistants pédagogiques sur 10.

**M. TABOUREUX** : Je pense que vous allez être 7 fois plus en colère.

**Mme LE MAIRE** : Je sais que nous ne sommes pas au conseil général, donc je n'attends aucune réponse. Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'UNANIMITÉ. Je vous remercie.

## Acomptes-ÉCLAIR

Année Scolaire 2013-2014

écoles ÉCLAIR Saint-Jean		Montant de la subvention 2012-2013 (euros)	Acompte 2013-2014 (euros)
M A T E R N E L L E S	La Briqueterie	525,00	160,00
	A.et M. LAUNAY	528,06	160,00
	Philéas LEBESGUE	3 848,65	1 155,00
	Marcel PAGNOL	1 528,70	460,00
	Pablo PICASSO	-	200,00
	Jules VERNE	976,60	295,00
Sous-Total maternelles		7 407,01	2 430,00 €
É L É M E N T A I R E S	Louis ARAGON	-	200,00
	Philippe COUSTEAU	429,46	130,00
	É.FOËX	350,00	105,00
	A.et M. LAUNAY	57,42	20,00
	Philéas LEBESGUE	-	200,00
	Marcel PAGNOL	598,33	180,00
	Jacques PRÉVERT	-	200,00
Sous-Total élémentaires		1 435,21	1 035,00
Secrétaire de réseau		200,00	60,00
Projets passerelle Collège Ch.FAUQUEUX		151,77	45,00
TOTAL ÉCLAIR Saint-Jean		9 193,99	3 570,00
écoles ÉCLAIR Argentine		Montant de la subvention 2012-2013 (euros)	Acompte 2013-2014 (euros)
M A T E R N E L L E S	Albert CAMUS	2 000,00	600,00
	J.F.LANFRANCHI	1 260,05	380,00
	Jean MOULIN	1 400,00	420,00
	Charles PERRAULT	819,00	245,00
Sous-Total maternelles		5 479,05	1 645,00
É L É M E N T A I R E S	Albert CAMUS	1 483,42	445,00
	Alphonse DAUDET	1 035,00	310,00
	J.F.LANFRANCHI	701,72	210,00
	Jean MOULIN	2 523,10	755,00
	Jean ROSTAND	384,36	115,00
	Sous-Total élémentaires		6 127,60
Secrétaire de réseau		196,49	60,00
Projets passerelle Collège H.BAUMONT		3 916,30	1 175,00
TOTAL ÉCLAIR Argentine		15 719,44	4 715,00
TOTAL GÉNÉRAL		24 913,43	8 285,00

## CONVENTION-CADRE

### VILLE DE BEAUVAIS/ Réseau Écoles Collège Lycée Ambition Innovation Réussite-ÉCLAIR, quartier Argentine

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'État ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu l'article 154 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié ;

Vu l'article 23 de l'instruction n° 88-079 portant sur l'organisation économique et financière des EPLE et ses annexes techniques ;

Vu l'article 18 de la loi d'orientation n° 89-736 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'article 3 de la loi n° 95-836 du 13 juillet 1995, loi de programmation du nouveau contrat pour l'école ;

Vu la circulaire n° 89-145 du 10 juillet 1998 relative à la mise en place des Réseaux d'Éducation Prioritaire et des contrats de réussite ;

Vu la circulaire n°99-007 du 20 janvier 1999 relative à l'élaboration, le pilotage et l'accompagnement des contrats de réussite des Réseaux d'Éducation Prioritaire ;

Vu la décision rectorale de création du Réseau d'Éducation Prioritaire en date du 17 juin 1999 ;

Vu la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à la création du programme ÉCLAIR

Vu la délibération du CA du Collège Henri BAUMONT support du Réseau pour le secteur Argentine ;

Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble de ses concitoyens,

Considérant qu'un effort particulier doit être fait pour les plus jeunes d'entre eux pendant le temps de la construction de leur personnalité,

Considérant que celle-ci se fait durant la scolarité et pendant les temps péri et extra-scolaire, et que la continuité éducative est une nécessité,

Considérant les moyens supplémentaires affectés par le Ministère de l'Éducation Nationale aux établissements scolaires sis en Réseau « ÉCLAIR »,

Considérant que dans une démarche volontariste, la Ville de Beauvais souhaite accentuer son effort en direction de ces derniers,

## CECI EXPOSÉ

## ENTRE

La Ville de Beauvais représentée par Madame Caroline CAYEUX, son Maire et dénommée ci-après la Ville,

## ET

Le Responsable du Réseau « ÉCLAIR », le Principal du Collège Henri BAUMONT pour le collège support du Réseau et l'Inspecteur de la Circonscription Beauvais-Nord,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Ville de Beauvais et le Réseau « ÉCLAIR » de Beauvais, secteur Argentine, en arrêtant les modalités de participation de la Ville aux projets du Réseau pour l'année scolaire 2013-2014.

**Article 2 : Modalités**

Le secrétaire du Réseau, Madame Isabelle DEBOFFLE, adresse à la Ville pour le 18 octobre 2013 les actions retenues pour l'année scolaire 2013-2014. Ces dernières sont détaillées sous forme de fiches et comportent les plans de financement. Le Conseil Municipal du mois de décembre 2013 statuera sur les propositions retenues par la Commission de l'Éducation et sur les montants alloués à chaque projet.

**Article 3 : Objectifs**

Le partenariat Ville/Réseau « ÉCLAIR », a pour objectif de soutenir les actions qui, à travers les 7 piliers du socle commun rejoignent certains axes du Contrat Éducatif Local :

- réussir à l'école, renforcer les apprentissages : lutte contre l'échec scolaire (axe 1)
- éduquer à la santé et à la citoyenneté : implication des parents (axes 2 et 4)
- ouvrir sur le monde culturel (axe 3)

**Article 4 : Modalités de versement**

La Ville de Beauvais verse un acompte selon le montant défini (tableau en annexe), dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire, le solde étant versé dès le vote de la subvention définitive dans la Caisse du Collège Henri BAUMONT, établissement support du Réseau « ÉCLAIR », Secteur Argentine.

Les éventuels reliquats seront systématiquement déduits des restes à verser.

les actions sont projetées en année scolaire, ainsi, aucune somme ne pourra être engagée au-delà du 30 juin 2014.

**Article 5 : Évaluation de l'action**

Au mois de juillet 2014 le secrétaire du Réseau s'engage à fournir à la Ville de Beauvais le bilan de l'évaluation des actions réalisées ainsi que l'ensemble des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.

**Article 6 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue à la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2014. Elle ne pourra être prorogée.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,

Pour le collège,  
co-support du Réseau «ÉCLAIR»

Caroline CAYEUX  
Maire de Beauvais  
Sénateur de l'Oise

Xavier MOUCHARD  
Principal

Pour les 9 écoles du Réseau,

Franck CORDIER  
Inspecteur de l'Éducation Nationale

## CONVENTION-CADRE

## VILLE DE BEAUVAIS/ Réseau Écoles Collège Lycée Ambition Innovation Réussite-ÉCLAIR, quartier Saint-Jean

- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'État ;
- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;
- Vu l'article 154 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié ;
- Vu l'article 23 de l'instruction n° 88-079 portant sur l'organisation économique et financière des EPLE et ses annexes techniques ;
- Vu l'article 18 de la loi d'orientation n° 89-736 du 10 juillet 1989 ;
- Vu l'article 3 de la loi n° 95-836 du 13 juillet 1995, loi de programmation du nouveau contrat pour l'école ;
- Vu la circulaire n° 89-145 du 10 juillet 1998 relative à la mise en place des Réseaux d'Éducation Prioritaire et des contrats de réussite ;
- Vu la circulaire n°99-007 du 20 janvier 1999 relative à l'élaboration, le pilotage et l'accompagnement des contrats de réussite des Réseaux d'Éducation Prioritaire ;
- Vu la décision rectorale de création du Réseau d'Éducation Prioritaire en date du 17 juin 1999 ;
- Vu la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à la création du programme ÉCLAIR
- Vu la délibération du CA du Collège Charles FAUQUEUX support du Réseau pour le secteur Saint-Jean ;
- Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble de ses concitoyens,
- Considérant qu'un effort particulier doit être fait pour les plus jeunes d'entre eux pendant le temps de la construction de leur personnalité,
- Considérant que celle-ci se fait durant la scolarité et pendant les temps péri et extra-scolaire, et que la continuité éducative est une nécessité,
- Considérant les moyens supplémentaires affectés par le Ministère de l'Éducation Nationale aux établissements scolaires sis en Réseau ÉCLAIR
- Considérant que dans une démarche volontariste, la Ville de Beauvais souhaite accentuer son effort en direction de ces derniers,

## CECI EXPOSÉ

### ENTRE

La Ville de Beauvais représentée par Madame Caroline CAYEUX, son Maire et dénommée ci-après la Ville,

### ET

Le Responsable du Réseau «ÉCLAIR », le Principal du Collège Charles FAUQUEUX pour le collège support du Réseau et l'Inspectrice de la Circonscription Beauvais-Sud,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Ville de Beauvais et le Réseau « ÉCLAIR » de Beauvais, secteur Saint-Jean, en arrêtant les modalités de participation de la Ville aux projets du Réseau pour l'année scolaire 2013-2014.

### Article 2 : Modalités

Le secrétaire du Réseau, Madame Véronique GODIN, adresse à la Ville pour le 18 octobre 2013 les actions retenues pour l'année scolaire 2013-2014. Ces dernières sont détaillées sous forme de fiches et comportent les plans de financement. Le Conseil Municipal du mois de décembre 2013 statuera sur les propositions retenues par la Commission de l'Éducation et sur les montants alloués à chaque projet.

### Article 3 : Objectifs

Le partenariat Ville/Réseau « ÉCLAIR », a pour objectif de soutenir les actions qui, à travers les 7 piliers du socle commun rejoignent certains axes du Contrat Éducatif Local :

- réussir à l'école, renforcer les apprentissages : lutte contre l'échec scolaire (axe 1)
- éduquer à la santé et à la citoyenneté : implication des parents (axes 2 et 4)
- ouvrir sur le monde culturel (axe 3)

### Article 4 : Modalités de versement

La Ville de Beauvais verse un acompte selon le montant défini (tableau en annexe), dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire, le solde étant versé dès le vote de la subvention définitive dans la Caisse du Collège Charles FAUQUEUX, établissement support du Réseau « ÉCLAIR », Secteur Saint-Jean.

Les éventuels reliquats seront systématiquement déduits des restes à verser. les actions sont projetées en année scolaire, ainsi, aucune somme ne pourra être engagée au-delà du 30 juin 2014.

Article 5: valuation de l'action

Au mois de juillet 2014, le secrétaire du Réseau s'engage à fournir à la Ville de Beauvais le bilan de l'évaluation des actions réalisées ainsi que l'ensemble des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.

Article 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue à la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2014. Elle ne pourra être prorogée.

Fait à Beauvais le

Pour la Ville de Beauvais,

Pour le collège,  
co-support du Réseau «ÉCLAIR»

Caroline CAYEUX  
Maire de Beauvais  
Sénateur de l'Oise

Dominique BLEUNVEN  
Principal

Pour les 13 écoles du Réseau

Martine CASTELLOTE  
Inspectrice de l'Éducation Nationale

## INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

### Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement.

En vertu du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le préfet, pour chaque commune, après avis du conseil départemental de l'enseignement primaire et du conseil municipal.

Le Préfet de l'Oise invite le conseil municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner un avis sur l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux prévisionnel d'évolution des prix hors tabac pour l'année 2013, soit + 1,80 % ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 13/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## SUBVENTION ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE : PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

### M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Selon les chiffres de la sécurité routière, 376 accidents se sont produits dans le département de l'Oise en 2012 contre 434 en 2011. Ces accidents ont provoqué le décès de 59 personnes en 2012 contre 61 en 2011, soit une baisse de 3,3% en un an et de 54% sur 10 ans. Le nombre de blessés a quant à lui diminué de 12,8% en un an et de 64,5% en 10 ans.

Les résultats des efforts entrepris par les différents acteurs de la prévention et de la sécurité routière ayant produit des effets positifs ces dernières, la ville a souhaité poursuivre et amplifier sa mobilisation, en direction des publics les plus vulnérables, en proposant plusieurs axes en 2013, dans le cadre du programme local d'actions de prévention routière :

- mise en place d'actions de sensibilisation en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville sur les comportements à adopter

en tant que piéton, cycliste, passager d'un véhicule à moteur,

- organisation d'un concours interclasses des écoles maternelles et élémentaires de Beauvais et d'un challenge départemental de prévention routière qui conclut de manière ludique l'ensemble des actions de sensibilisation menées au sein des établissements scolaires au cours de l'année.

- organisation de manifestations spécifiques, en direction du grand public, à l'occasion de la semaine de la sécurité routière :

- mise en place d'un village prévention routière le samedi 19 octobre 2013

- actions de sensibilisation sur les différents quartiers prioritaires au cours de la semaine précédant le village.

- mise en place de stages conducteurs confirmés sur le territoire de la commune en lien avec les clubs de retraités et à l'occasion de la semaine bleue en octobre 2013.

Dans le cadre de ce programme local, l'association Prévention Routière constitue un acteur central qui participe activement aux côtés de la ville à l'organisation de ces différents événements.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;

- d'attribuer une subvention de 2500 euros à l'association prévention routière ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 14/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

> **Association Essentiel** : ..... **1 000,00 euros**  
**Style Beauvais**

> **Les Indépendants** : ..... **500,00 euros**

> **B.O.U.C. Athlétisme** : ..... **500,00 euros**

> **La VAILLANTE** : ..... 1 000,00 euros

> **Centre Sportif Saint-Lucien** : ..... 350,00 euros  
**Beauvais (C.S.S.L.B.)**

> **Beauvais Oise United club** : ..... 1 500,00 euros  
**of badminton**

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

-1- 20 janvier 2013 : Passation d'un avenant afin de prolonger jusqu'au 31 juillet 2013 la mise à disposition du logement sis 234 rue de Saint Just des Marais à Beauvais au profit de Monsieur Mohamed Ougara, professeur des écoles en poste à Beauvais.

-2- 1<sup>er</sup> février 2013 : Passation d'une convention avec la société SPENGLER, concernant la location de deux bouteilles d'oxygène médical dans le cadre du fonctionnement de la piscine Aldebert Bellier. Les frais correspondants s'élèvent à 505,19 euros TTC.

-3- 1<sup>er</sup> février 2013 : Passation d'une convention avec la société SPENGLER, concernant la location de deux bouteilles d'oxygène médical dans le cadre du fonctionnement de la piscine Marcel Dassault. Les frais correspondants s'élèvent à 505,19 euros TTC.

-4- 7 mars 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition de 3 mètres linéaires dans la salle de restauration du centre technique municipal sise rue du Tilloy à Beauvais, au profit de l'entreprise Solutions Locales, afin de vendre des produits fermiers locaux et bio à destination des salariés de la ville. Cette location est consentie pour une durée d'un an moyennant une redevance de 46,50 euros.

-5- 12 mars 2013 : Passation d'un avenant au marché M 125117V concernant des travaux d'extension des jardins familiaux des Champs Dolents avec l'entreprise titulaire Maillard paysage, afin de prolonger le délai des travaux de 2 mois supplémentaires à cause des intempéries.

-6- 12 mars 2013 : Déclaration sans suite d'un marché à procédure adaptée, concernant des travaux de raccordement de chauffage au centre Hector Berlioz.

-7- 13 mars 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du parking du Parc Marcel Dassault rue Antonio de Hojas à Beauvais, au profit de la société Alice Evénements afin d'organiser une manifestation « McDO KIDS SPORT ».

-8- 14 mars 2013 : Cession novatoire pour le marché M 115162V lot 1, relatif aux travaux de requalification des rues Verdi, Bach et Haëndel. La société SCREG informe de la réorganisation interne du groupe COLAS, ce marché sera transféré à la société COLAS NORD PICARDIE.

-9- 14 mars 2013 : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours sur le site du plan d'eau du Canada dans le cadre de la manifestation sportive « Triathlon 2013 », pour un montant de 1 031,70 euros.

-10- 15 mars 2013 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Webocube afin d'assurer l'administration et le suivi du site internet dédié à « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 800,00 euros TTC.

-11- 15 mars 2013 : Passation d'une convention avec le centre cynophile de formations professionnelles –hameau de la Noé- concernant la participation d'un agent à la formation « perfectionnement conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 800,00 euros TTC.

-12- 15 mars 2013 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 340,00 euros TTC.

-13- 18 mars 2013 : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire concernant la participation d'un agent à la formation « pour une meilleure gestion du patrimoine arboré ». Les frais correspondants s'élèvent à 570,00 euros nets.

-14- 18 mars 2013 : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de deux agents à la formation « décoration de table et de réception : tendances et concepts ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 062,00 euros nets.

-15- 18 mars 2013 : Passation d'une convention avec ACT21 groupe Artal sise Vic-Fezensac concernant la participation d'une dizaine agents à la formation « utilisation de ViaMP ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 284,36 euros TTC.

-16- 18 mars 2013 : Passation d'un contrat avec la société Groupe Moniteur, pour un montant de 3 812,85 euros TTC, concernant la mise à jour du logiciel Batitextes 2012 par une migration version 2013 Web.

-17- 21 mars 2013 : Passation d'une convention avec MB formation concernant la participation d'un agent à la formation « optimiser le patrimoine immobilier de la collectivité : initiation à l'évaluation ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 040,00 euros HT.

-18- 22 mars 2013 : Passation d'une convention avec Monsieur Grégory Sarraute concernant la location d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section AP n°268 d'une surface de 568 m<sup>2</sup> afin de l'entretenir et d'y entreposer occasionnellement des

véhicules d'occasion. Cette convention est conclue pour une durée d'un an et moyennant une indemnité d'occupation de 836,00 euros.

-19- 22 mars 2013 : Passation d'un avenant au marché M 125106V concernant des travaux supplémentaires nécessaires au bon déroulement des travaux de reconstruction du Pont de Paris avec l'entreprise titulaire SOGEA PICARDIE, pour un montant de plus-value de 63 444,00 euros HT, portant le montant du marché à 5 866 962,00 euros HT.

-20- 22 mars 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Michelet, afin d'organiser des séances de canoë et de kayak.

-21- 22 mars 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Michelet pour les élèves de la classe relais afin d'organiser des séances de kayak.

-22- 22 mars 2013 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Music'Action Prod afin d'accueillir le groupe « Broussaï » dans le cadre des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 387,50 euros TTC.

-23- 22 mars 2013 : Passation d'un marché avec la société ONET services, pour un montant annuel maximum de 45 000,00 euros HT, concernant des prestations de nettoyage de l'Elispace.

-24- 25 mars 2013 : Passation d'un marché avec la société CAP projet, pour un montant de 10 560,00 euros HT, concernant la réalisation d'une mission de programmiste pour la construction d'une halle ouverte.

-25- 25 mars 2013 : Cession novatoire pour le marché M 125106V, concernant la conception réalisation comprenant les études de conception et de réalisation des travaux de déconstruction et de reconstruction du pont de Paris. La société INGEROP EXPERTISE ET STRUCTURES informe de la réorganisation interne de son groupe, ce marché sera transféré à la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE.

-26- 26 mars 2013 : Passation d'un avenant au contrat SMACL n°012680H, garantissant la responsabilité civile générale de la ville et notamment les conditions particulières additionnelles relatives à la révision de la cotisation au-delà de 26.500.000 euros (montant total annuel des salaires bruts), le montant des salaires bruts annuels versés en 2012 par la ville de Beauvais a atteint 27.350.208 euros, portant la cotisation définitive 2012 à 50.679,94 euros. La cotisation complémentaire 2012 s'élève à 297,02 euros.

-27- 26 mars 2013 : Modification d'une convention de mise à disposition d'un local sis 4 square des champs dolents lot n°102 à la société terre promise. La date de location définie dans l'article 2 de la décision 2012-694 du 22 novembre 2012 est modifiée comme suit : « à compter du 1er janvier 2013 au lieu du 1er décembre 2012 ».

-28- 27 mars 2013 : Passation d'une convention avec la Société Académique de l'Oise, située Maison Rodin, rue de l'école du Chant à Beauvais, à titre gratuit, afin de réaliser l'inventaire des collections archéologiques issues du chantier de la place Clémenceau.

-29- 27 mars 2013 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Mathieu Desailly graphiste concernant la conception et réalisation des supports de communication de Pianoscope 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 5 350 euros TTC.

-30- 28 mars 2013 : Passation d'une convention avec le CEFIRH concernant la participation d'un agent à la formation « InDesign CS5 – perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 560,00 euros HT.

-31- 28 mars 2013 : Passation d'une convention avec TERRITORIAL concernant la participation d'un agent à la formation « intercommunalité ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 608,00 euros HT.

-32- 28 mars 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'association le Théâtre des Poissons afin d'organiser le festival 'les petits poissons dans l'O'.

-33- 29 mars 2013 : Passation d'une convention avec EDF concernant l'accès au service de regroupement de facturation avec option de télétransmission pour un montant de 2 800,00 euros HT, afin de simplifier la gestion des factures des 447 contrats de fourniture en électricité du tarif réglementé. Ce service vient en substitution du contrat Di@lège préalablement signé.

-34- 29 mars 2013 : Passation d'une convention avec GrDF concernant les travaux de viabilité du lotissement du Tilloy. GrDF fournit et pose le réseau de distribution et se charge d'incorporer les ouvrages dans la concession d'exploitation.

-35- 29 mars 2013 : Passation d'une convention avec ERDF concernant les travaux de viabilité du lotissement du Tilloy. ERDF réalise l'équipement et le raccordement haute tension et se charge d'incorporer les ouvrages dans la concession d'exploitation.

-36- 2 avril 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel technique, au profit du Group'Choral Arpège afin d'organiser un concert.

-37- 2 avril 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux des piscines Aldebert Bellier et Marcel Dassault, au profit de l'amicale A.G.A.P.E.S. (apprentissage, gym-aquatique, perfectionnement, entraînement et sauvetage), pour des cours de natation et d'aquagym.

-38- 3 avril 2013 : Passation d'un avenant au contrat de maintenance progiciel élections- état civil – affaires scolaires, conclu avec la société Ciril concernant un module illustration graphique enfance.

-39- 3 avril 2013 : Passation d'un avenant au marché d'espace numérique de travail pour les écoles élémentaires afin d'étendre le périmètre du marché aux écoles maternelles publiques de la commune soit 21 établissements supplémentaires.

-40- 5 avril 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition des équipements et de matériel du plan d'eau du Canada, au profit du Conseil Général de l'Oise afin d'organiser une manifestation « défi inter-services ».

-41- 5 avril 2013 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Beauvaisis Rando Loisirs » afin d'organiser deux randonnées au départ de l'Ecospace, autour du plan d'eau du Canada

et du bois brûlet dans le cadre des journées santé environnement. Les frais correspondants s'élèvent à 160 euros.

-42- 10 avril 2013 : Passation d'un marché avec l'entreprise SOPROVERT, pour un montant annuel de 48 000,00 euros HT, concernant la fourniture de substrats de culture et terreaux pour les parcs et jardins de la ville de Beauvais.

-43- 10 avril 2013 : Passation d'un marché avec l'entreprise COLAS NORD PICARDIE, pour un montant de 21 464,94 euros HT, concernant la réalisation de columbariums et puits de dispersion au cimetière du Tilloy.

-44- 10 avril 2013 : Passation d'une convention avec l'éleveur Monsieur Leclerc, à titre gratuit, afin de faire pâturer des espaces municipaux susceptibles d'être entretenus par des animaux, dans le cadre de la politique du développement durable.

-45- 10 avril 2013 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Théâtre de l'Orage concernant une manifestation « Kiosque en Herbe 2013 » dans le parc Marcel Dassault. Les frais correspondants s'élèvent à 4 409,90 euros TTC.

-46- 10 avril 2013 : Passation d'un marché avec la société INGEROP MANAGEMENT, pour un montant maximum de 14 870,00 euros HT (9 970,00 euros HT pour les 9 premiers mois et 4 900,00 euros HT en cas de reconduction sur les six mois suivants, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage inter-partenaire de « coordination –planification » sur le projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean.

-47- 11 avril 2013 : Passation d'un avenant au marché M 125118V concernant des travaux de ravalement de façade et réfection des abords de l'ancienne mairie de Voisinlieu et notamment le lot n°1 : maçonnerie, avec l'entreprise titulaire CHARPENTIER PM pour un montant de plus-value de 1 930,00 euros HT, portant le montant du marché à 25 893,52 euros HT.

-48- 12 avril 2013 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale, plan d'eau du Canada, au profit de l'association Beauvais triathlon.

-49- 15 avril 2013 : Passation d'une convention avec Monsieur Legrand concernant la location des parcelles de terre sises sur Beauvais cadastrées section S n°s 154, 155, 156, 161 et 162 « les clozeaux » d'une surface de 1 987 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une indemnité annuelle d'occupation de 15 euros.

-50- 13 mai 2013 : Passation d'une convention avec la fédération nationale de protection civile afin d'assurer la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la manifestation « course de voitures à pédales » pour un montant de 245,10 euros TTC.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.